



UNIVERSITE PARIS-EST-VAL-DE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Olivier MONTAGNE, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme Josette CADUSSEAU (matinée)

Mme Sonia GUELTON

M. Gérard TEBOUL

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Johanna HABIB

Mme Patricia ALBANESE

Mme Vèrène CHEVALIER

M. Frédéric GERVAIS

M. Éric PELLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien FRÉMONT

M. Julien GIRAL

M. Laurent ALIBERT

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Cécilia KOCH

Suppléants

M. François-Antoine CASCIANI

M. Mihai GUYARD

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. Didier DOUSSET

M. Patrice DEPRez

Mme Marie-Pascale MARTEL

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Frédéric BICHERON (procuration donnée à M. Frédéric GERVAIS)

Mme CADUSSEAU Josette (procuration donnée à M. Frédéric GERVAIS – après-midi)

M. Luc HITTINGER (procuration donnée à Mme Sonia GUELTON)

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration donnée à Mme Sonia GUELTON)

M. Pierre WOLKENSTEIN (procuration donnée à Mme Josette CADUSSEAU)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Johanna HABIB (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER–YANIV à 12 heures 10)
Mme Sylvie CIABRINI (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Collège dit « des usagers » :Titulaires

M. Taylan TUZLU (procuration donnée à Mme Cécilia KOCH)
Mme Cécilia KOCH (procuration donnée à M. Laurent ALIBERT à 14 heures 30)
Mme Sandie BARBOT (procuration donnée à M. Mihai GUYARD)
M. Valentin BURR (procuration donnée à M. Mihai GUYARD)

Collège des personnalités extérieures :Titulaires

Mme Jeannick LE LAGADEC (procuration donnée à M. Olivier MONTAGNE)
Mme Geneviève SERT (procuration donnée à Mme Johanna HABIB)
M. Patrice DEPRez (procuration donnée à M. Olivier MONTAGNE à 13 heures 30)
M. Anthony CHOUMERT (procuration donnée à Mme Vèrène CHEVALIER)
M. Thomas TRUDY (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
M. Philippe SABATER (procuration donnée à M. Éric PELLET)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

M. Éric ATHENOT, Vice-Président Relations Internationales
Mme Cécile BAJARD, Directrice du SCD
M. Yann BASSAGLIA, Vice-président Commission de la Formation et de la vie universitaire
M. Christophe BASQUIN, Directeur général des services
Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Vice-présidente du Conseil d'Administration
Mme Marie-Albane DE SUREMAIN, Assesseure Formations et Relations avec les partenaires académiques
Mme Victoire DELAPORTE, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Catherine DEVILLE CAVELLIN, Assesseure « Campus, Culture, Vie étudiante »
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités
Mme Clémence GROS, Directrice du Cabinet du Président de l'Université
Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres Sciences Humaines
M. Guillaume JULIEN, Directeur de la DEVE et Directeur de la recherche et de la valorisation par intérim
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
M. Thomas KHABOU, Vice-Président Étudiant
Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Assesseur « Affaires juridiques »

Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau
 M. Tami MOURI, Direction du Patrimoine et Maintenance immobilière
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. Bruno PETEY-GIRARD, Vice-président Commission de la Recherche
 Mme Bénédicte PICQUET-VARRAULT, Assesseure Recherche pour le secteur Sciences et Technologie
 M. Guillaume POIRET, Assesseur « Patrimoine et Territoire »
 M. Renaud SIOLY, Directeur Général adjoint en charge des ressources humaines
 M. Christian TUTIN, Vice-Président Prospective et développement
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Gilles LEBLANC, UFR des Sciences et Technologie
 M. Didier GEIGER, Chargé de mission ESIFE

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Marie-Agnès DESPRES

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Victoria MARECAILLE

Mme Émilie LEMAIRE

Suppléants

M. Colin FIEVET

Mme Caroline ATTIAS

Mme Coline BAUE

M. Guillaume COUTIN

Collège des personnalités extérieures :

Suppléants

Mme Brigitte JEANVOINE

Mme Martine DUVERNOIS

Mme Frédérique HACHMI

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU

Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus

M. Vincent CROSNIER DE BRIANT, Directeur de l'IPAG

Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS

M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry

M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit

M. Gérard LAFARGUES, Assesseur Recherche pour le secteur Santé

M. Éric LEONEL, Assesseur « Formation tout au long de la vie, relations avec les partenaires économiques et institutionnels »

M. Alain ROSSI, Directeur des Systèmes d'information

M. Laurent THÉVENET, Assesseur « Relations Internationales »

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT.....	7
POINT D'INFORMATION DU PRESIDENT	7
AVIS SUR LA DEMANDE DE LA COMUE D'UNE CONTRIBUTION DE L'UPEC AU PROJET I-SITE.....	7
AVIS SUR LA NOMINATION DES DIRECTEURS DU SCUIO-BAIP.....	50
PRESENTATION DU NOUVEAU VICE-PRESIDENT ETUDIANT	62
2. RESSOURCES HUMAINES.....	63
APPROBATION DE LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2017	63
3. QUESTIONS FINANCIERES	85
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017	85
4. PATRIMOINE.....	97
APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX POUR UNE EQUIPE D'ACCUEIL DE MEDECINE.....	97

La séance est ouverte à 9 heures 49 sous la présidence de Monsieur Olivier MONTAGNE.

M. LE PRÉSIDENT.– Comme le quorum est atteint, je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil d'Administration, avec un certain nombre de points à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration un peu chargé.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

Point d'information du Président

Avis sur la demande de la COMUE d'une contribution de l'UPEC au projet I-site

Le premier point concerne la vie de l'établissement, avec deux premiers points qui peuvent à mon avis être fusionnés, l'information des éléments récents sur la COMUE et le projet I-site, et également la discussion et l'avis sur la demande de la COMUE à l'UPEC de contribuer au projet I-site, qui doit être déposé le 29 novembre prochain.

Concernant l'actualité, c'est principalement le Conseil d'Administration de la COMUE qui a eu lieu le 15 novembre dernier, qui a conduit à un vote pour l'approbation par le Conseil d'Administration de la COMUE du dépôt du projet I-site au 29 novembre, sous réserve de validation par les membres du consortium, puisqu'un certain nombre de Conseils d'Administration au niveau de l'établissement ne se sont pas encore prononcés sur la validation de ce projet I-site, en particulier l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée et l'ESIEE, en sachant que l'École Nationale des Ponts et Chaussées apparaît comme associé au consortium et n'a pas pris position par un vote formel de son Conseil d'Administration mais par rapport à une information pour la participation à ce consortium, ce qui en fait un associé.

Le vote a été l'objet d'une discussion qui devient quasiment une histoire habituelle maintenant, c'est-à-dire un vote contre, de façon unanime, des acteurs membres fondateurs et associés et d'un certain nombre d'autres instances ou collectivités, du fait du recentrage institutionnel et thématique. Le résultat du vote a été l'approbation par ce CA avec 23 votes pour et 13 votes contre. Pas d'abstention.

Les documents ont été adressés le dimanche, 48 heures avant la tenue du Conseil d'Administration de la COMUE, indiquant et proposant à l'UPEC de faire partie de ce projet comme partenaire extérieur, sachant que le périmètre de ce projet est la création d'une université cible consortium, incluant une dizaine d'établissements, dont des établissements nouveaux, en particulier l'École d'Architecture et l'École d'Ingénieurs de la Ville de Paris, auxquelles est associée, sans contribution (en tout cas pour l'instant) l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Je pense que c'est un débat qui est principalement un positionnement politique mais la discussion est ouverte par ailleurs. Factuellement, l'UPEC a été exclue le 19 juillet dernier du projet I-site par un vote du Conseil d'Administration de la COMUE.

Le travail qui a pu être mené ensuite avec de nouveaux membres du consortium, en particulier la rédaction du projet, ne nous a pas inclus, tant sur les aspects formation que sur l'évolution du consortium, que sur l'avenir éventuel de la COMUE dans le cadre de ce projet et comme les autres administrateurs n'ont pas participé à ce travail de consortium, les éléments que vous avez ont été découverts par la Direction de l'UPEC il y a quinze jours.

Factuellement, nous sommes exclus d'I-site. Je pense qu'il y a une prise en compte du Président de la COMUE sur la fragilité du projet I-site. Des difficultés sont également soulignées par le rapport CYTERMANN, qui indique qu'il pourrait y avoir éventuellement des dangers pour des projets qui seraient déposés sans que l'ensemble des établissements de la COMUE ne soit associé, dans un contexte également où l'un des objectifs est d'apparaître comme étant financièrement important, en particulier du fait de la faiblesse des partenariats du monde économique qui relèvent de ce projet, même s'il y a des négociations puisque ces documents ne sont attendus par le jury international qu'au mois de janvier. C'est particulièrement faible.

De la même façon, les collectivités territoriales apparaissent faiblement représentées ou impliquées dans ce projet, ce qui est à mon sens politiquement une faiblesse, dans ce contexte des dévolutions éventuelles de la COMUE et d'évolution du projet I-site, dans un périmètre qui ne concerne que la ville. Factuellement, il apparaît peu souhaitable de participer à ce projet I-site alors que nous avons été exclus, en tout cas selon les modalités qui sont proposées par le Président de la COMUE, laissant ouvert, parce que nous sommes

partie intégrante et membres fondateurs de la COMUE, la possibilité de rediscuter des principes de la gouvernance en remettant sur la table ce que nous avons opposé depuis le départ, qui a conduit à notre exclusion, c'est-à-dire faire comme l'École Nationale des Ponts et Chaussées, à savoir pouvoir éventuellement être associés au projet, avec dans ce contexte une COMUE qui serait tripartite et qui serait composée du consortium proposé, de l'École Nationale des Ponts et Chaussées comme associée et éventuellement de l'UPEC, voire d'autres membres fondateurs (on ne peut pas se prononcer à leur place aujourd'hui) également comme associés.

Dans la présentation actuelle et la proposition actuelle qui ont été faites, je pense que nous ne pouvons pas accepter ce qui nous est proposé. Je pense en revanche que c'est un élément qui doit permettre les évolutions que nous avons réclamées au nom de l'UPEC, qui semblent avoir été possibles pour l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Il faut maintenir le débat dans un contexte où il y a un certain nombre d'objets (Labex, IDEA, IDEFI) qui sont des objets de la COMUE et qui n'ont pas vocation à devenir les objets d'un consortium, en sachant que sur ces projets, en particulier sur les projets IDEA, l'importance et le poids de l'UPEC, en particulier sur le plan numérique, ont fortement pesé dans l'obtention de ce projet et qu'il faut l'UPEC reste associée, dans le cadre d'une pérennisation éventuelle de ces financements. Sinon, tout le monde risque de tout perdre.

Ce sont les éléments que je souhaitais vous donner. J'ouvre maintenant le débat pour des remarques ou des questions, en sachant que la question qui se pose est que selon la formulation actuelle de Philippe TCHAMITCHIAN, dans un contexte où l'UPEC n'a pas été associée à la rédaction du projet I-site puisque l'UPEC a été exclue le 19 juillet dernier, cette modalité de contribution n'est pas acceptable.

Mme GUELTON.– Concernant le dernier point que vous avez mentionné, est-ce que vous pourriez être plus précis ? Vous dites qu'il faut que l'UPEC reste associée. Sous quelle modalité ?

M. LE PRÉSIDENT.– C'est ce que nous demandons depuis le début et qui a été refusé le 19 juillet. Maintenant, il semble que pendant l'été, il y ait eu des possibilités pour d'autres établissements, dont l'École Nationale des Ponts et Chaussées. On peut s'interroger sur le fait de savoir si la volonté de Philippe TCHAMITCHIAN, qui est de laisser la porte ouverte à la

discussion, peut effectivement conduire à une discussion. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse sur ce point. Le seul élément, ce sont ces modalités de contribution au projet I-site en devenant partenaire extérieur, ce qui à mon avis est un périmètre ou une distance beaucoup trop éloignée d'un consortium qui dirigera l'I-site, rédigera les appels d'offres sur une thématique Ville.

Mme GUELTON.– Ce n'est pas mal, la problématique Ville. Nous représentons un certain nombre d'UFR à l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT.– Tout à fait. On en revient toujours au même débat. Le recentrage institutionnel, thématique et territorial a conduit la COMUE à associer d'autres établissements en excluant l'UPEC, et la contribution telle qu'elle est présentée, devenir partenaire extérieur, n'est pas acceptable à ce jour.

M. DUBOIS-RANDÉ.– Je suis tout à fait d'accord avec ta position, d'autant que les résultats des DIM, que l'on connaît aujourd'hui, montrent que le projet Santé avait un sens. Ce qui a été proposé a, à mon avis, politiquement été très mal tenu par Philippe TCHAMITCHIAN. Il s'agissait d'élargir le périmètre. On voit bien que la gouvernance aujourd'hui... Au départ, c'était une fusion. L'École des Ponts était évidemment associée dès le départ. Cela avait été bien mentionné : « Non, vous allez voir ». On est aujourd'hui dans une gouvernance où l'École des Ponts est associée, ce qui change tout dans le périmètre. La question aujourd'hui est bien l'association dans un consortium, et non pas un partenaire, qui devient simplement un financement. En tout cas, le projet I-site lui-même est renforcé. Cela n'a pas été le choix de Philippe TCHAMITCHIAN. Je l'avais d'ailleurs pointé. Pour moi, c'est une erreur politique territoriale majeure, qui fait exploser une COMUE. Je sais que c'est soutenu par la région, parce que c'est important pour le territoire Est et pour le projet Ville en général, qui est un bon projet. Personne ne discute tout cela. Le fait de mettre un projet Ville sans la santé est totalement absurde selon moi. C'est d'ailleurs montré dans de nombreux endroits au niveau européen. C'est une erreur conceptuelle, sur laquelle il s'est braqué dès le départ et sur laquelle tu avais pointé dès le départ aussi que l'on pouvait créer un espace de gouvernance possible. Cela a été refusé. L'UPEC a été exclue dès le départ, avec une menace sur l'Académie. Je trouve qu'aujourd'hui, c'est sur cela qu'il faut se positionner. Partenaire, sûrement pas. Rediscussion sur un autre périmètre, oui.

Mme ALBANESE.– Merci Olivier pour cette présentation. Sur les éléments de calendrier et sur le fait que l'UPEC ait été exclue, la question est tout de même de savoir ce que l'UPEC a proposé en termes de modalités de gouvernance et d'association entre le vote de juillet et aujourd'hui, puisqu'au retour des premiers Conseils d'Administration de septembre, tu avais indiqué que pour rassurer les directeurs de laboratoires de l'UPEC engagés dans des partenariats avec l'UPEM et avec d'autres établissements de la COMUE, tu avais réengagé un dialogue avec Philippe TCHAMITCHIAN, justement pour évoquer l'association de l'UPEC à ce projet. Quels sont les éléments structurants que vous avez proposés et que la COMUE a refusés ? On nous annonce que nous sommes exclus, mais en même temps il faut être force de proposition pour pouvoir construire ensemble un projet. Quelles sont les propositions que vous avez faites jusqu'à ce jour ?

M. LE PRÉSIDENT.– Après le vote du 19 juillet, il n'y a pas eu de propositions parce que la position de la COMUE était très claire. Il y a eu des tentatives auparavant, en particulier aussi sur le périmètre, le fait de maintenir l'ensemble des établissements, au moins membres fondateurs et certains membres associés de la COMUE autour d'une thématique qui était l'environnement. Cela a été refusé, l'autre chose étant que la réflexion sur un modèle fédéral ou éventuellement un modèle associatif a été également refusée, avec la seule notion que la seule chose qui était souhaitable et possible était la fusion de l'Université Paris–Est Créteil avec l'Université Paris–Est Marne–la–Vallée, ce qui n'a pas été un refus de l'UPEC de façon unilatérale, contrairement à ce qui a été indiqué, mais également un refus de l'UPEM. L'université serait passée de 30 000 à 40 000 étudiants et le mode de gouvernance selon les modalités de l'UPEC paraissait plus logique. L'UPEM a toujours refusé d'évoquer cela. À partir du moment où il y a eu le vote du 19 juillet, qui a impliqué le fait que la seule proposition et la seule négociation possible avec l'UPEC concernaient la fusion UPEC/UPEM, toute autre voie et toute autre proposition étaient balayées d'un revers de main, alors que visiblement, cela a été possible pour d'autres.

Mme CHEVALIER.– Il me semble que la réponse à la question posée est dans la lettre de Philippe TCHAMITCHIAN, qui nous a été adressée par le Conseil d'Administration d'aujourd'hui. Philippe TCHAMITCHIAN a une conception de l'intérieur et de l'extérieur extrêmement étrange, c'est-à-dire qu'il propose à un membre fondateur de la COMUE,

l'UPEC, de devenir partenaire extérieur d'un projet dont elle a exclu l'existence au mois de juillet. Je trouve que Philippe TCHAMITCHIAN annonce lui-même dans cette lettre la réponse à cette question qui vient d'être posée. On est extérieur, intérieur, intérieur, extérieur... Quelle est la notion d'extériorité et d'intériorité pour Philippe TCHAMITCHIAN ? On voit bien que depuis le mois de juin et en gros depuis les élections à Créteil, tout le jeu de Philippe TCHAMITCHIAN consiste à la fois à tenter d'exclure scientifiquement les forces de l'UPEC, tout en essayant de récupérer tous les financements possibles de l'UPEC. Quelque chose ne va pas.

Je trouve que cette discussion sur les marges de manœuvre de l'UPEC est nulle dans la mesure où Philippe TCHAMITCHIAN propose à l'UPEC d'être un partenaire extérieur.

En revanche, dans ce même courrier, il rappelle bien que la solution proposée très rapidement par la nouvelle Direction, qui consistait en une association, a été proposée à l'ENPC et fonctionne avec l'ENPC, puisque c'est écrit dans le courrier lui-même. À mon avis, cet aspect de la discussion n'est pas très clair.

Mme ALBANESE.– Des interactions avec Philippe TCHAMITCHIAN, la dernière que nos administrateurs et vous-même avez eue tous ensemble, c'est justement lors de ce Conseil d'Administration de juillet, lorsque Philippe TCHAMITCHIAN était très attentif aux propositions qui auraient pu être faites par l'UPEC à ce moment-là...

M. DUBOIS-RANDÉ.– On ne peut pas dire de telles âneries, Patricia.

Mme ALBANESE.–... Verbaliser une attente auprès des administrateurs sur des propositions à faire pour pouvoir participer à ce projet.

(Protestations dans la salle).

Ce que j'entends aujourd'hui, c'est un avis politique de la Direction de notre établissement, qui est défavorable à la poursuite d'un travail de construction dans le cadre de ce projet I-site. C'est un avis défavorable à une éventuelle contribution de notre établissement. J'alerte nos administrateurs sur le fait que reculer à ce point dans nos négociations et nos échanges avec la COMUE, c'est se fermer des portes pour de futures négociations en termes d'associations. Vous continuez à évoquer le fait qu'il est important de poursuivre les discussions. Pour autant, vous leur fermez la porte. Ce qui est plus important...

M. DUBOIS-RANDÉ.– Patricia, tu ne peux pas tenir des discours aussi imbéciles. Tu racontes n'importe quoi. Tu défends une position qui est celle de l'équipe précédente. À un moment donné, il faut arrêter de dire n'importe quoi.

Mme ALBANESE.– J'ai été élue sur une liste et je suis administratrice de ce CA.

M. DUBOIS-RANDÉ.– Tu as été élue sur une liste mais je te dis que tu dis des choses fausses aujourd'hui. Cela ne s'est pas du tout passé ainsi. Soit tu penses que les gens sont des imbéciles autour de cette table...

Mme ALBANESE.– Non, pas moi. En tout cas, je ne l'ai pas verbalisé comme tu le dis.

M. DUBOIS-RANDÉ.– C'est une position unilatérale de Philippe TCHAMITCHIAN. Nous lui avons effectivement rappelé que l'on pouvait tout à fait faire une gouvernance et il le montre aujourd'hui dans le cadre d'une association avec l'ENPC, qui s'est exprimée très clairement contre la fusion UPEC/UPEM lors du CA de la COMUE, en disant qu'elle n'en voulait pas. Elle a dit qu'elle verrait éventuellement pour une fusion, dont elle savait déjà pertinemment qu'elle n'était pas possible. Je savais également qu'elle n'était pas possible politiquement. Cela a été dit à Philippe TCHAMITCHIAN. Nous lui avons proposé un autre périmètre de gouvernance, sur lequel il a dit non. Tu ne peux pas tenir ce genre de discours car ce sont des discours polémiques qui rappellent encore une histoire et tu refais encore des élections. Ce n'est pas le sujet.

Mme ALBANESE.– Ce n'est pas le sujet, mais je veux simplement savoir quelles sont les propositions de gouvernance que vous avez faites. J'alerte les administrateurs de ce Conseil sur le fait qu'en émettant un avis défavorable à cette proposition de contribution, on ferme les portes à un grand nombre de nos laboratoires sur la poursuite de la collaboration. Un signal d'alerte a été tiré auprès de vous par un ensemble de directeurs de laboratoires de cet établissement sur le risque encouru pour un grand nombre d'enseignants-chercheurs et de personnels à poursuivre leur projet dans cet établissement. Je pense que c'est un frein donné aux futures négociations que vous engagerez. C'est très risqué pour notre établissement.

Dernier élément, en sortant de ce projet, même si vous maintenez que vous continuerez éventuellement un dialogue, que fait-on en face ? Qu'est-ce que l'on construit en face, si l'on poursuit dans cette voie de sortie ? Pour quel projet ?

M. LE PRÉSIDENT.– Nous ne sommes plus dedans, de toute façon. Ce n'est pas de notre fait, nous sommes sortis.

M. MOSCOVICI.– Je voulais intervenir aujourd'hui pour informer en effet le Conseil d'Administration d'une grande inquiétude de la part des directeurs de laboratoire de ma composante, qui sont tout de même au nombre de huit. Certains sont des Unités mixtes communes avec Marne-la-Vallée, avec l'UPEM ; pour d'autres, c'est avec l'ENPC ; d'autres encore ne sont qu'UPEC mais faisant partie des LABEX communs avec Marne-la-Vallée. Les directeurs de laboratoire sont en effet inquiets de la décision que le Conseil d'Administration prendra aujourd'hui pour le devenir des projets qu'ils ont en commun avec ces différents partenaires.

De ce point de vue, tu as un peu répondu à cette inquiétude tout à l'heure, en disant que de toute façon, la COMUE en tant que telle existait toujours et que les projets faisaient partie de la COMUE, mais j'avais une question à poser. Quand on regarde les éléments budgétaires de l'I-site, sur l'un des documents qui nous ont été envoyés, on s'aperçoit que les LABEX, notamment le LABEX Futurs Urbains et MMCD, dans lequel nous sommes vraiment partie prenante, passeraient à 100 % dans le cadre du financement de l'I-site, de même qu'IDEA. Or tu nous as dit tout à l'heure que cela resterait au niveau de la COMUE. As-tu des éléments ?

Je voulais tout de même informer le Conseil que les laboratoires de la Faculté des Sciences, qui ont en effet signé un courrier commun, étaient très inquiets par rapport à la décision qui sera prise aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.– Les LABEX et IDEA restent très clairement jusqu'en 2019, comme cela a été signé par les neuf établissements qui ont participé pour IDEA. Justement, l'élément de discussion est de dire qu'il n'y a pas de raison de demander un renouvellement, une prolongation ou une pérennisation de ce type de financement en restreignant le périmètre institutionnel. Nous souhaitons rester dans ce périmètre, mais je me demande quelle garantie peut apporter un consortium sur un recentrage et sur l'arrivée de nouvelles personnes qui n'ont pas été associées initialement aux projets IDEA et LABEX.

En ce qui concerne les équipes de recherche, que certains chercheurs disent qu'ils risquent éventuellement d'avoir des difficultés à présenter et à porter un projet nominativement,

peut-être mais ce sont des demandes de laboratoires et les laboratoires pourront participer aux appels d'offres du consortium si le projet I-site est retenu. Il n'y a pas de restriction.

Mme GUELTON.– Il faudrait le mentionner explicitement. Telle que la formulation est faite, il y a une grande ambiguïté.

Mme KOCH.– Il serait bien de s'écouter et d'éviter de se couper la parole. C'est un peu irrespectueux pour les personnes qui prennent la parole.

Par rapport à cela, il y a plusieurs problématiques concernant ce projet. On nous demande aujourd'hui de contribuer à ce projet, donc de le financer mais nous sommes exclus du projet. Je voulais savoir quelle garantie nous avons d'obtenir le financement. Actuellement, c'est compliqué. Il ne faut pas couper les liens avec la COMUE, nous sommes tout à fait d'accord. En revanche, il faut trouver un débouché qui convienne aux deux parties pour essayer de construire quelque chose ensemble. Cela semble assez compliqué actuellement puisque l'on nous a mis de côté parce que nous n'étions pas d'accord avec le processus de fusion. Je pense que nous avons tout de même le droit d'avoir des avis mais ce n'est pas pour autant qu'il faille couper les liens.

Je voulais également rappeler que l'UNEF était plutôt contre ce qui concernait les financements par projets. Nous pensons que cela met en concurrence les différents projets et que cela peut créer de l'élitisme. Nous serions plutôt pour un investissement dans l'enseignement supérieur, notamment dans la recherche, qui est très importante aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.– En sachant que nous sommes dans la même mouvance. Nous souhaitons réellement que cela fonctionne avec les membres de la COMUE.

Il y a une confusion entre COMUE et consortium d'universités cibles, qui pose aussi des problèmes à l'UPEM, vis-à-vis de l'avenir de l'UPEM. L'UPEM disparaît et devient une école. L'offre de formation va être totalement chamboulée. Des licences sélectives et des cursus d'excellence se mettent en place. Il y a une volonté de mettre en place des politiques d'apprentissage avec un CFA unique dans le domaine de la Ville, puisque c'est l'objet du consortium. Nous travaillons avec Sup 2000. C'est un peu inacceptable.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Il me semble que les propositions faites par Philippe TCHAMITCHIAN étaient très claires : il nous demande de ne pas jouer pleinement le

rôle de membre fondateur de la COMUE, de ne pas participer pleinement au projet I-site avec les autres partenaires. Or beaucoup de partenaires ont été oubliés. De ce point de vue, Monsieur TCHAMITCHIAN s'est isolé. Personnellement, en tant que spécialiste de la Ville, je trouve aberrant de travailler sur la ville en Île-de-France, sans inclure l'ensemble des territoires. Il y a la volonté de diviser. Le non aujourd'hui, je le partage totalement et je considère qu'il faut répondre non à cette proposition. C'est non à une division et non à une déconstruction de l'Est francilien, qui est à l'œuvre depuis juillet.

Le rapport CYTERMANN considère d'ailleurs qu'aujourd'hui l'association est souhaitable. Autrement dit, ce que nous proposons depuis le début est aujourd'hui ce qui est en train de devenir la voie dominante politiquement. Qui s'isole dans cette histoire ?

M. PELLET. – A propos des inquiétudes, il me semble qu'il ne faut pas oublier la dimension purement politique et stratégique de la demande qui nous est faite. Philippe TCHAMITCHIAN a évidemment lu le rapport CYTERMANN et se dit : « Mince, le fait que toutes les composantes d'une COMUE ne soient pas dans le projet I-site va peut-être poser un problème », alors que c'est tout de même la logique de sa stratégie depuis le début. On se dit qu'il faudrait tout de même afficher dans le projet I-site que l'UPEC est partenaire. On va donc chercher ce qu'il y a de commun entre UPEM et UPEC et on lance le projet I-site en disant : « Cela fait partie du projet I-site. Regardez, l'UPEC est partenaire puisqu'elle paie », mais en même temps il n'est pas question que l'UPEC ait eu quoi que ce soit à dire du projet depuis le début, ce qui est tout de même une contradiction invraisemblable. En gros, TCHAMITCHIAN se sent politiquement porteur d'un projet tout à fait bancal et il demande à ceux qu'il a virés de ce projet de les aider à le sauver. Il faut tout de même recadrer le contexte de la demande qui est faite.

Je voulais dire deux ou trois choses sur ce projet. Première remarque, dans le cas d'I-site, c'est normalement un appel d'offres, qui n'est pas la totalité de l'avis ni de la COMUE ni de ses composantes. Or la part institutionnelle de ce projet est absolument dominante. 14 pages... On peut compter les pages mais la dimension institutionnelle est plus importante quantitativement que le développement scientifique.

Il n'y a rien à dire sur le projet scientifique, il y a des projets de recherche tout à fait honorables, dont la plupart existent d'ailleurs déjà. En revanche, sur la question institutionnelle, je trouve qu'il y a de bonnes nouvelles, qu'il faut souligner.

Qu'est-ce que le projet de structuration ? On crée une université cible en faisant fusionner avec l'UPEM quelques écoles, dont l'Architecture, et un centre de recherche.

On associe à ce projet l'École Nationale des Ponts et Chaussées, qui ne veut pas de la fusion. C'est la première bonne nouvelle. L'ancienne équipe est tout de même bien placée pour s'en souvenir. On nous a expliqué en permanence qu'il était impossible de proposer une association dans un projet I-site. C'était ce que nous demandions, or ils gravent dans le marbre de leur projet I-site le principe de l'association.

Puisque le principe de l'association existe, reprenons les discussions au départ et discutons d'un projet d'association.

Deuxième bonne nouvelle, la dissolution de la COMUE à terme, qui n'est pas une bonne nouvelle en tant que telle, et le fait que chaque composante reprend le contrôle de l'attribution de ses doctorats. Les écoles doctorales restent sous le contrôle d'une association tripartite. Cela figure dans le rapport. Dans cette tripartie, il y a l'université cible, donc ceux qui auront fusionné avec l'UPEM, qui devient effectivement une école et non plus une université, telle que c'est prévu, l'ENPC et l'UPEC. Cela signifie que ce projet pose les bases d'une réorganisation de la COMUE sur un principe tripartite, dans lequel l'UPEC aura à la fois conservé toutes ses prérogatives, ce que nous demandions, je vous le rappelle, au moment du débat des élections, et en même temps comptera pour un tiers, là où l'ancienne équipe nous proposait de renoncer à toutes nos prérogatives et de compter pour un cinquième.

Nous avons progressé. Ce projet I-site est un grand progrès en direction de ce que nous demandions. Reprenons au départ. Évidemment, cette demande est grotesque et contradictoire de faire payer un membre que l'on a exclu en le présentant comme membre extérieur pour sauver un projet, alors que l'argument principal est qu'il est de toute façon intérieur puisque certaines composantes appartiennent à l'UPEC. On est dans la contradiction la plus totale. Concernant cette demande de financement, il serait évidemment assez grossier de tomber dans un piège pareil. En revanche, saisissons-nous de ce qui est en

germe dans ce projet, qui est un ensemble de bonnes nouvelles, je le répète, puisque Philippe TCHAMITCHIAN va dans le sens d'une structuration qui est celle que nous demandions depuis le début et dont on nous expliquait que c'était impossible.

Mme LARRUE.– Je voulais parler de l'École d'Urbanisme de Paris qui s'est associée au questionnement que les laboratoires de Sciences se posaient. C'est à ce titre que je prends la parole. Je comprends très bien la position politique d'un refus d'apporter un soutien à l'I-site, tel que vous le présentez et je trouve d'ailleurs que la formulation est un peu maladroite, compte tenu de ce qui s'est passé. Néanmoins, contrairement à ce que vous disiez, il ne s'agit pas de faire payer. La question est de savoir comment cette contribution est valorisée.

Je comprends que ces modalités telles qu'elles sont écrites dans leur formulation actuelle peuvent être difficilement acceptables. Je l'entends, mais il me semble qu'il faut veiller à ne pas se fermer la porte. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, il me semble que si la seule réponse apportée à la demande de la lettre de Monsieur TCHAMITCHIAN est non, tous les laboratoires et les composantes qui pourraient être concernés par les appels d'offres ou les projets financés par I-site ne pourraient pas y avoir accès. Après 2019, je suis sûre de ce que j'avance parce que cela sera un financement à partir du projet I-site, dans lequel s'il n'y a ni partenariats extérieurs ni associations d'une manière ou d'une autre, il n'y aura pas de possibilités de contribution sur le budget I-site.

De ce fait, il me semble qu'il faut être plus précis quant au non, c'est-à-dire qu'il faut l'associer à une demande précise de maintien de cette possibilité parce que je trouve que c'est suicidaire de la part de l'UPEC, pour les composantes et les laboratoires qui sont concernés par les thématiques et qui sont dans le consortium de l'I-site. Je n'ai pas de solution concrète mais il me semble que dans la réponse, que j'entends, que ce ne soit pas un soutien tel qu'il est demandé, on doit réfléchir à la manière de rédiger ce non pour qu'il soit accompagné d'une possibilité de cette contribution et la demande d'association à l'heure du dépôt de dossier n'est pas suffisante selon moi. Je comprends bien cette perspective globale mais on est à l'heure d'un dépôt de dossier et je pense que la réponse ne doit pas être que non. Elle doit pouvoir laisser cette possibilité de contribution ou d'association des laboratoires et des composantes.

C'est vraiment une demande expresse, à une heure où l'on sait que les budgets seront contraints pour la suite. C'est vraiment la demande d'une garantie, d'une capacité de pouvoir y émarger à ce titre.

J'ai davantage la question que la solution concrète mais je pense que la réponse ne doit pas être non.

M. LE PRÉSIDENT.– Je pense qu'il y a une réponse en deux temps, c'est-à-dire la demande par la COMUE d'une contribution de l'UPEC pour devenir partenaire extérieur et la réponse est non.

Mme LARRUE.– Ce n'est pas une demande de contribution.

M. LE PRÉSIDENT.– Si.

Mme LARRUE.– Non, c'est l'estimation de la valorisation salariale. Je ne joue pas sur les mots, si vous estimez que l'on peut émarger en tant que chercheur ou professeur d'enseignement à un projet, c'est ce qui est estimé. Si cet émargement ne se fait pas, il n'y en aura pas. Pour moi, c'est vraiment cela.

M. LE PRÉSIDENT.– Les laboratoires ne sont pas mis en danger du tout. Par ailleurs, c'est le consortium qui va rédiger les appels d'offres.

M. PELLET.– Une précision : la lettre de TCHAMITCHIAN s'appelle « *Projection de la contribution de l'UPEC au projet I-site* ».

Mme LARRUE.– Ce n'est pas le terme de Monsieur TCHAMITCHIAN mais celui du cadre I-site et c'est une contribution estimée de ceux qui seraient susceptibles d'émarger au projet.

M. LE PRÉSIDENT.– Je ne suis pas d'accord sur la définition et le contenu potentiel. Il y a une demande de contribution de l'UPEC au projet I-site comme partenaire extérieur.

Mme LARRUE.– La question est que si l'on n'est pas partenaire extérieur...

M. LE PRÉSIDENT.– Nous ne demandons qu'une chose, c'est être associés.

Dans la salle.– C'est un autre débat.

Mme LARRUE.– Non, ce n'est pas un autre débat. Je suis sûre que l'I-site a beaucoup de plomb dans l'aile de toute façon. Je ne change pas d'avis à ce sujet. Néanmoins, s'il n'y a pas de positionnement sur le fait de vouloir émarger à ces projets, nous ne le pourrons pas.

J'attire votre attention sur les dangers que cela suppose. Je n'ai pas de formulation mais je pense que c'est cette réponse qui peut accompagner une éventuelle réponse.

M. LE PRÉSIDENT.– Bruno, veux-tu dire un mot sur les laboratoires qui sont interrogés ?

M. PETEY-GIRARD.– On connaît les principes d'appels d'offres tels qu'ils existent et celui qui est en place est légèrement différent. Il n'est pas géré à l'échelon national mais à l'échelon d'un établissement. J'ai une première interrogation, à laquelle je n'ai pas trouvé de réponse dans les documents qui nous ont été transmis. L'–site est porté par la COMUE. C'est la COMUE qui jusqu'à maintenant porte les Labex et c'est la même chose pour IDEFI et IDEA. Cela a été un dépôt commun des différents partenaires, non seulement les membres fondateurs mais cela dépasse les membres fondateurs de la COMUE pour IDEFI et IDEA. On ne voit pas comment il pourrait y avoir un resserrement dans le cadre du renouvellement et du prolongement de ces appels. Je n'ai trouvé de réponse nulle part. Au départ, c'est la COMUE qui est porteuse. On a eu une véritable question, à laquelle je n'ai pas de réponse : que devient la COMUE dans cette affaire ? Je peux comprendre intellectuellement le recentrage jusqu'en 2019 d'un Labex comme Futurs Urbains. Thématiquement, même si je n'en connais pas tous les contours car ce n'est pas mon domaine scientifique, on peut comprendre que cela penche davantage vers la ville que vers autre chose, mais je trouve inadmissible que 100 % de quelque chose qui a été décroché au titre d'un collectif soient resserrés sur quelques membres de ce collectif. Je trouve que la chose est absolument inadmissible. On ne me fera pas croire qu'IDEFI et IDEA n'ont pas en partie été décrochés parce que l'UPEC et ses 30 000 étudiants étaient là.

Entendre dire et lire dans le schéma budgétaire que 100 % d'IDEA seront recentrés sur le projet de l'université cible n'est pas acceptable... D'ici 2019, tous les crédits IDEA seraient reportés sur un objet qui n'existe pas encore. Cela me paraît très surprenant et très difficilement tenable.

Concernant les Labex, je l'ai déjà dit, ce sont les Labex qui sont au niveau de la COMUE et jusqu'à preuve du contraire, nous sommes membres fondateurs de la COMUE. Nous participons régulièrement aux travaux autour des écoles doctorales. Il y a des réunions très régulières. Il me semble qu'il y a depuis ces derniers mois un nouveau dynamisme autour de cette délégation qui avait été donnée dès le PRES de la gestion du doctorat. De belles choses

se placent. Il me semble qu'il faut les préserver. On ne sait pas du tout ce qu'elles deviennent dans le projet, sauf que l'on redistribue. On détruit ce qui fonctionne.

Pour le doctorat, il y a certes eu des difficultés à l'allumage mais je pense que beaucoup de choses fonctionnent. Il faut capitaliser sur ce qui existe.

Concernant les appels d'offres, il me semble que nous sommes tous suffisamment bien positionnés, parmi les enseignants-chercheurs de la salle, pour savoir que l'on fait porter le projet par celui qui peut le décrocher. C'est quelque chose que nous faisons régulièrement. Je suis moi-même dans des projets internationaux, qui n'étaient pas des projets français. Peut-être que thématiquement, j'aurais été celui qui pouvait les porter mais mécaniquement, je ne pouvais pas le faire. C'est donc un collègue d'un autre pays qui les a portés parce que qu'il s'agissait un appel national étranger. C'était un appel extérieur à mon périmètre de possibilité de réponse. Si les laboratoires disent : « Oui, mais tel chercheur UPEC ne pourra pas », la question que je pose est de savoir comment fonctionnent les laboratoires. Les laboratoires sont des groupes. Je m'interroge sur les caractères collectifs de la recherche si un chercheur n'est pas capable de demander à un collègue qui pourrait porter la chose nominativement dans des laboratoires qui sont des laboratoires UPEC/UPEM ou UPEC/Ponts, pour citer l'intérieur de l'objet cible et notre université. C'est quelque chose qui se produit couramment. Vous répondez tous à des appels d'offres. Il me semble qu'il y a une très grande mauvaise foi à dire : « Non, on ne pourra pas ». Si la recherche devient le « mon nom en tête », pourquoi des laboratoires ? Il y a des cohérences scientifiques.

Mme LARRUE.– On peut très bien demander à quelqu'un qui a une spécialité en biologie de répondre en microbiologie. C'est un exemple au hasard.

M. PETEY-GIRARD.– Bien sûr, mais ce n'est pas le fonctionnement des laboratoires tels qu'ils existent à l'UPEC.

Mme LARRUE.– Tu as des spécialités de personnes qui sont cohérentes avec un projet. En revanche, si je peux me permettre de répondre, ce que tu dis est très important et c'est ce que j'appelle de mes vœux, c'est-à-dire qu'il faut que nous soyons partie prenante après 2019. Jusqu'en 2019...

M. PETEY-GIRARD.– C'est en deux temps.

Mme LARRUE.– Non, c'est pour après 2019. Je suis d'accord avec toi, les Labex et l'IDEA ont été acquis aussi parce que nous y étions.

M. PETEY-GIRARD.– Par la COMUE, pas par l'université cible.

Mme LARRUE.– Ils sont jusqu'en 2019. Après 2019, c'est là qu'est le problème. Je réponds. Je suis dans mon tour de parole. On a répondu à ma question et je complète la réponse. C'est simplement pour dire qu'il faut faire attention aux points que tu as soulevé. Je pense que c'est très important.

M. GUYARD.– Nous posons la question du futur, donc la question de savoir ce que nous deviendrons après 2019, après cette université cible, en sachant que nous savons tous que la COMUE va disparaître. Il ne faut pas se faire d'idées. Les I-site ou les IDEX, pour ceux qui ont pu répondre, sont là pour faire disparaître les COMUE et pour les remplacer par de nouvelles structures. La question de savoir si les COMUE vont rester ou disparaître et ce que l'on fait n'est pas la vraie question du problème.

Je compléterai avec le document « *Trajectoire projet institutionnel* », dans lequel il est dit clairement que « *le doctorat est délivré par l'université cible dès sa création, donc en 2019-2020, mettant fin à la compétence de la COMUE en la matière* ». On peut déjà se poser une première question, qui est concrète et réaliste. D'un point de vue de la préparation des écoles doctorales, que devenons-nous ?

Un autre élément est d'un point de vue de notre territoire, qui est le plus compétitif et celui qui est le plus en compétitivité sur tout le territoire français. C'est l'Île-de-France. À Paris, des structures plus grosses se forment, donc des universités qui fusionnent entre elles. Paris 13 prépare aussi son avenir avec Paris Lumière.

(Rires)

Dans la salle.– Non.

M. GUYARD.– Ce sont des aléas. Ce que je veux dire par là, tout simplement parmi vous tous, quel est celui ou celle qui peut donner la solution pour que nous puissions être compétitifs demain ? Avez-vous des rendez-vous avec des universités et avec des écoles, dont vous ne nous avez pas parlé ?

Le débat depuis tout à l'heure tourne au vrai pugilat. Depuis tout à l'heure, vous vous battez liste contre liste et cela nous inquiète, nous les étudiants. Nous prenons les choses à la base. Si les formations existent ou n'existent plus, c'est important pour nous.

La vraie question est de savoir qui a un vrai projet, solide, à poser sur la table tout de suite. C'est la vraie question sur laquelle il faut travailler. Il ne faut pas travailler sur des différences de listes. La question posée est de savoir ce que l'on fait demain. Avez-vous un rendez-vous avec l'université Paris 13 pour préparer l'avenir, si l'on veut se tourner vers Paris 13 ou vers d'autres universités ?

M. LE PRÉSIDENT.– Au niveau des directions et des rencontres avec les universités franciliennes, il y a effectivement des démarches sur la base logique de se connaître, déjà. On voit bien qu'en Île-de-France en particulier, c'est un terrain extrêmement mouvant. À mon avis, aucune université n'est totalement certaine de son avenir à l'heure actuelle, dans des contextes difficiles, avec un calendrier très serré et des échéances électorales préférentielles qui risquent éventuellement de geler le processus. On voit bien qu'un certain nombre d'universités demandent qu'il n'y ait pas simplement un rapport CYTERMANN mais une vraie réflexion en profondeur, avec un premier constat. La région Île-de-France représente environ 50 % des forces de recherche, voire de formation, et c'est tout de même un comble que ce soit la région dans laquelle on ait autant de problèmes pour essayer de redéfinir les périmètres.

Oui, il y a des rencontres à la CPU et il y aura des rencontres avec des universités qui se posent des questions. Il y a eu une rencontre cette semaine avec une école d'ingénieurs, l'ESME, qui souhaite se rapprocher de la COMUE et de l'UPEC. Il y a une ouverture de débat mais nous sommes aussi dans la COMUE et pour la COMUE, nous n'avons pas abandonné ni lâché l'affaire. Nous ne sommes pas partenaire extérieur. Nous devons être associés à cette COMUE et à une autre gouvernance, sur laquelle on ne nous a pas sollicités. Ce n'est pas de notre faute si cela arrive très tard et nous sommes quatre jours avant le dépôt d'un projet I-site. Ce n'est tout de même pas notre faute si l'on n'a pas essayé de discuter avec nous. Le Ministère est très sensible au fait que les COMUE ne soient pas trop chahutées. Nous ne chahutons pas la COMUE. Nous y sommes et nous souhaitons y rester et construire ensemble, mais pas avec une proposition qui est de devenir partenaire extérieur d'un

consortium recomposé avec de nouveaux membres fondateurs. L'École d'Architecture et l'École des ingénieurs de la Ville de Paris sont apparues dans le paysage il y a trois semaines.

M. GUYARD.– Y a-t-il déjà eu des rencontres avec d'autres partenaires du territoire, desquels nous pourrions nous rapprocher de manière à construire un projet, par exemple en vue du PIA 3 ?

M. LE PRÉSIDENT.– Pour l'instant, il n'y a pas une seule université qui ne soit pas sur la défensive. C'est peut-être tardif car des choses vont se passer dans les prochaines semaines ou les prochains mois, mais les universités se regardent en chiens de faïence. On apprend à se connaître. On voit et les frontières sont extrêmement mouvantes. On voit bien en revanche qu'il y a trois cas : le Paris intra-muros et l'on a un peu plus de difficultés quand on est de l'autre côté du périphérique, le cas particulier Paris-Saclay et les autres. Dans ce contexte, les discussions ne sont pas les mêmes. Des discussions, il y en a. Il y en a depuis mars. Ce sont les discussions qui ont eu lieu au sein de la CPU. Cela permet aujourd'hui de retenir le fait que toutes les universités d'Île-de-France s'interrogent sur leur avenir.

Mme BOIVIN.– Pour vous rassurer, chaque semaine apporte la preuve que cela tangué de plus en plus dans beaucoup de COMUE. Nous n'avons pas encore rencontré ces universités, justement parce qu'elles sont actuellement sur la défensive, comme le disait Olivier. Nous avons effectivement prévu de rencontrer un certain nombre d'universités qui seraient des partenaires potentiels.

Mme PICQUET-VARRAULT.– Je suis sensible aux inquiétudes des laboratoires. Je la comprends parfaitement et je pense d'ailleurs que le Président a également montré qu'il y était sensible dans son message d'introduction tout à l'heure, puisque la réponse proposée n'était pas forcément un non ferme, mais un non dans les conditions actuelles qui nous sont proposées.

Je voudrais dire qu'il ne faut pas non plus être trop naïf. On voit un traitement très différent entre deux membres fondateurs de la COMUE, l'ENPC, qui a refusé d'intégrer l'université cible, et l'UPEC. Au final, l'un des deux se retrouve membre associé ; l'autre est partenaire extérieur. Cela fait beaucoup de différences puisque le membre associé va participer aux Conseils qui vont définir les appels d'offres, ce qui ne sera pas notre cas. Je pense que participer à un projet dont nous n'avons pas les garanties... On nous demande de participer

en mettant l'équivalent de 1,5 M€. C'est un gros investissement. Il nous faut un minimum de garanties. On ne peut pas dire : « Nous allons mettre des forces et afficher un soutien fort à un projet pour lequel nous n'avons aucune garantie de pouvoir orienter les appels d'offres ni les représentations scientifiques des appels d'offres ».

On voit qu'au mois de juillet, le projet scientifique a été réorienté « ville » contre notre volonté. Si nous ne pouvons pas peser dans les Conseils du projet I-site, nous récupérerons des miettes. Il ne faut pas être naïf. Je pense qu'il faut continuer de négocier mais nous devons *a minima* avoir un statut équivalent à l'ENPC pour mettre des billes dans le projet I-site.

M. DUBOIS-RANDÉ.– Je pense que nous sommes un peu d'accord sur le paysage. Si nous avons quelque chose à voter, ce serait premièrement autour du fait que nous sommes effectivement attachés à la COMUE, deuxièmement sur le fait que le principe d'être partenaire extérieur n'est pas soutenable mais que l'association, en revanche, comme nous l'avons déjà dit, est vraiment le mode d'accrochage qui permet probablement d'aider au passage de projets I-site, pour retrouver les marges qui vont être importantes d'accrochage territorial. On peut ainsi l'exprimer de façon synthétique.

Suite au rapport CYTERMANN, nous avons vraiment la possibilité de redonner du souffle à la COMUE. L'UPEC peut d'ailleurs peser dans cet avenir. Je pense que nous pouvons sortir par le haut de cette affaire, mais sur un mode associatif, qui avait été refusé au départ et qui a été inclus par Philippe TCHAMITCHIAN. Sur ce principe de construction du territoire avec les partenaires du 94, je pense que nous pouvons vraiment sortir par le haut, par une motion, puisque nous sommes tous plus ou moins d'accord sur cette forme. Nous pouvons la faire voter. Cela ne peut pas être non...

M. MOSCOVICI.– Non au partenariat extérieur, oui à l'association.

M. DUBOIS-RANDÉ.– Oui, fidélité à la COMUE, non en tant que partenaire extérieur, oui à l'association.

Mme GUELTON.– Je vous remercie beaucoup, parce que l'on va dans le bon sens. Quelque chose se dégage sur la fragilité de la proposition actuelle, qui est mal exprimée ou qui demande des positions extrêmes. En termes de stratégie politique de réponse, puisque c'est

ce dont il a été question, la réponse extrême serait un refus net qui risquerait de nous entraîner dans des impasses desquelles il serait difficile de sortir. Je pense que le fait de mentionner une possibilité d'ouverture, comme il apparaît que les uns et les autres le souhaitent, en termes d'association ou d'autres formules, permettrait de rassurer les chercheurs anciens qui participent aux laboratoires, comme les nouveaux, qui aiment bien mentionner leur position et leur rattachement à l'UPEC, puisque le rattachement à l'UPEC est une force importante pour les laboratoires. Vouloir se cacher derrière un autre rattachement pour partager un projet serait décevant, au moins pour nos jeunes chercheurs. Les chercheurs expérimentés peuvent s'associer mais les jeunes chercheurs aiment bien leur attachement à l'UPEC. Les brider dans leurs possibilités en leur demandant de passer par la bande pour postuler à un projet dans leur spécialité sans mentionner leur appartenance ne serait pas une bonne chose, à la fois pour les chercheurs et pour l'UPEC.

Il faut laisser une possibilité ouverte et être une force de proposition. Si l'ENPC a trouvé une solution, il me semble que nous pourrions œuvrer pour la solution de l'UPEC et le mentionner dans le vote qui peut être fait aujourd'hui.

M. PELLET.– Nous allons faire un vote à l'unanimité, c'est très bien.

M. LE PRÉSIDENT.– Avec le bémol qu'il reste quatre jours et qu'il n'y a pas eu d'ouverture ou de possibilité au moment où le débat s'est engagé avec l'ENPC. Nous étions en dehors.

M. MOSCOVICI.– Nous renvoyons la balle.

Mme GUELTON.– Cela n'a pas été le cas à l'époque mais c'est peut-être l'occasion de montrer que l'UPEC recherche des possibilités d'ouverture et de négociation. Je pense que le fait de le mentionner rassurerait les chercheurs, qui ont l'impression de se sentir coincés et de devoir abandonner leurs projets en cours et surtout à venir. Cette ouverture serait aussi une façon d'interpeller le projet I-site, en reconsidérant la position de l'UPEC et les possibilités.

M. LE PRÉSIDENT.–... En reconsidérant la réflexion des membres fondateurs de la COMUE et du Président de la COMUE et non uniquement de l'UPEC.

Mme GUELTON.– Cela donnerait peut-être des idées à d'autres partenaires de se repositionner dans ce cadre.

M. TUTIN.– Je voudrais intervenir sur deux points. Le premier est la réponse aux étudiants tout à l'heure, pour compléter ce qu'a dit Olivier et Jeanne-Marie.

Dans la configuration Île-de-France, nous ne sommes pas les seuls à être en recherche d'une stratégie, sans parler de Paris Centre, puisque Paris 1 vient de sortir de sa COMUE, les universités de Paris 10, Paris 8 et Paris 13 sont confrontées à des problèmes assez identiques aux nôtres, par rapport aux projets d'I-site, à des stratégies de recherche en SHS, à des positionnements institutionnels dans leur COMUE avec leurs autres partenaires.

La réponse à la question a déjà été donnée par Olivier et Jeanne-Marie. Oui, des contacts sont en cours. Des rencontres formelles n'ont pas encore eu lieu entre les Directions mais certains contacts ont consisté en plusieurs heures de discussions téléphoniques. Des rencontres vont effectivement avoir lieu et nous avons bien en tête de rechercher les collaborations, les partenariats possibles et imaginables avec des universités franciliennes qui ont des problèmes sensiblement identiques aux nôtres et qui sont assez ouvertes à des discussions.

Concernant les Labex, la COMUE et le projet I-site, j'aimerais ajouter une chose. J'appartiens à un laboratoire qui appartient lui-même à un Labex dans le cadre de la COMUE. Je dois dire que par rapport à mes thématiques de recherche – et je pense que c'est également vrai pour Sonia, sur les questions proches de l'économie – je ne vois pas bien, dans la configuration actuelle des projets envisagés dans le cadre d'I-site, comment mes propres travaux pourraient s'insérer dans un quelconque appel venant du projet I-site, qui est tout de même très orienté Ville durable, réseau, production d'objets urbains. Dans ce qui nous est proposé comme participation possible comme projet auquel nous pourrions participer concernant la production d'objets urbains innovants, je ne suis pas sûr qu'une bonne partie du laboratoire puisse s'y reconnaître. Certainement une partie, mais pas toutes les parties. Des morceaux de laboratoires qui sont dans des Labex aujourd'hui auront beaucoup de mal à se faufiler dans les interstices du projet futur, en tout cas tel qu'il est aujourd'hui proposé. De ce fait, les 100 % Labex dans l'I-site, c'est effectivement un vrai problème.

Mme GUELTON.– Je ne suis pas représentante de ma thématique mais de la thématique des chercheurs qui m'ont élue. Je pense qu'il faut laisser cette possibilité aux jeunes qui

viennent. Il y a ces thématiques et nous savons comment elles peuvent évoluer, mais il y a de jeunes chercheurs et il me semble qu'il faut laisser la porte ouverte.

Mme ALBANESE.– Je voudrais faire une remarque par rapport à la méthode qui émane de ce débat, qui est de nous présenter un peu les choses comme arrivant une semaine avant le vote du Conseil d'Administration, comme étant saisis et surpris par les propositions qui nous sont faites. Je veux juste vous alerter sur le fait que le calendrier de dépôt de ce projet I-site est connu de tous. Il est même travaillé depuis très longtemps sur ses contenus et sur les contours de ses projets scientifiques. Je pense que dire qu'un courrier est parti un dimanche à sept jours de notre CA pour demander à l'UPEC une contribution et un droit à payer est complètement faux et mensonger, puisque ces éléments...

(Agitations dans la salle.)

M. TUTIN.– Le courrier est daté.

Mme ALBANESE.– Oui, mais pour autant, il y a eu des discussions en CA de la COMUE avant...

M. PELLET.– Tu avais connaissance de ce courrier avant ?

Mme ALBANESE.– Non, pas du tout. Je n'ose pas croire que notre Direction d'établissement, qui est en responsabilité et qui sait que ce projet est un enjeu stratégique majeur pour notre communauté, n'ait pas engagé des discussions depuis juillet avec la COMUE pour faire des propositions alternatives. Aujourd'hui, on parle d'association. Au pied du mur, on remet en question le document qui nous est présenté par Philippe TCHAMITCHIAN, en disant que l'on ne veut pas être partenaire mais associé. Je trouve que c'est effectivement ce vers quoi il faut tendre parce que c'est ce qui permettra de resserrer les liens...

M. LE PRÉSIDENT.– C'est ce que nous demandons depuis le début.

Mme ALBANESE.– Ce travail aurait dû être fait...

(Protestations)

Il aurait dû aboutir à quelque chose de plus concret que de se retrouver dans une situation où vous appelez à un avis défavorable pour une contribution de l'UPEC.

C'est une remarque sur la méthode. Depuis septembre, vous vous êtes engagés à rassurer les membres enseignants-chercheurs et les personnels de l'UPEC concernant ce travail de

collaboration et de construction. Dans les CA qui se sont écoulés entre septembre et aujourd'hui, nous n'avons eu aucun écho de vos retours de discussions avec Monsieur TCHAMITCHIAN, sur des propositions en termes d'association. Vous dites que le travail a été fait et que vous avez eu un retour négatif.

M. LE PRÉSIDENT.– Elle est là, la proposition. Il n'y en a pas eu d'autre.

Mme ALBANESE.– Ceci concerne la méthode. Enfin, j'entends que la meilleure alternative est celle de l'association. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'une association ou d'un partenariat, il est clair que quand on répond à un appel à projets – et Monsieur PETEY–GIRARD le rappelait, cet appel à projets est identique à tous ceux que l'on fait en tant qu'enseignants–chercheurs – on est amené à présenter une contribution qui représente non pas un droit à payer (ceci est complètement éhonté) mais une valorisation des ressources hommes/mois que l'on met dans le projet. Vous ne me direz pas qu'en étant purement associés, nous n'aurons pas ce type de contribution à payer. Il me semble que cette contribution devra être valorisée, que l'on soit partenaire ou associé.

Mme PICQUET–VARRAULT.–... Avec la possibilité d'intervenir dans la gouvernance et dans l'orientation.

Mme ALBANESE.– Tout à fait. Je suis d'accord.

M. PETEY–GIRARD.– Je me permets de répondre puisque vous citez mon nom. Dans un appel à projets de type ANR, on valorise de l'homme/mois mais cet homme/mois compte sur le projet à partir du moment où l'on a décroché. Là, ce n'est pas du tout le cas. On nous demande de valoriser de l'homme/mois, indépendamment de tout projet scientifique dont nous aurions contribué à préciser les contours. Cela n'a pas de sens. Il n'y a aucun parallélisme possible. C'est une espèce d'illusion d'optique. Ce n'est pas parce qu'il y a de l'homme/mois et des contrats que l'on est dans la même configuration. Comparons ce qui est comparable.

Mme ALBANESE.– Je maintiens qu'un avis défavorable à cette contribution est un frein que l'on se met aux possibilités de négociation que nous aurons avec la COMUE pour avancer dans le cadre de ce projet. En ce qui me concerne, je soutiens un avis favorable à cette contribution.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est exactement l'inverse. Si l'on dépasse le niveau des potentiels appels d'offres auxquels nous pourrions répondre, en sachant qu'en gros il y en a peu... Il y en a un dont l'enveloppe annuelle est de 400 000 €, avec une priorité pour une dizaine de personnes qui vont rédiger les appels d'offres et qui vont probablement se partager le gâteau. L'autre est légèrement supérieur à 2 M€, de la même façon avec dix, onze ou douze membres qui rédigeront les appels d'offres. Nous nous mettons en situation de faiblesse si nous votons pour. Nous avons été exclus et tout d'un coup, parce que l'on nous ouvre un peu la porte, nous souhaitons absolument nous faufiler, en sachant que nous sommes dans un contexte encore plus important sur le plan politique. Le petit mot de dimanche soir, qui s'est ensuite étalé sur d'autres jours de la semaine qui a suivi, a été adressé à l'ensemble des acteurs du Pôle Santé, Société et Environnement.

Mme GUELTON.– Et pas aux membres...

M. LE PRÉSIDENT.– Individuellement, sans solliciter ce Pôle. Cela a été adressé individuellement à l'INSERM, à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, à l'ANSES, à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, dont la réponse a été : « Comment puis-je faire pour sortir de cette COMUE ? ». Si l'on regarde l'acronyme de l'INSERM, il y a la Santé dedans. Il n'y a pas de santé dans ce projet. Que fait l'INSERM ? L'ANSES-ENVA n'y est pas. L'AP-HP a dit non. L'Hôpital Intercommunal de Créteil a dit non. L'Établissement Français du Sang dira non. Il n'y a pas de santé dans ce projet. Si nous sommes les seuls à répondre oui, alors là, oui, nous fragiliserons le Pôle Santé Société. C'est un risque politique majeur.

Je soulignerai également que le CNRS est très précisément positionné sur le fait qu'il ne participera pas comme partenaire extérieur à cet I-site. L'image que nous donnons à ces deux EPST que sont le CNRS et l'INSERM, qui ont tout de même une petite importance chez nous, est que nous nous désolidarisons de leur position. Lorsque nous aurons l'évaluation des équipes par l'INSERM et par le CNRS, cela pourrait nous coûter cher.

M. PELLET.– D'abord, en termes de stratégie de négociation, quand on a affaire à quelqu'un qui ne veut pas discuter et qui demande de signer selon ses conditions, d'une manière générale, en dehors même de ce contexte, la première chose à faire est de lui dire non, et ensuite de lui dire : « Maintenant, discutons ». Ce n'est sûrement pas de se soumettre aux conditions posées par celui qui d'emblée refuse de discuter. Ou alors cela signifie qu'il a

raison : il ne veut pas discuter, donc on ne discute pas et l'on dit oui. Si l'on veut pouvoir discuter, il faut toujours exister en face de l'autre. Dire non, c'est commencer par exister. Après, on discute. Tout le monde est d'accord. Je réponds sur ce point. Tout à l'heure, j'ai pris la parole. Je voulais reprendre la proposition d'une motion votée par le CA, qui me semble être une bonne proposition et qui semble se dégager de nos débats. Je voudrais simplement dire qu'il faudrait peut-être procéder en deux temps, d'abord répondre à la question posée sur cette demande de contribution et ensuite, il me semble que quelque chose se dégage en vue de la constitution d'une motion dans laquelle nous expliciterons notre demande de discussion dans un cadre respectueux.

J'ai commencé à écrire quelque chose, que je pourrai vous proposer.

M. GUYARD.– Oui pour une motion, avec après la justification, c'est une bonne idée. On ne peut pas fournir un oui ou un non et jeter la feuille ainsi. Il faut tout de même fournir une réponse construite.

Pour répondre à votre recherche de partenaires, pardonnez-moi l'expression mais je vais être franc, j'ai l'impression que l'on est dans le Meetic des universités : « Université seule cherche une autre université seule, qui a des difficultés ». Toutes les universités en France sont en crise, cela ne fait pas de doute. Néanmoins, quoi qu'il advienne, l'UPEM entrera au sein de cette université cible à partir de 2019. La question qu'il faut se poser concerne la co-accréditation. Si l'UPEM ne co-accrédite plus pour X ou Y raisons, on va se retrouver à devoir payer seuls les formations. En vérité, dans cette recherche de « Meetic Université », il faut trouver la réponse avant 2019, avant l'université cible.

Normalement, si le Conseil d'Administration est normalement constitué, et il l'est, tout le monde devrait se presser pour dire qu'il faut trouver rapidement un partenaire qui soit stratégiquement intéressant avant 2019. On ne doit pas se mettre avec lui parce qu'il est seul.

C'était pour essayer de relancer le débat sur une ligne intéressante pour trouver un partenaire qui veuille bien nous écouter et qui soit aussi intéressant pour nous. Il ne faut uniquement se poser la question de savoir s'il va nous écouter. S'il nous écoute, tant mieux. Sinon, tant pis...

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de limiter le temps de débat. Nous nous laissons encore 10 minutes avant de proposer.

M. FRÉMONT.– En tant que personnel administratif depuis longtemps, merci pour ces débats. Cela a vraiment éclairé ma lanterne. Il y a eu des points de vue très différents sur la recherche, sur les appels d'offres, sur Monsieur TCHAMITCHIAN. On pourra peut-être aussi voter quelque chose pour ou contre lui, si cela ne vous dérange pas.

C'est maintenant très clair. Nous avons tous eu des appels individuels ou communs, par mail, avec des sons de cloche très différents. Aujourd'hui, cela éclaire ma lanterne et je suis tout à fait d'accord pour un vote de ces motions évoquées tout à l'heure, pour clore le débat sur notre participation financière en tant que membre extérieur, alors que nous sommes membre fondateur et partie prenante depuis le tout début, et pour aller de l'avant et leur renvoyer la balle, bien que le *timing* soit très serré. C'est ce qu'il a fait avec nous. Il nous a imposé des *deadlines* très serrées. Il a encore quatre jours. Il est plein d'idées et il doit foisonner dans son coin. Pourquoi ne pas ouvrir les débats et retourner vers le mode associatif, que nous voulions depuis le début ? Je trouve cela très bien.

M. DUBOIS-RANDÉ.– Je pense qu'il faut faire un seul vote positif, c'est-à-dire que l'on est sur une proposition politique. Si l'on fait deux votes, c'est un vote non, pas un vote oui, ce qui ne me paraît pas forcément être une bonne méthode. Le rapport CYTERMANN est extrêmement intéressant aujourd'hui et il va vers ce que nous avons dit depuis des mois à Philippe TCHAMITCHIAN. Il faut lui dire ce que je disais tout à l'heure, à savoir notre volonté d'être dans une COMUE et sur un territoire, et lui dire que le principe d'être un partenaire n'est pas acceptable. Le principe d'une association, comme le rappelle le rapport CYTERMANN aujourd'hui, est vraiment quelque chose que je soutiendrai. Je pense qu'il faut mettre les deux en même temps. Si l'on fait deux votes, on va faire un vote non, ce qui n'est pas bon, et un vote oui qui est un peu bizarre. Je pense qu'il faut faire une synthèse des deux, ce qui est synthèse à laquelle on répond oui ou non, mais cela me paraît plus fort politiquement.

Mme BOIVIN.– Personnellement, je souhaiterais que nous votions non à une proposition que je considère comme malhonnête. En revanche, oui à ce que nous demandons depuis le début, un statut de personne morale et une association, telle qu'elle vient d'être négociée

par l'ENPC. Pourquoi ? Je crains que ce vote ne soit confus, peu lisible et de ce fait instrumentalisé pour le soutien d'un projet dont nous n'avons pas seulement été exclus pour la gouvernance, qui est sans doute l'essentiel de ce projet, mais dont l'une de nos deux thématiques, qui est sans doute notre thématique phare jusqu'ici, a été exclue. Je pense qu'il y a vraiment un risque de confusion et d'instrumentalisation d'un vote peu clair, mais il faut que plusieurs d'entre nous s'expriment sur ce sujet.

Mme ALBANESE.– Je suis très en accord avec la proposition qui a été faite par Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ car je pense que c'est un signe politique fort d'ouverture que de proposer un accord à cette contribution et une volonté d'association qui sera beaucoup plus difficile à refuser par Monsieur TCHAMITCHIAN, en sachant que cette fameuse contribution n'est pas malhonnête puisque nous savons parfaitement que nous avons, au sein de notre université, des hommes équivalents mois qui contribuent à des projets UPEC. Nous avons des enseignants-chercheurs impliqués dans ces projets.

M. PELLET.– Personne ne dit le contraire.

Mme ALBANESE.– Je soutiens la demande de Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ et je suis en faveur de cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a tout de même un élément, qui est que nous sommes dans un contexte d'agenda extrêmement serré et que nous ne pouvons pas imaginer qu'avec une seule motion, il y aura une prise en compte absolue du fait que nous n'acceptons pas d'être partenaire extérieur mais que nous souhaitons engager la discussion. C'est impossible. C'est le seul bémol que je mets. C'est le fait d'avoir une réponse claire par rapport à quelque chose qui ne va pas changer une virgule dans les quatre jours qui viennent. Par ailleurs, c'est la possibilité de laisser ouverte ou de rouvrir la négociation que nous avons eue et la reprise en compte de notre demande constante d'une association, depuis des mois.

Mme ALBANESE.– Cela l'inscrit dans une dynamique positive de progrès et non dans une dynamique de recul.

M. LE PRÉSIDENT.– Avec la COMUE, c'est un peu fatigant d'être positif tout le temps...

Mme ALBANESE.– C'est la difficulté du travail.

M. CASCIANI.– Je n'ai pas tellement la même analyse que Jeanne-Marie BOIVIN sur le fait que l'instrumentalisation soit faite avec un vote unique. Je pense que c'est plutôt l'inverse. Si nous faisons deux votes, on mettra en avant le vote non. C'est ce qui a été fait depuis le début, c'est-à-dire depuis six mois et depuis l'élection de la nouvelle Direction et le refus de la fusion immédiate et la remise en cause. On nous a agité un tableau rouge pour dire que l'UPEC avait dit non à la fusion, non au projet I-site, etc. Ce discours avait été tenu avant, bien sûr, mais on a joué avec cela. C'est refaire la même chose, c'est-à-dire prendre acte d'un non à ce projet I-site et ce sera instrumentalisé comme cela. Après, on nous dira : « Vous avez essayé... ». A un moment, il faut avoir une certaine cohérence.

Nous ne partageons pas la même analyse et je me trompe peut-être. En tout cas, c'est la lecture que j'en fais, parce que nous avons face à nous un « partenaire » qui ne joue pas très franco ni très partenaire. Ce sera exactement l'instrumentalisation qui en sera faite. La COMUE et le Président de la COMUE ne la joueront pas sympa avec nous, en disant que nous avons dit non à son analyse et à son projet. C'est sûr.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– On nous pose une question claire et il me semble qu'il faut y apporter une réponse claire, sans aucune ambiguïté. Je suis effectivement d'accord pour un vote unique, mais un vote unique où l'on dit non, puis une ouverture positive. L'ESIEE, partie prenante et apparemment pas toujours au fait de ce qui avait été discuté, puisque même les partenaires intérieurs ont apparemment quelques soucis avec ce projet, a tout de même fait circuler une pétition qui finit par : « *Non à une fusion de l'ESIEE dans l'université de Marne-la-Vallée. Oui à une formalisation des échanges et collaborations avec les acteurs voisins mais sous une forme organisationnelle plus souple par exemple* ».

Je pense qu'il faudrait faire un vote unique et commencer par répondre clairement à la question qui nous est posée, pour ensuite ouvrir, un peu sur ce modèle.

Mme BOIVIN.– Je suis tout à fait d'accord, un seul vote : non à la question posée, oui à ce que nous venons de discuter.

M. PELLET.– Le débat sur un vote ou deux votes, il faut peut-être le faire en ayant déjà une idée de ce que l'on va donner comme réponse. J'ai griffonné rapidement une proposition de motion, en trois temps. C'est une proposition :

- 1/ Répondre à la question,
- 2/ Souligner les points positifs dans ce qui a été proposé,
- 3/ Appeler à une concertation.

Cela pourrait prendre la forme suivante :

Le Conseil d'Administration ne peut pas accepter la « demande de contribution au projet I-site », qui consiste à la faire payer pour un projet dont elle a été exclue d'emblée...

(Protestations)

Laissez-moi finir. Après, vous me proposerez de modifier ce qui vous semble ne pas convenir.

(...) et sur lequel elle n'aura pas voix au chapitre. En revanche, elle prend acte de l'intégration dans le projet I-site du principe de structuration par association, statut accordé à l'ENPC, dans la partie institutionnelle du projet et qui va dans le sens des modes de collaboration interne à la COMUE demandés par l'UPEC.

En conséquence, le CA renouvelle auprès du Président de la COMUE sa demande d'ouverture d'une véritable concertation entre partenaires respectés pour parvenir à une véritable association.

Mme PICQUET-VARRAULT.– Je suis globalement d'accord avec la motion mais je pense qu'il est important de rajouter dans le petit 1 « non pour la participation en tant que partenaire ». Ce qui nous pose problème, ce n'est pas la participation, c'est en tant que partenaire extérieur. C'est ce qui pose problème.

M. PELLET.– *À la demande de participation à l'I-site en tant que partenaire extérieur.*

Mme PICQUET-VARRAULT.– C'est cela.

Mme ALBANESE.– Je pense que le message est peu clair si l'on commence par un non, et ensuite un oui.

(Agitations dans la salle.)

M. PELLET.– Il y a une question posée.

Mme ALBANESE.– Cette question nous serait de toute façon posée, que l'on soit partenaire ou associé. Pour moi, le débat ne se pose pas.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous ne sommes pas associés.

Mme ALBANESE.– Que l'on soit partenaire ou associé, cette contribution aura à exister dans le dossier. Je suis favorable à un vote qui soit favorable à cette contribution.

M. PELLET.– Tu es favorable à un vote favorable.

Mme ALBANESE.–... Pas à une motion qui démarre par un non et se termine par un oui. Ce n'est pas lisible.

M. FRÉMONT.– Il faut que cela démarre par un non.

Mme ALBANESE.– Ce n'est pas l'avis de la totalité des administrateurs.

M. PELLET.– Dissocions les votes. C'est pour cela que je disais que la conclusion dépendait de la motion. Soit nous sommes d'accord sur le principe de faire un vote en disant : « Non mais voilà ce que nous proposons », soit nous ne sommes pas d'accord et alors il faut dissocier les votes.

M. LE PRÉSIDENT.– L'idée qu'il n'y ait pas un vote unanime... C'est bien pour cela que ce point apparaît à l'ordre du jour et que j'ai souhaité le faire pour respecter les modalités démocratiques de débat. Cela n'a pas été le cas dans d'autres établissements, dans lesquels les Directeurs ont pris une décision sans consulter leur CA. Nous en avons débattu, chacun a son point de vue et nous sommes face à un vote.

Je pense qu'il y a une question. L'ordre du jour, qui est tout de même la première pièce du procès-verbal de ce CA, étant « *Avis sur la demande de la COMUE d'une contribution de l'UPEC au projet I-site* », c'est le premier élément de réponse. On peut éventuellement commencer par : « *L'UPEC, attachée à son appartenance à la COMUE Paris-Est, se prononce contre la proposition de contribution au projet I-site comme partenaire extérieur, mais considère que les possibilités d'association possible pour certains établissements correspondent à notre demande initiale et s'expriment en souhaitant que le débat puisse être rouvert sur cette question* ». C'est un seul vote.

Mme BOIVIN.– La proposition est claire. Nous pouvons maintenant voter sur cette proposition. Si elle ne recueille pas la majorité, nous en proposerons d'autres, mais celle-là est parfaitement claire.

Mme ALBANESE.– Pouvez-vous la reformuler ?

Mme BOIVIN.– *Le CA de l'UPEC, attaché à son appartenance à la COMUE UPE, refuse la proposition de participation comme partenaire extérieur au projet I-site, tel qu'adressée le tant à son Président, mais prenant acte qu'un modèle d'association qu'elle demande depuis le début est désormais possible, demande que cette possibilité soit rouverte et rediscutée...*

Nous pouvons dire à ce moment que c'est la possibilité que nous préconisons depuis le début.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Il faudrait indiquer à un moment que nous sommes membre fondateur.

M. LE PRÉSIDENT.– *L'UPEC, université membre fondateur (...).*

M. PELLET.– Cela devient confus sur les intentions, c'est-à-dire que l'on en vient à voter oui au fait de dire non.

Mme BOIVIN.– Nous refusons la proposition qui nous a été faite, de participation comme membre extérieur ; nous constatons que semble à nouveau ouverte la possibilité qui nous a été refusée initialement, d'être membre associé du projet, et nous demandons la réouverture de discussions sur ce statut.

Mme ALBANESE.– Je pense que le texte nous met dans une situation délicate dans la mesure où nous n'avons pas le même avis sur la question de la contribution parce que nous n'avons pas la même perception de cette contribution comme partenaire associé, etc. En revanche, nous sommes globalement tous sensibles à l'importance de la réouverture du dialogue sur la possibilité d'une association.

Je pense que si nous essayons de tout regrouper... C'est vrai que j'ai peut-être dit le contraire tout à l'heure mais en l'entendant formulé ainsi, je vois que cela ne colle pas, au regard des échanges que nous avons. N'est-il pas plus pertinent d'appeler au vote sur la contribution qui nous est demandée ? Chacun s'exprimera en conscience par rapport à sa perception de ce qu'est une contribution et nous voterons pour ou contre, avec tous les arguments que nous avons évoqués. Ensuite, le CA apportera une motion dans laquelle il précise qu'attaché à son appartenance en tant que membre de la COMUE, il souhaite...

Avec toute la réserve sur le fait qu'un vote négatif est effectivement un risque de se faire attaquer, comme le disait Monsieur CASCANI.

Mme PICQUET-VARRAULT.– Je voudrais répondre que je ne suis pas favorable à ce que l'on vote oui pour une contribution parce que je pense que cette contribution ne peut être dissociée du statut. Dans un cas, on fait un chèque en blanc ; dans l'autre cas, on fait un chèque en ayant la possibilité d'avoir un regard sur l'utilisation des moyens. Je ne souhaite pas faire un chèque en blanc. Je pense que l'on ne peut pas dire oui à la contribution sans avoir la condition derrière, qui dit « en tant que ». Sinon, on fait un chèque en blanc.

Mme ALBANESE.– Non, on ne fait pas un chèque en blanc. Vous n'empêchez pas les personnes de travailler sur des projets en lien avec la COMUE.

Mme PICQUET-VARRAULT.– On n'aura pas les moyens d'orienter la politique scientifique du projet dans les Conseils car nous n'y serons pas. C'est ce que nous demandons.

Mme ALBANESE.– On aura encore moins en sortant aujourd'hui. On n'en aura plus.

M. PELLET.– On ne va pas refaire le débat.

Mme PICQUET-VARRAULT.– Je ne suis pas d'accord pour que l'on vote sur une contribution seule. On doit voter sur une contribution en tant que. Je pense que c'est le point important.

M. PETEY-GIRARD.– En entendant tout le monde, il me semble qu'il y a deux choses. Il y a les décisions et les votes majoritaires de CA de l'UPEC. C'est la première étape. Il me semble tout à fait possible de répondre oui ou non sur la contribution telle que formulée, puis l'approbation ou non d'une motion. Ensuite, il y a la réponse faite par le Président à la demande de Philippe TCHAMITCHIAN, réponse qui s'appuie sur les décisions de ce CA mais nous n'allons pas envoyer un extrait des délibérations de notre CA à Philippe TCHAMITCHIAN. De toute façon, la réponse est dissociée.

Il me semble que recouvrir les choses peut les rendre confuses. En réalité, cela me semble être deux étapes. Il faut dissocier ce qui se passe dans ce CA de la réponse qui sera ensuite formulée et exclusivement formulée par le Président, à qui la demande a été faite. Le Président consulte le Conseil d'Administration et ensuite fait sa réponse. Les choses ont été rappelées. Un certain nombre d'établissements n'ont pas consulté leur Conseil d'Administration. Nous avons la possibilité d'une discussion qui me semble extrêmement fructueuse.

Mme CHEVALIER.– Merci pour l'éclaircissement. Je souscris à la proposition. Il me semble qu'il faut dissocier les votes et il faut compléter le premier vote. Ce n'est pas l'approbation ou la désapprobation de la contribution. C'est en tant que partenaire extérieur.

C'est là-dessus que l'on se prononce. C'est la lettre. Ce n'est pas nous qui l'avons écrite. C'est Philippe TCHAMITCHIAN qui nous a traités de partenaire extérieur. C'est la réponse à cette affaire de « partenaire extérieur » qui justifie la motion. Après, il y a la réponse politique du Président à l'autre Président. C'est autre chose.

Le deuxième temps, c'est la motion. Je pense qu'il faut séparer les deux, en étant très précis sur « partenaire extérieur ».

M. MAITROT DE LA MOTTE.– Sur le deuxième temps, si nous procédons de cette façon, est-ce que nous votons maintenant ? Ne donnons-nous pas plus simplement mandat au Président pour répondre, compte tenu de ce qui a été dit par le Conseil d'Administration, éventuellement en donnant quelques éléments qui reprennent ce qui figurait dans les problématiques.

M. LE PRÉSIDENT.– Je souhaite qu'il y ait un vote.

M. PELLET.– Le courrier du Président concerne le Président mais la motion du Conseil d'Administration concerne le Conseil d'Administration.

Mme BOIVIN.– Pourrais-je faire une dernière proposition d'un texte qui pourrait constituer la base d'un vote unique ? Je le lis, on ne sait jamais.

Le CA de l'UPEC ne peut pas apporter une contribution à un projet dont ses thématiques scientifiques ont été écartées et dont ses propositions de gouvernance ont été rejetées. Néanmoins, il rappelle qu'il souhaite jouer pleinement le rôle de membre fondateur de la COMUE et construire ensemble des stratégies communes, par exemple sur un mode associatif comparable à celui de l'ENPC.

M. PELLET.– Cela ne résout pas...

Mme BOIVIN.– D'accord. Nous faisons deux votes. C'était une dernière tentative de vote unique.

M. LE PRÉSIDENT.– Le vote porte donc sur la contribution de l'UPEC au projet I-site en tant que partenaire extérieur. Le deuxième est une motion pour dire que le CA de l'UPEC se

prononce en faveur d'une réouverture des discussions au vu de la possibilité d'association initialement demandée par notre établissement.

Mme GUELTON.– Oui.

M. LE PRÉSIDENT.– Il ne faut pas citer l'ENPC.

M. TUTIN.– Il y avait une certaine logique au texte unique.

Dans la salle.– Non.

M. PELLET.– Il y a deux votes, après on peut faire un seul texte mais au moins, les choses sont claires.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons faire le premier vote.

Mme BOIVIN.– Il y a des pouvoirs.

Mme BOSIO.– Madame KOCH, vous avez reçu procuration de Monsieur TUZLU.

Monsieur MONTAGNE, vous avez reçu procuration de Madame LE LAGADEC.

Monsieur GERVAIS, vous avez reçu procuration de Monsieur BICHERON.

Monsieur GUYARD, vous avez reçu procuration de Monsieur BURR.

Madame CADUSSEAU, vous avez reçu procuration de Monsieur WOLKENSTEIN.

Madame CHEVALIER, vous avez reçu procuration de Monsieur CHOUMERT.

Monsieur PELLET, vous avez reçu procuration de Monsieur SABATER.

Madame GUELTON, vous avez reçu procuration de Monsieur HITTINGER et de Madame OLLIVIER-YANIV.

Madame HABIB, vous avez reçu procuration de Monsieur MOIGNARD et de Madame SERT.

Monsieur GIRAL, vous avez reçu procuration de Monsieur TRUDY et de Madame CIABRINI.

M. LE PRÉSIDENT.– Le premier vote porte sur l'intitulé : *Le Conseil d'Administration de l'UPEC refuse la contribution proposée par la COMUE au projet I-site en tant que partenaire extérieur.*

Mme ALBANESE.– Je n'ai pas l'impression que c'est ce que l'on avait. Il me semble que le vote le plus simple est pour ou contre la contribution de l'UPEC à l'I-site, tel...

(Protestations dans la salle.)

M. LE PRÉSIDENT.– C'est sûr que c'est un peu tard mais nous souhaitons toujours y participer. Nous avons été exclus. Nous n'allons pas non plus nous mettre à genoux.

Je souligne « *en tant que partenaire extérieur* ».

M. PELLET.– Le fait de dire « *refuse* » oblige à voter oui pour dire non. Pourquoi pas ? Il faut que les choses soient claires.

Mme BOIVIN.– Ne peut-on pas dire « pour ou contre la contribution proposée au Conseil d'Administration de l'UPEC comme membre extérieur et la proposition telle que formulée par Philippe TCHAMITCHIAN » ?

Êtes-vous pour ou contre la contribution demandée par le Président de la COMUE au CA de l'UPEC en tant que partenaire extérieur du projet I-site ?

Mme ALBANESE.– Merci pour cette simplification.

M. LE PRÉSIDENT.– Qui vote pour la contribution ?

(Il est procédé au vote à main levée)

Résultat du vote :

3 voix pour,

7 procurations pour,

4 abstentions,

12 voix contre,

8 procurations contre.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous avons encore un travail pour discuter de la motion proposée.

Mme BOIVIN.– Quelqu'un a-t-il une proposition de motion ?

Mme ALBANESE.– Vous aviez fait un début de proposition. Maintenant, nous avons un vote.

Mme BOIVIN.– Est-ce que l'on reprend ? J'ai proposé tout à l'heure quelque chose en vue d'un vote unique mais cela pourrait parfaitement reprendre le sens du vote :

Le CA de l'UPEC refuse d'apporter une contribution en tant que partenaire extérieur, que l'on pourrait souligner par un italique, en l'état du projet où ses thématiques scientifiques ont été écartées et ses propositions de gouvernance rejetées. Néanmoins, l'UPEC rappelle qu'elle entend jouer pleinement le rôle de membre fondateur, que l'on pourrait également mettre

en italique, de la COMUE et rouvrir des discussions déjà engagées sur des possibilités d'association...

Mme GUELTON.– Si je peux reprendre ce que le Président avait proposé. Dans votre proposition tout à l'heure, il était indiqué :

Le CA de l'UPEC, attaché à son appartenance à la COMUE, se prononce pour la possibilité que les établissements soient associés au projet et s'exprime en souhaitant que le débat puisse être ouvert sur ce statut.

Il faut que ce soit court. Je me permets de souligner que la proposition de Madame BOIVIN est un peu longue.

« *Se prononce pour une contribution sous la forme de partenaire associé* ».

M. PELLET.– *Le CA de l'UPEC refuse la demande de contribution au projet I-site en tant que partenaire extérieur car elle consiste à faire payer à l'UPEC.*

Dans la salle.– Non.

M. PELLET.– *En revanche, rappelant son attachement à la COMUE... c'est un autre débat. Rappelant son attachement à la concertation...*

En revanche, prenant acte de l'intégration dans le projet I-site du principe de structuration par association, statut accordé à l'ENPC...

M. LE PRÉSIDENT.– Non, il ne faut pas citer l'ENPC.

M. PELLET.–... *Accordé à l'un des membres de la COMUE.* C'est souligner la contradiction de la demande.

Mme GUELTON.– Non, ce n'est pas la peine.

Mme BOIVIN.– Si l'on prend acte de la possibilité de l'association, on n'est pas obligé de donner le cas précis.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pouvons peut-être souligner le fait que c'est exactement ce que nous demandons depuis le début.

Mme BOIVIN.– Voilà, en disant qu'apparemment, maintenant c'est possible.

M. PELLET.– Je vous lis la conclusion : *En conséquence, le CA renouvelle auprès de la COMUE sa demande d'ouverture d'une véritable concertation entre partenaires respectés pour parvenir à parvenir à une véritable association...* C'est peut-être s'engager trop loin.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, ou pour réévaluer la possibilité d'une association.

M. PELLET.– *Pour envisager ensemble les conditions d'une association.*

Mme HUMAIN-LAMOURE.– J'ai une autre proposition qui prend celle de Jeanne-Marie, j'aime bien le balancement. On dit non en tant que partenaire extérieur mais oui aux négociations en tant que membre fondateur. On rappelle que l'on n'est pas simplement attaché à la COMUE en tant que membre fondateur.

Le CA de l'UPEC refuse d'apporter une contribution en tant que partenaire extérieur en l'état du projet. Néanmoins, l'UPEC rappelle qu'elle entend jouer pleinement le rôle de membre fondateur de la COMUE et rouvrir des discussions ouvertes par l'UPEC sur des possibilités d'association, en prenant acte du projet actuel.

Mme HABIB.– *Le CA de l'UPEC, rappelant son attachement à la COMUE, renouvelle sa demande de statut de membre associé au projet I-site.*

M. LE PRÉSIDENT.– Non, c'est ambigu par rapport au premier vote.

M. PELLET.– La proposition de simplification d'Anne-Lise est bien, mais je ne sais pas ce que veut dire « *en prenant acte du projet actuel* ».

Mme HUMAIN-LAMOURE.– C'était pour reprendre le fait de prendre acte, en sachant que l'on peut discuter très longtemps de l'attachement. « *En tant que membre fondateur de la COMUE* », c'est factuel.

Mme BOIVIN.– On ne peut pas dire « *en prenant acte d'une possibilité que nous demandons depuis le début* ». Cela a le mérite d'être clair entre notre vote et notre contre-proposition.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– *Rouvrir des discussions sur des possibilités d'association, en prenant acte...*

Mme BOIVIN.–... *Que cette possibilité que nous réclamons depuis le début semble désormais ouverte.*

(Échanges croisés)

M. MAITROT DE LA MOTTE.– *Enfin reconnue et encouragée par les pouvoirs publics.*

Mme ALBANESE.– Cela devient très polémique. Cela ne me semble pas...

M. PELLET.– *En prenant acte que cette possibilité figure dans le projet actuel.*

Mme BOIVIN.– C'est très bien et très clair.

M. LE PRÉSIDENT.– Il faut bien souligner le fait que c'est l'association au projet I-site.

Il y a vraiment les notions de membre fondateur de la COMUE, de l'état actuel de l'I-site et de laisser envisager la possibilité d'une association.

Mme ALBANESE.– Je trouve que la formulation qui a été présentée par Anne-Lise prend sens. En revanche, je m'interroge sur la nécessité de mentionner le vote du CA. En tout cas, si l'on fait mention du vote du CA, je souhaite qu'il soit mentionné que ce n'était pas un vote à l'unanimité et que l'on précise le nombre de voix qui se sont exprimées.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous mettrons un astérisque et une note de bas de page.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Je répète : *Le CA de l'UPEC refuse d'apporter une contribution en tant que partenaire extérieur en l'état du projet.* Un astérisque renverra au vote. *Néanmoins, l'UPEC rappelle qu'elle entend jouer pleinement le rôle de membre fondateur de la COMUE et rouvrir des discussions sur une association, en prenant acte que cette possibilité figure dans le projet actuel.*

Mme GUELTON.– Peut supprimer « *ouvrir les négociations* » et dire qu'elle est partie prenante une formule d'association ? Dans les quatre jours, au lieu de dire « souhaite rouvrir », on peut dire qu'elle est favorable à une formule d'association qui existe déjà dans le projet.

M. LE PRÉSIDENT.– Dans les quatre jours, nous n'aurons pas... Les week-ends sont des moments d'échange assez...

Mme HUMAIN-LAMOURE.– *Néanmoins l'UPEC rappelle qu'elle entend jouer pleinement le rôle de membre fondateur de la COMUE et demande la réouverture des discussions sur une association, prenant acte que cette possibilité figure dans le projet actuel.*

Mme CHEVALIER.– Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, parce que cette mention va circuler et qu'elle a un objet politique, il me semble qu'en parlant du projet, il faut dire « I-site ». Cela n'y était pas.

M. PELLET.– Il me semblerait bien de rappeler : « *Projet I-site dont elle a été exclue* ».

Dans la salle.– Non.

Mme ALBANESE.– Je me suis exprimée favorablement pour la contribution de l'UPEC à ce projet, cela me pose un problème que de voter favorablement une mention qui commence par : « *Le CA de l'UPEC s'étant exprimé contre* ».

M. LE PRÉSIDENT.– C'est un fait.

Mme ALBANESE.– Ne peut-on dire : « *Suite au vote du CA* », sans mentionner... ?

M. PELLET.– Tu viens de demander que l'on indique le vote.

Mme BOIVIN.– J'ai une proposition de clarification. Effectivement, cela me gêne un peu aussi. Je propose d'abord que l'on utilise deux temps différents, c'est-à-dire que l'on dise :

Le CA de l'UPEC, réuni le 25 novembre (...) a refusé (...), avec un passé composé, par tant de votes. Ensuite : Le CA s'est prononcé à l'unanimité ou se prononce...

M. PELLET.– Il y a la mention de l'explication du vote qui figure avant le « *Néanmoins* ».

Mme BOIVIN.– Tout à fait, mais il faut bien distinguer entre « *Le CA, réuni telle date, s'est prononcé contre par tant de voix* », etc. et « *A l'unanimité, il a...* ». Il faut bien scinder les deux choses.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Je relis : *Le CA de l'UPEC, réuni le 25 novembre a refusé d'apporter une contribution en tant que partenaire extérieur en l'état du projet I-site, par 20 voix contre, 4 abstentions et 7 pour. Néanmoins, l'UPEC rappelle qu'elle entend jouer pleinement le rôle de membre fondateur de la COMUE et demande la réouverture des discussions sur une association, en prenant acte que cette possibilité figure dans le projet I-site actuel.*

Mme BOIVIN.– Ne faudrait-il pas mettre qu'*il s'est prononcé contre la contribution demandée par tant de voix*. En revanche, *il s'est prononcé à l'unanimité pour*, etc.

Le CA, réuni le 25 novembre, s'est prononcé contre la contribution demandée par la COMUE comme membre extérieur, etc. En revanche, il s'est prononcé à l'unanimité pour...

Je vous assure que ce sera lissé en français. L'essentiel est que l'on soit clair sur le fait qu'il s'est prononcé contre la contribution comme partenaire extérieur par tant de voix etc., et qu'il s'est prononcé à l'unanimité pour la possibilité ouverte...

Mme ALBANESE.– S’il vous plaît, ne pas mettre entre parenthèses ou simplement en astérisque la mention des voix.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Non, c’est dans le texte.

Mme BOIVIN.– Faites-nous confiance pour la syntaxe, les « *En revanche* », etc.

Mme CHEVALIER.– Pour « *En revanche* », ce n’est pas que la syntaxe, c’est le sens.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Je relis : *Le CA de l’UPEC, réuni le 25 novembre, s’est prononcé contre la contribution en tant que partenaire extérieur en l’état du projet I-site...* Cela fait bizarre.

Mme BOIVIN.– *S’est prononcé contre la contribution demandée par le Président de la COMUE comme partenaire extérieur du projet I-site.*

Mme GUELTON.– On a l’impression que c’est le Président qui est partenaire extérieur dans cette formulation. *La contribution demandée par la COMUE.*

Mme BOIVIN.– Il faut bien dire « par la COMUE », sinon on ne comprend pas.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– *(...) s’est prononcé contre la contribution en tant que partenaire extérieur, demandée par le Président de la COMUE, par 20 voix contre et 4 abstentions. Néanmoins, l’UPEC rappelle qu’elle entend jouer pleinement le rôle de membre fondateur de la COMUE et demande, à x voix, la réouverture des discussions sur une association en prenant acte que cette possibilité figure dans le projet I-site.*

M. LE PRÉSIDENT.– Pourrait-on projeter le texte ?

(Affichage du texte.)

(Discussion générale)

M. PELLET.– *Le CA rappelle que l’UPEC...*

Mme BOIVIN.– Si nous nous prononçons à l’unanimité sur certaines choses, il faut le dire.

M. PELLET.– *Il rappelle que l’UPEC entend jouer pleinement le rôle de membre fondateur de la COMUE et demande à l’unanimité la réouverture des discussions sur une association, en prenant acte que cette possibilité figure dans le projet I-site.*

Mme GUELTON.– Pour faciliter éventuellement la rapidité, si le Président veut signer et ne pas repasser par le CA, nous pourrions peut-être dire, au lieu de parler de réouverture des discussions, *émet un avis favorable sur une association*, ou quelque chose comme cela.

Dans la salle.– Non.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela dépendra des conditions.

Cela vous convient-il comme formulation ?

Dans la salle.– Oui.

Mme GUELTON.– Je vois que le Conseil a peur de vous donner un mandat pour discuter...

M. LE PRÉSIDENT.– Je fais cela en toute transparence, dès qu'il y a un Conseil. Les dernières informations...

Mme GUELTON.– Je proposais cela pour aller plus vite, s'il y avait dans les quatre jours une formule d'association...

Mme BOIVIN.– Ne serait-il pas plus clair de refaire un vrai balancement, c'est-à-dire :

(...) Par ailleurs, rappelant que l'UPEC entend jouer pleinement son rôle de membre fondateur de la COMUE, il s'est prononcé à l'unanimité pour la réouverture des discussions sur une association au projet I-site, en prenant acte que cette possibilité figure désormais dans le projet.

Un intervenant.– « *Il se prononce* » et non « *s'est prononcé* ».

Mme BOIVIN.– Non, puisque l'on a commencé par « *Le CA, réuni..., s'est prononcé contre* ». *Par ailleurs, rappelant que l'UPEC entend jouer pleinement son rôle de membre fondateur de la COMUE, il s'est prononcé à l'unanimité pour la réouverture des discussions sur une association au projet I-site, en prenant acte que cette possibilité figure désormais dans le projet*, puisqu'elle ne figurait pas il y a quelque temps. Cela a le mérite de faire un balancement clair entre un vote qui n'a pas été à l'unanimité et un autre qui l'a été.

Mme PICQUET-VARRAULT.– Il y a un souci avec la première phrase, quand on dit que le CA s'est prononcé avec 20 voix contre. Je suis d'accord pour dire qu'il s'est prononcé avec 20 voix contre et 7 pour...

Mme BOIVIN.–... Par 20 voix pour et 4 abstentions et 7 voix contre.

(Discussion générale)

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Il a refusé.

Mme BOIVIN.– *Il a rejeté la contribution au projet I-site en tant que partenaire (...), par 20 voix pour, 4 abstentions et 7 contre.*

Par ailleurs, rappelant (...), il s'est prononcé à l'unanimité pour la réouverture des discussions...

M. PELLET.– Il s'est prononcé sur la demande et l'a rejetée.

Mme BOIVIN.– Non, c'est soit « *s'est prononcé sur la demande par 20 voix contre, 4 abstentions et 7 voix pour* », soit « *a rejeté la demande par 20 voix pour, 4 abstentions et 7 contre* ». C'est l'un ou l'autre.

M. PELLET.– L'option 1 ne tient pas, puisque l'on ne peut pas dire « se prononcer sur » et « rejeter quelque chose ».

Mme BOIVIN.– Il ne faut pas mettre les deux.

M. PELLET.– C'est une question de syntaxe.

Mme BOIVIN.– Je suis bien d'accord.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– C'est l'option 2.

M. PELLET.– Syntactiquement, la deuxième est correcte.

(Échanges croisés.)

M. MAITROT DE LA MOTTE.– Il faut indiquer que le CA n'a pas accepté la proposition. La question posée par le Président au moment du vote était : « On vous fait une proposition. L'acceptez-vous ? ». Il a mis cela aux voix. Certains ont voté pour, ils étaient 7 ; d'autres se sont abstenus et d'autres ont voté contre. Si l'on met « ne l'a pas accepté », on voit bien que le vote pour ou contre, c'est « Acceptez-vous la proposition ? » et non pas « Rejetez-vous la proposition ? ». C'est plus cohérent avec les votes, qui ont été contre, par rapport à la question qui était posée : « Acceptez-vous la proposition ? ». La réponse est non. Il ne l'a pas acceptée, plutôt que de dire qu'il l'a rejetée.

M. PELLET.– On s'enferme dans des problèmes de logique. Il faudrait utiliser les parenthèses et dire : « *l'a refusée (20 voix contre, 4 abstentions, 7 voix pour)* ». C'est beaucoup plus clair

que de dire « Ne l'a pas accepté par 20 voix pour ». On a là un télescopage et des problèmes de double négation.

Il faut indiquer : « *A refusé (20 voix contre, 7 voix pour et 4 abstentions)* ». C'est le résultat du vote. Tu es d'accord ?

Mme ALBANESE.– Oui.

M. LE PRÉSIDENT.– Sur le principe du contenu, on avance un peu. Je pense que tout le monde est d'accord sur le plan syntaxique. Nous regarderons. Une première notion rappelle le vote du CA sur la demande de contribution en tant que partenaire extérieur, le deuxième temps de la motion étant que nous entendons jouer pleinement notre rôle de membre fondateur et que nous souhaitons rouvrir les discussions sur le processus d'association au projet I-site, en prenant acte du fait que cette possibilité figure dans le projet.

Mme BOIVIN.– De même que nous avons mis en italique « *partenaire extérieur* », êtes-vous d'accord pour que nous mettions en italique « *membre fondateur* » ?

Dans la salle.– Oui, et « *association* » en italique également.

M. LE PRÉSIDENT.– Le contenu y est. Je vous propose de peaufiner éventuellement en cercle restreint, afin que nous passions au vote pour avancer dans l'ordre du jour.

Par rapport à cette motion, qui vote pour ?

Résultat du vote :

La motion est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements.)

M. MOSCOVICI.– Pourrons-nous la recevoir rapidement par messagerie ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui. Même si l'heure a beaucoup tourné, je vous propose 5 minutes de suspension de séance.

La séance, suspendue à 12 heures 11, est reprise à 12 heures 22.

Je vous propose de reprendre place pour que nous puissions redémarrer cette séance. Pour que l'ordre du jour reste compatible avec la vie de chacun des administrateurs, je vous

propose éventuellement de reporter certains points, qui ne sont probablement pas les plus longs mais qui nous permettront peut-être de gagner un peu de temps sur le déroulement de l'après-midi.

Au chapitre 2 des Ressources Humaines, je vous propose de reporter le point sur les subrogations en faveur des personnels non titulaires. Je vous propose également de reporter l'approbation des tarifs des concessions de logement dans les questions financières, ainsi que l'information sur le budget sûreté de l'établissement et éventuellement le cinquième point concernant l'information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université, qui n'était pas un point extrêmement long.

Êtes-vous d'accord pour reporter ces points ?

Le Conseil.– Oui.

Mme GUELTON.– Pour le fonctionnement des conventions, n'est-ce pas gênant ?

M. BASQUIN.– Non. Vous aurez un point complet à la réunion suivante.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de passer au point suivant de la rubrique Vie de l'établissement.

Avis sur la nomination des directeurs du SCUIO-BAIP

Michel ATTOUI n'a pu être là aujourd'hui. J'invite Gilles LEBLANC à nous rejoindre à la tribune. Je passerai également la parole à Florence RIOU pour qu'elle précise les modalités du vote et qu'elle fasse un point sur les procurations.

Je précise par ailleurs que Gilles doit assurer un cours à 13 heures.

M. LEBLANC.– Bonjour. Je suis ici aujourd'hui pour vous présenter la candidature d'un duumvirat à la Direction du SCUIO, constitué de Michel ATTOUI et de Gilles LEBLANC, votre serviteur. Nous avons réagi au deuxième appel à candidatures de Yann. Avant de répondre, nous nous sommes posé la question de notre légitimité. Vous avez des éléments de notre CV qui apparaissent. Vous voyez que l'un comme l'autre, nous ne sommes plus tout à fait de la première eau. Nous atteignons l'âge canonique de la soixantaine. Nous avons un parcours relativement riche. L'un comme l'autre, nous sommes intervenus à l'étranger, pour différentes raisons, et dans différents types d'établissements. Nous sommes dans celui-ci

depuis plus de vingt ans, ce qui n'était pas prévu au départ dans mon propre plan de carrière mais je ne le regrette pas.

L'un comme l'autre, nous avons eu des implications dans l'établissement à des titres divers, Michel énormément en matière de TP de physique mais également en recherche.

Pour ma part, étant PRAG, pas de recherche. Je collabore depuis de nombreuses années avec différents services de l'établissement, que ce soit la DSI ou des émanations de la DEVE.

Je me suis fortement impliqué en responsabilité de la filière. Je suis actuellement responsable d'un Master 2 par apprentissage, après avoir été responsable de filières de licence. Michel s'implique dans d'autres domaines. Chacun a son domaine. Il s'implique notamment énormément en DAEU.

Je me suis aperçu que je n'avais pas positionné un élément sur ce *slide*. J'ai été fortement impliqué dans une action qui s'appelait « le semestre de consolidation », dont certains d'entre vous ont peut-être entendu parler. Nous pourrions dire que Michel et moi sommes intéressés à ce que l'on pourrait appeler l'école de la deuxième chance.

La direction bicéphale a été une question de Yann dès le départ : « Comment allez-vous gérer cela ? ». *A priori* de façon assez positive. L'avantage, c'est que nous sommes collaborateurs en termes d'esprit et nous sommes complémentaires en termes de personnes. Cela veut dire qu'il y a un énorme avantage. Nous ne sommes pas toujours d'accord. Nous allons pouvoir discuter mais nous cherchons toujours à trouver un accord, ce qui est bien. Il nous arrive assez souvent d'échanger sur des points divers.

L'avantage est la diversité des deux personnes. L'un est très chercheur, l'autre exclusivement enseignant. Je pense que c'est un aspect fondamental. Michel est très impliqué sur le DAEU ; je suis plus intéressé par d'autres éléments, comme par exemple la relation avec le monde de l'entreprise. Je vois également un énorme point comme un avantage. Par exemple aujourd'hui, Michel est en jury de thèse et je suis disponible. L'un des deux pourra être disponible sur un certain nombre de dossiers.

Vous avez là ce que j'avais écrit suite à notre proposition à Yann, que j'aurais pu modifier depuis. Pourquoi avons-nous décidé d'y aller ? L'un comme l'autre, nous constatons des dommages au niveau des étudiants, à savoir qu'un certain nombre d'étudiants sont en

errance, soit parce qu'ils ne sont pas au bon endroit, soit parce qu'ils n'y sont pas venus, soit... Il y a beaucoup de « soit » possibles. Ce qui nous intéresserait, ce serait de faciliter le fait que les étudiants soient au bon endroit au bon moment, ce qui n'est pas toujours facile pour eux. Je suis accessoirement père de famille. J'ai des enfants de 20 et 23 ans, je vis donc de l'intérieur le problème des orientations dans les filières. Ce n'est pas toujours très lisible. Je peux vous garantir que notre offre de formation n'est pas moins lisible que celle de la Sorbonne, par exemple.

Il faut vraiment arriver à favoriser l'orientation des étudiants. Cela nous semblait un point important. Il faut peut-être faire en sorte que certains ne viennent pas chez nous, parce que c'est une probabilité d'échec fort. Je pense que c'est un élément dommageable pour eux. C'est idiot qu'ils perdent du temps. Jusqu'à il y a deux ans, j'étais président de jury. En 2015, nous avons un étudiant sur notre cahier de jury, qui était un 204. Pour ceux qui ne connaîtraient pas la lecture du code, cela veut dire qu'il était en primo-inscription en 2004. En L2, c'était un peu long comme trajet. C'est une perte de temps pour lui et ce sera de toute façon un diplôme qu'il aura énormément de mal à valoriser par la suite. Avec Michel, nous sommes d'accord qu'il est dommage d'arriver à ce genre de cas. Qui plus est, cela a un coût pour le système dont je fais partie.

Il apparaît aussi, tant pour Michel que pour moi, qu'il serait judicieux d'améliorer la lisibilité de la formation pour les étudiants, entre leur arrivée chez nous et leur sortie. Très souvent, ils subissent ce qu'il se passe, alors qu'il serait beaucoup plus intéressant qu'ils soient moteurs et acteurs de leur orientation, notamment dans le fait qu'ils candidatent dans des masters et qu'ils préparent cette candidature aux masters. Encore une fois, en tant que père de famille, j'avais une discussion hier avec ma fille sur les options qu'elle allait suivre. Je lui faisais valoir que le problème des options est qu'il fallait peut-être qu'elle sache ce qu'elle veut faire après, si ce n'est le fait de se faire plaisir.

Il y avait cette articulation licence/maîtrise. Pour avoir également été responsable des stages en L3, au niveau de la filière SPI, nous avons un gros problème de candidatures de nos étudiants, qui ont énormément de mal à trouver des stages, souvent parce qu'ils se lisent mal et qu'ils lisent mal les offres de stages. Il y a un accompagnement à mettre en place ou plus exactement à renforcer.

Pour Michel comme pour moi, il faut arriver à améliorer la lisibilité inter-composantes. Je suis depuis des années à la Faculté de Sciences et de Technologie. Il m'est arrivé d'intervenir pour la Faculté de Droit et pour la Faculté de Sciences Économique, au titre d'une action qui s'appelle le PPP, mais il est exceptionnel que nous ayons des interactions.

Il y a une richesse énorme dans la maison, c'est notre pluridisciplinarité, qui pourrait être une vraie richesse pour nos étudiants s'ils la lisaient bien et s'ils étaient capables de mettre en place des trajectoires personnalisées, ce qui est théoriquement tout à fait possible.

Cela nécessitera évidemment quelques souplesses au niveau de DEVE, et je pourrais me retourner vers Monsieur JULIEN, mais je pense que si les étudiants formulaient beaucoup de demandes dans le genre, on trouverait les solutions. Tant qu'il n'y aura pas de demandes, on ne trouvera pas de solution. Pour cela, il faut qu'ils aient une lecture de ce que leur offre notre très grande université, de 32 000 étudiants ou un peu plus, et surtout beaucoup de composantes. C'est donc une grande richesse, qu'ils n'exploitent pas et c'est dommage.

Il y a des éléments de ce genre. Je constate aussi que le SCUIO n'est pas totalement lisible pour nous. Je parle des enseignants. En tout cas pour beaucoup de ceux que je connais. Je ne suis pas certain que beaucoup d'entre nous est souvent travaillé avec les personnes du SCUIO, à la fois sur des actions orientées par le SCUIO mais également en fournissant les informations au SCUIO. C'est dommage parce que l'information qui va vers les étudiants s'en trouve vraiment amoindrie.

Ce sont les actions que nous avons listées en interne. Il va de soi que ce n'est pas nous qui les mettrions en place. Je connais Joëlle FAURE depuis de nombreuses années déjà. Je n'ai pas travaillé directement avec elle mais avec ses collaboratrices, avec Élisabeth ALIMI, ancienne Directrice du SCUIO. Je sais que le SCUIO est une machine qui fonctionne parfaitement bien. Ils n'ont donc pas réellement besoin de nous. Notre rôle n'est pas de leur dire ce qu'il faut faire. Joëlle et son équipe maîtrisent très bien le terrain. Nous nous proposons plutôt d'être des facilitateurs en interne, c'est-à-dire des interfaces entre deux communautés qui parfois ne se regardent pas avec tout l'amour que l'on pourrait avoir entre nous. C'est la raison en interne, pour simplifier.

Nous avons également des raisons en externe. Pour être père de famille, je constate combien les lycéens sont très mal informés de ce qu'est l'université. Je pense qu'il nous appartient

d'essayer d'améliorer la chose. Cela passe par une information envers les lycéens, qui est déjà entamée et mise en place avec énergie, par Joëlle et son équipe, mais on peut améliorer la chose. Quand je nous regarde, je pense qu'il y a beaucoup de parents dans la salle. Vous avez dû également constater la difficulté de lire les formations pour nos enfants.

C'est l'information envers les lycéens mais aussi envers les parents. En tant qu'enseignants, référencés comme tel par mes collègues parents d'élèves, j'ai souvent eu à répondre à des questions sur ce qu'est l'université, lorsque les parents de la région savent que l'université Paris-Est Créteil existe. J'insiste sur ce point. Un certain nombre de parents ignorent que nous avons une université pour que leurs jeunes puissent suivre des études longues et positives. Ceci concerne la collaboration avec les lycées.

Je pense qu'il faut également améliorer la collaboration avec les collègues des lycées. Il y a souvent des réformes dans le lycée. On ne les comprend pas bien. Nous sommes en quelque sorte dans notre tour d'ivoire et nous ignorons la manière dont ils évoluent, ce qui fait que nous récupérons des étudiants dont nous n'avons pas forcément la lecture et qu'ils se trouvent en schisme avec nous, d'où des difficultés pour travailler ensemble.

Nous pouvons améliorer cela, en mettant en place des actions ou en favorisant des actions d'échange avec les collègues du secondaire, évidemment sous l'égide des proviseurs, qui sont les grands patrons des lycées. Pour y avoir travaillé, j'ai quelques notions dans ce domaine.

Il faut aussi faire comprendre aux gens des lycées que nous sommes une solution pour leurs jeunes et qu'ils pourraient parfois nous en envoyer un peu plus, parce que souvent ils les gardent, notamment quand ils ont des filières de BTS. Ils oublient de nous envoyer leurs étudiants et c'est dommage car certains seraient beaucoup plus à leur place chez nous et pourraient de ce fait avoir des trajectoires plus intéressantes.

Il faut également mieux expliquer le problème du fonctionnement que nous avons avec les étudiants, afin que les collègues puissent mieux les préparer à nos attentes.

J'avais écrit des items qui ont un peu achoppé sur ma gauche, à savoir les collaborations avec des éléments extérieurs à l'université, tels que les syndicats, les chambres consulaires, les entreprises ou autres, notamment pour les stages mais aussi pour un certain nombre

d'interventions que nous pourrions imaginer voir se faire, cadrées bien entendu, de manière à expliquer davantage le monde de l'entreprise à nos étudiants, pour qu'ils puissent s'y préparer car je ne suis pas toujours certain qu'ils soient bien préparés à cela.

Un élément se développe de plus en plus. Nous avons le responsable des Relations Internationales dans la salle. Ce qui m'ennuie toujours quand je vois les étudiants qui nous arrivent de l'étranger, c'est que l'on ne sait pas trop pourquoi ils ont candidaté chez nous. Eux-mêmes ne le savent pas. C'est un peu dommage parce que nous avons des établissements avec lesquels nous aurions pu établir des relations plus construites, pour que ces jeunes gens se préparent et soient réellement dans une trajectoire de réussite, alors qu'il s'avère qu'ils sont souvent dans des trajectoires d'échec. Je trouve cela ennuyeux.

Nous pourrions envisager de favoriser les passerelles avec d'autres établissements. Nous ne sommes pas obligés de garder nos étudiants chez nous. Si nous acceptons qu'ils aillent ailleurs, nous pouvons également imaginer que d'excellents étudiants viennent de l'extérieur.

Le fait est que les GRETA et la deuxième chance me paraissent importants, mais je sais que c'est déjà en place.

Voilà rapidement ce que j'avais à vous dire. Nous sommes prêts à plonger.

Si vous avez des questions, je peux y répondre.

M. GUYARD. – A vous écouter, vous avez énormément changé votre version par rapport à la version originale que vous avez envoyée au SCUIO, dans une profession de foi. Des choses ont été reprises sur le diaporama mais beaucoup de choses ont été supprimées.

Si l'on prend par rapport au diaporama, en ce qui concerne Monsieur ATTOUI, vis-à-vis de la direction des compétences que l'on pourrait imaginer pour être directeur du SCUIO, on ne voit pas en quoi un professeur ayant fait des cours et de la recherche pourrait être si utile au SCUIO, en ayant développé comme vous des compétences dans le projet professionnel ou dans des choses qui ont un intérêt pour le SCUIO en matière de savoir-faire. Dans le duumvirat, il y en a un qui pose un peu un problème, je le dis franchement.

Pour ce qui est de la disponibilité, par rapport à la personne qui était à votre place avant, la disponibilité était déjà totale. Ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas parce que vous serez

deux que vous serez encore plus disponibles. Simplement, vous allez couper le travail en deux, voire vous entrechoquer, avec un manque de communication qui peut être possible. J'imagine les pires scénarios.

M. LEBLANC.– Vous avez raison.

M. GUYARD.– Il y a d'autres éléments et je vais peut-être être plus choquant. Vous écrivez notamment que le parcours professionnel doit être choisi en adéquation avec les capacités de réussir. Je ne suis pas d'accord avec vous. On ne choisit pas suivant la capacité de réussir mais suivant la capacité de ce que l'on veut faire et de son investissement personnel. Je viens d'une filière STL et j'ai fait une licence générale. La capacité de réussir aurait normalement été nulle et pourtant, j'ai réussi. Je suis très à cheval sur ce point. L'université n'est pas là suivant l'adéquation à la capacité de réussir mais suivant le projet professionnel de l'étudiant, même si les filiales ne sont pas forcément en lien.

Je finis et vous répondrez ensuite. Vous écrivez notamment dans la première profession de foi, que vous avez envoyé au SCUJO, en parlant de la pédagogie pour les étudiants : « *Ceci nécessite maintenant un accompagnement qui n'était pas utile dans les années 90* ». C'est un peu bizarre.

Je terminerai par la dernière phrase, qui pour moi n'est pas souhaitable au sein d'une université. Vous voulez instiller *une culture de l'excellence*. Cela ne s'est jamais vu. À l'université, on n'instille pas une culture de l'excellence. On veut que tous les étudiants soient excellents et que le plus grand nombre réussisse. Vous voulez simplement mettre de l'excellence.

M. LEBLANC.– Je vais essayer de répondre aux questions, probablement dans le désordre.

Je vais préciser une chose. Mon major d'agrégation a un CAP, un BEP et un BTS. Je sais donc qu'un certain nombre de personnes se sont retrouvées dans des orientations, pour de nombreuses raisons, et qu'elles avaient largement les capacités de rebondir. C'est un fait qui est évident pour moi, puisque je l'ai vécu.

La culture de l'excellence ne veut pas dire la sélection à outrance. Elle veut dire simplement donner la possibilité à chacun de devenir excellent. En ce qui me concerne, en tant

qu'enseignant, je ne choisis pas qui deviendra excellent. C'est aux étudiants de le décider. La culture de l'excellence est une volonté.

M. GUYARD.– Non.

M. LEBLANC.– C'est mon côté sportif. Je me donne les moyens de devenir excellent.

M. GUYARD.– Oui, mais il faut avoir les moyens, de base. Tous les étudiants ne sont pas égaux quant à leurs moyens de réussir.

M. LEBLANC.– D'où la nécessité de mettre en place un accompagnement, notamment avec des gestions de parcours qui permettent à ces étudiants de trouver des réponses et de se valoriser à la hauteur de leurs possibilités. Vous comprenez ce que je veux dire ? Si vous venez un jour à l'un de mes cours de culture professionnelle ou de connaissance de l'entreprise, auquel je vais être obligé d'aller dans quelques minutes, je dis toujours à mes étudiants : « Vous êtes beaucoup plus intéressants que vous ne le croyez et que certains d'entre nous ne le pensent ». C'est mon mantra. « Maintenant, il vous reste à le concrétiser ». C'est cela, le *deal*. Ce n'est pas moi qui choisis ou qui décrète qui. Chacun d'entre nous a ses capacités mais c'est à nous de les valoriser et de trouver les moyens. Parfois, c'est peut-être à nous de trouver un soutien avec des gens qui vont nous aider à trouver le bon parcours. Ce n'est pas facile. Certains étudiants sont en difficulté parce qu'ils travaillent. Cela nécessite un accompagnement. Cela fait des années que je le revendique et cela commence à se mettre en place, afin que les étudiants dérogatoires fassent l'objet d'un contrat, que l'on appellera « contrat pédagogique ». Je n'aime pas le terme car je n'ai pas affaire à des enfants mais à des adultes. Je vais parler d'un contrat de formation, qui prenne notamment en compte leurs contraintes et arrive à trouver un agencement de leur participation aux activités, de telle sorte que dans un temps raisonnable, ils puissent valoriser. Je suis toujours ennuyé quand je vois un étudiant qui prend trop de temps pour effectuer un parcours parce qu'il aura du mal à le valoriser par la suite.

M. GUYARD.– J'ai pris trois ans pour faire une L2. Je n'ai pas pris trop de temps, j'ai passé du temps à faire autre chose. Il n'y a jamais trop de temps dans les études. Au contraire, une étude a démontré que trois ans en licence, c'était parfois trop court et qu'il faudrait peut-être faire une quatrième année. Le temps est relatif, suivant le salariat de l'étudiant. S'il

travaille 24 heures par semaine, cela va devenir délicat. S'il souhaite, comme moi, développer d'autres compétences et sortir pour faire autre chose pendant une année...

Qu'est-ce que « trop de temps » pour vous ?

M. LEBLANC.– C'est quand ils perdent du temps. En tant que président de jury, je vois des étudiants qui apparaissent comme défailants et qui ne progressent pas d'une année sur l'autre, ce qui est gênant pour moi, alors que si l'on avait su les orienter et les aider, en leur disant : « Concentrez-vous sur tel élément et laissez tomber tel autre », alors ils auraient validé leur filière beaucoup plus rapidement. C'est un constat. En tant que directeur du SCUIO, la seule idée que j'aurai, de même que Michel (c'est la même chose), est d'aider les étudiants en soutenant l'équipe dans leur action et peut-être en décryptant des éléments.

Ne me faites pas de faux procès.

M. GUYARD.– Sur la dernière phrase, aucun étudiant ne choisit de perdre du temps. On ne perd pas du temps volontairement. On perd du temps parce que l'on n'a pas le choix.

M. LEBLANC.– Je pense que l'on peut en perdre moins. On peut aider les étudiants à trouver une organisation, au lieu de se disperser. Qu'on les aide à se concentrer, qu'on les aide à établir avec les responsables de filière – et je suis un responsable de filière depuis des années – des *modus vivendi*, que l'on va appeler un contrat de formation, dans lequel on se met d'accord. Ce n'est pas le directeur du SCUIO qui va le faire. Ce n'est pas son travail. En revanche, en tant qu'équipe du SCUIO, c'est à nous d'arriver à faire en sorte que l'équipe pédagogique (utilisons ce mot, même si je ne l'aime pas) ou l'équipe de formation soit peut-être plus disponible pour ce genre de problème, au lieu de dire : « Il vit sa vie et advienne que pourra ». Je trouve cela insupportable.

M. GUYARD.– Je suis totalement d'accord. Les équipes pédagogiques sont souvent composées d'enseignants-chercheurs, qui ont aussi d'autres choses à faire. Beaucoup y consacrent déjà énormément de temps, à leur maximum de volume horaire.

M. LEBLANC.– Pour avoir été et pour être encore responsable de filière, je connais un certain nombre de mes collègues qui consacrent du temps à cette action mais qui ne voient peut-être pas tout ce qui pourrait être fait.

Michel est très impliqué en termes d'enseignement, notamment dans les GRETA et dans le DAEU, c'est-à-dire dans cette école de la deuxième chance, pour permettre à de jeunes gens et à de moins jeunes gens de retrouver une respiration et de pouvoir poursuivre leurs études chez nous. Ne venez pas l'attaquer en disant que c'est simplement un enseignant-chercheur et en demandant à quel titre...

M. GUYARD.– Je n'ai pas dit « simplement ».

M. LEBLANC.– Vous avez été très légèrement outrancier, autorisez-moi à l'être un peu.

Je pense que Michel est extrêmement préoccupé par la réussite de ces étudiants et par le fait de permettre à d'autres personnes de devenir des étudiants. Il a travaillé dans des GRETA et c'est pareil. Le DAEU, c'est génial. J'ai travaillé avec le semestre de consolidation et nous avons permis à l'un de nos étudiants, qui était en DUT GEII, de finir avec un master de philosophie. C'est l'une de nos fiertés car c'était une trajectoire superbe. Nous lui avons donné la respiration nécessaire. Ce sont des actions qu'il faut arriver à soutenir et à encourager mais ce n'est pas facile. Nous ne serons pas trop de deux.

Une précision : je suis PRAG avec un nombre d'heures énorme et Michel est un Maître de conférences qui effectue très bien ses enseignements et qui effectue également très bien sa recherche. Moralité, nous avons l'un comme l'autre un emploi du temps très chargé. Le fait est qu'Élisabeth avait consacré énormément d'énergie et de temps au SCUIO. Dans la question de la légitimité que Michel et moi nous sommes posés, pourquoi y allons-nous sous la forme d'un duumvirat ? C'est parce que nous sommes intimement persuadés que l'un n'est pas capable. Je n'ai pas la disponibilité nécessaire. À deux, nous la trouverons.

Vous craignez que cela ne communique pas. Je suis désolé, je communique avec Michel. Il a actuellement un problème, il n'a pas de téléphone portable. Je vais le travailler au corps, il aura un téléphone portable. Ainsi, nous pourrions échanger. Ce n'est pas parce que nous aurons des points de différence que le duo fonctionnera moins bien. Au contraire, je pense que les points de différence permettent de faire avancer les débats.

Cela a été l'une des craintes de Joëlle lorsque nous avons eu une réunion avec Yann et Guillaume. Sa question était : « A qui dois-je m'adresser ? ». Les deux sont disponibles. Après, c'est à nous de savoir nous organiser et de trouver une organisation, avec Joëlle et

son équipe, en sachant que plus je lis de papiers sur le SCUIO de l'UPEC, plus je me rends compte qu'il va me falloir un peu de temps, voire un temps non négligeable, pour en cerner tous les contours. Je ne suis pas pressé. Je ne suis pas là pour être un directeur au sens de la personne qui dirige. Ce n'est pas mon objectif. J'ai d'autres lieux pour me réaliser dans ce sens.

M. BASSAGLIA.– Je voudrais rappeler d'une part que la fonction de directeur du SCUIO est prévue dans les statuts et d'autre part que c'est une demande expresse du service.

J'ai eu beaucoup de discussions avec Joëlle FAURE, qui m'a dit : « Nous avons besoin d'un enseignement ou d'un enseignant-chercheur qui assure ce poste de directeur et il faut absolument que ce soit un enseignant ou un enseignant-chercheur ». C'est un besoin exprimé par le service. Il me semble donc que nous devons répondre à cette demande.

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FRÉMONT.– En tant que directeurs, comment Michel et toi articulerez-vous ce travail avec l'équipe administrative du SCUIO-BAIP, dont tu as déjà parlé, la Vice-présidence CVU et la DEVE ?

M. LEBLANC.– Je pense dans un souci de communication le plus complet et le plus cordial possible. Ce sera l'acte 1.

M. FRÉMONT.– Comment cela se fait-il concrètement ?

M. LEBLANC.– Par le fait que nous avons déjà eu des échanges, que nous nous sommes posés des questions franches et que nous avons essayé d'y répondre. Je crois que c'est l'acte 1. Nous avons eu une réunion avec Joëlle. On peut dire qu'en début de réunion, Joëlle était un peu crispée. À la fin, elle était plus détendue et probablement rassurée. C'est aussi en travaillant et en n'ayant pas une vision fermée de ce que nous pouvons apporter mais en ayant une vision ouverte. Je crois que Michel comme moi-même avons démontré notre souci du service public. En ayant cet état d'esprit, nous devrions y arriver. Dans la liste que tu as citée – je précise que Julien et moi nous connaissons depuis longtemps – je n'ai pas repéré de personnes de mauvaise volonté. *A priori*, nous devrions y arriver. Je ne vois pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Nous allons donner la parole à Florence RIOU.

Mme RIOU.– Il s’agit d’un vote à bulletin secret. Emmanuelle vous a distribué des bulletins.

Il y a eu des changements dans les procurations. Emmanuelle va vous les indiquer. Si cela a un impact sur le nombre de bulletins que nous vous avons donnés, voudriez-vous bien lever la main pour nous indiquer le nombre de bulletins supplémentaires dont vous avez besoin ?

Ensuite, nous vous inviterons à exprimer votre choix, à émarger la liste d’émargement et à déposer le bulletin dans l'urne.

(Départ de Monsieur LEBLANC).

Mme BOSIO.– Madame CHEVALIER, vous avez reçu procuration de Monsieur TEBOUL.

Monsieur GUYARD, vous avez reçu procuration de Madame BARBOT.

Madame ALBANESE, vous avez reçu procuration de Madame HABIB et de Madame SERT.

Mme RIOU.– Avez-vous suffisamment de bulletins en fonction du nombre de procurations ?

(Distribution des bulletins de vote).

M. GUYARD.– La réponse est oui ou non. Quelle est la question ?

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de voter sur le binôme, ce sera plus simple. Si vous cochez oui, c'est l'approbation de la nomination du binôme Gilles LEBLANC et Michel ATTOUI à la direction du SCUIO-BAIP. Si vous cochez non, cela signifie que vous n'êtes pas d'accord avec cela. Pour l'abstention, on ne coche rien.

Mme RIOU.– C’est l’équivalent d’un vote pour ou contre. Il n’y a pas d’abstention puisque cela correspond au vote blanc.

(Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT.– Le dépouillement est terminé. Je vous invite à regagner votre place.

Résultat du vote :

15 oui,

13 non,

1 abstention.

Le binôme de directeurs est approuvé.

Je vais proposer à Thomas de nous rejoindre.

Présentation du nouveau Vice-président étudiant

Le Vice-Président étudiant sortant a été réélu.

M. KABHOU.– Je ne serai pas très long parce que l'ordre du jour est encore chargé. J'ai été réélu lundi à la vice-présidence étudiante de l'université. Pendant les deux prochaines années, je souhaite accompagner la mise en place d'un plan de vie étudiante, pour faire en sorte que l'on puisse planifier dans le temps les actions et les priorités que nous souhaitons accomplir au sein de l'université. Par la « vie étudiante », j'entends différentes choses. J'ai une vision assez large de ce terme. Ce sont tout d'abord l'engagement étudiant et la vie associative, mais aussi la santé, le sport, la culture, les relations internationales, la formation et l'insertion professionnelle. À travers ces différentes thématiques, je pense qu'il est important de réaliser différents objectifs stratégiques transversaux :

- Mener une réelle politique de vie étudiante multisites,
- Renforcer la démocratie participative à travers un budget participatif,
- Développer chez nos étudiants le sentiment d'appartenance à l'université,
- Répondre au développement durable,
- Inclure davantage nos partenaires, notamment le CROUS, dans l'élaboration et la mise en œuvre de nos politiques.

Je souhaite encore une fois remercier l'ensemble des élus du Conseil Académique pour leur confiance, ainsi que la Direction des Affaires Juridiques, qui a mené un travail assez important. Le Conseil Académique a été long.

Enfin, j'aimerais vous faire part des résultats des élections au CROUS, qui se sont tenues mercredi. Il y a eu très peu de participation, soit à peine 4,5 % de participation sur l'ensemble de l'Académie. Avec 59 % des voix, l'UNEF obtient 4 élus au Conseil d'Administration du CROUS. La liste Bouge ton CROUS, soutenue notamment par la Fédération des Associations de Créteil, obtient 37 % des voix et 3 élus. L'UNI fait 4 % des voix et n'obtient aucun siège au Conseil d'administration du CROUS.

Je souhaite féliciter les 7 nouveaux élus du CROUS, qui sont en fait 14, 7 titulaires et 7 suppléants. Les représentants de l'UPEC intègrent le Conseil d'Administration du CROUS. Je

les remercie pour leur engagement et j'espère qu'ils amélioreront les conditions de vie de nos étudiants. Merci.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.– Nous passons au deuxième chapitre, qui concerne les Ressources humaines, avec l'approbation de la campagne d'emplois 2017.

2. RESSOURCES HUMAINES

Approbation de la campagne d'emplois 2017

Mme BOIVIN.– Je pense que vous avez pris connaissance de la note, dont Renaud SIOLY et moi-même allons brièvement retracer les grandes lignes. Cette note a été approuvée le 4 novembre par le CT, dont l'avis émis à l'unanimité a été très précisément celui « *d'une abstention constructive* ».

La CT a approuvé la republication de tous nos postes et la création programmée d'un nombre non négligeable d'autres, arbitrés au terme d'un dialogue social de qualité, mais il a déploré que comme les années précédentes, les moyens alloués à l'université ne soient pas à la hauteur de ceux dont le dialogue social a fait apparaître le besoin.

Le CT a aussi approuvé le fait qu'Olivier MONTAGNE s'engage à se faire, à la CPU et au Ministère, le porte-parole de ces besoins.

Auparavant, cette note avait été présentée et discutée avec le Comité des Directeurs de composante le 2 novembre. Si je rappelle ce calendrier, c'est tout d'abord parce que cette campagne d'emplois devait passer devant ces deux instances mais c'est aussi pour rappeler cette évidence que le calendrier dans lequel cette note a été conçue et rédigée n'a pas permis qu'elle prenne en compte deux annonces importantes, dont l'une est officielle et l'autre plus ou moins officieuse, mais seulement depuis une semaine, des annonces que les lecteurs attentifs de la note auront remarqué qu'elles y figuraient comme autant de pierres d'attente.

La première, encore officieuse, est le nombre d'emplois que nous pourrions escompter de la COMUE cette année pour permettre les créations listées page 9, où leur nombre avait été laissé en suspens.

La deuxième est la prénotification officielle, la semaine dernière, d'une enveloppe ministérielle de 1,8 M€, destinée à accompagner l'augmentation des effectifs étudiants en 2016 et 2017.

À la fin du deuxième paragraphe de la première page de la note, était évoquée l'éventualité, pour permettre d'autres créations que celles envisagées page 9, d'une « *annonce ministérielle d'un contingent de postes supplémentaires au seuil d'une année électorale* ».

Ces lignes laissaient ouverte l'éventualité d'un cadeau électoral, qui s'est réalisé mais dont le contenu n'est pas tout à fait celui que nous avions espéré.

J'attire votre attention sur le fait que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ne nous donne aucun emploi mais seulement une dotation et que cette manne inopinée, assurément bonne à prendre, doit être prise et comprise pour ce qu'elle est : une aide exceptionnelle aux universités, non pérenne et calée sur un calendrier qui n'est pas celui de l'année universitaire mais celui d'une élection présidentielle. Il faudra garder à l'esprit ces paramètres lorsque nous présenterons au point 3 a de l'ordre du jour, avec les orientations du budget 2017, nos propositions pour l'utilisation de cette dotation.

En résumé et en préambule de la présentation de la campagne d'emplois 2017, j'insiste sur le fait que les orientations, les choix politiques et les méthodes qui ont présidé à celles-ci ne sont pas du tout modifiés par l'actualité que je viens d'évoquer.

Les informations sur les postes délégués par la COMUE préciseront le dernier volet sur les créations et l'annonce de la dotation exceptionnelle du Ministère nous donnera les moyens pendant un an d'atténuer et de mieux gérer le contexte décrit en première page mais pas de le modifier durablement pour les années suivantes, si l'on en juge par les programmes que les candidats à l'élection présidentielle annoncent pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Le quadruple constat sur lequel l'équipe de direction a bâti cette campagne d'emplois demeure valide à court, moyen et plus long terme.

Si la dotation, qui devrait nous être attribuée en janvier, doit assurément permettre d'alléger au second semestre la pression que fait peser sur certaines composantes et sur certains services l'augmentation des effectifs étudiants depuis la rentrée, le Ministère ne nous donne,

pas plus que des années précédentes, les emplois enseignants et BIATS nécessaires pour accomplir nos missions de formation et de recherche.

Nos seules marges de création identifiées à ce jour sont donc les emplois qu'Olivier MONTAGNE est en train de négocier parmi les 14 emplois qui restaient à répartir dans le cadre du contrat de site entre l'UPEC, l'UPEM, toujours en déficit, et la COMUE qui prétend passer prochainement aux RCE. Les emplois délégués à l'UPEC cette année pourraient être au nombre de 6. Je dis bien « pourraient » car ils ne sont pas encore votés.

Le constat que notre masse salariale a excédé de 1 M€ en 2016 celle qui avait été budgétée et qui excédait déjà de 1,7 M€ celle budgétée en 2015. Si ce dépassement se trouve désormais largement financé par la dotation qui nous a été attribuée, il demeure et doit rester un point de vigilance pour les autres années et pour les campagnes d'emploi et constructions budgétaires à venir.

Demeure enfin le constat que par-delà ce dépassement et la saturation de la structure d'emploi de l'UPEC, les besoins des composantes et des services centraux n'ont pas diminué dans une université notoirement sous-encadrée, en particulier en soutien administratif.

Dans ce contexte, l'équipe de Direction a donné et s'engage à donner dans les années qui viennent la priorité absolue à l'emploi :

- A la préservation de nos emplois présents, en publiant la totalité de nos supports vacants enseignants et BIATS,
- À la préservation de nos emplois à venir, en mettant en place une série de dispositifs destinés à mieux évaluer et contrôler la masse salariale.
- À la création de tous les emplois qu'il nous sera possible de créer dans une liste de 8 demandes que nous avons classées comme prioritaire.

Ces demandes ont été priorisées et classées avec les composantes et les services au fil d'une concertation en trois temps. Les dialogues de gestion se sont étalés entre début juillet et début octobre. Ces dialogues ont été suivis en octobre de pré-arbitrages de l'équipe politique de la DRH et de la DGS. Puis ces pré-arbitrages ont été suivis d'un retour des directions politiques et administratives de l'université vers les composantes et les services.

Ce retour conjoint de la Vice-présidence du CA et de la DRH nous est apparu nécessaire non seulement pour expliciter les choix que nous avons faits cette année mais aussi pour débriefer ceux que nous n'avions pas faits et que nous souhaiterions faire ultérieurement.

Je passe la parole à Renaud.

M. SIOLY.– La campagne d'emplois 2017 est une campagne de grande ampleur. Comme la campagne d'emplois ne gèle aucun poste, ce sont tous les emplois identifiés comme vacants en 2017 qui seront publiés au recrutement.

300 demandes ont ainsi été formulées par les structures de l'établissement et ont été examinées, donnant lieu à des échanges nourris avec les services et les composantes.

Pour donner la mesure de l'ampleur de cette campagne d'emploi, plus d'un poste sur 10 de l'établissement est concerné par la campagne d'emplois.

Concernant les 80 demandes d'emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, plus de la moitié concerne les enseignants-chercheurs. Notamment, on compte 4 demandes de transformation et 35 demandes de publication, qui donnent lieu à publication aux concours pour 17 postes de Maître de conférences, 6 emplois de MCU-PH, 9 emplois de PR et 3 emplois de PU-PH.

Les demandes d'enseignants du second degré, déjà présentées devant vous en octobre, ont été réintégrées dans cette campagne d'emplois et dans ce document, d'une part afin d'avoir un document unique de la campagne d'emplois globale et d'autre part afin d'avoir cette vision consolidée de la politique d'emplois 2017-2020.

À noter néanmoins deux changements par rapport à ce qui vous avait été présenté lors de la campagne d'octobre. Ces changements ont bien été indiqués sur le document, avec un astérisque. Il s'agit d'un emploi second degré à la Faculté des Sciences et Technologie et d'un emploi second degré à l'ESPE. Pourquoi ces changements ? Deux emplois étaient susceptibles d'être vacants et se sont finalement révélés non-vacants. Ils ont donc été retirés de la campagne d'emplois.

Hormis ces deux changements, la campagne second degré qui vous est à nouveau présentée dans la campagne globale est identique à ce qui vous avait déjà été présenté et prend en compte le vote du Conseil d'Administration.

Concernant les postes BIATSS, on note 46 demandes de création, 64 demandes de transformation et 94 demandes de maintien. Ces demandes couvrent l'ensemble de tous les métiers exercés à l'université et font notamment appel aux différentes familles d'emplois recensées dans la cartographie des emplois références, qu'il s'agisse d'emplois de soutien à la recherche, d'emplois informatiques, de documentation, d'administratifs ou de logistique et de maintenance.

La campagne d'emplois comporte aussi un volet transformation. Cette dimension transformation est une modification de la structure du schéma d'emploi de l'université, c'est-à-dire de la capacité de l'établissement à pouvoir ouvrir ces recrutements dans tel ou tel corps de la Fonction Publique.

Derrière la notion d'emploi, il y a une notion d'activité mais aussi une notion budgétaire. Derrière ces modifications de transformation, il y a donc aussi une transformation de l'enveloppe budgétaire du schéma d'emploi de l'établissement, l'autorisant à recruter des fonctionnaires.

Les transformations qui vous sont présentées sont équilibrées globalement en ce que l'on appelle « dépyramidage », c'est-à-dire la transformation de corps de catégories A et B en catégories B et C, et « repyramidage », c'est-à-dire la transformation de corps de catégories C et B en corps de catégories B et A.

Mme CHEVALIER.– Les documents ne sont pas projetés. Est-ce fait exprès ?

M. SIOLY.– Il a été décidé cette année de faire une présentation orale. De toute façon, la note qui vous a été transmise reprend tous ces éléments. Vous avez tous les chiffres.

Mme CHEVALIER.– Nous n'avons pas les documents papiers. Cela devient compliqué. Nous venons avec notre ordinateur. Il est extrêmement compliqué de suivre. Vous parlez d'un astérisque et l'on ne sait pas où il est.

M. SIOLY.– Je vous l'ai précisé oralement. Je peux le reprendre...

Mme CHEVALIER.– Je ne sais pas où est l'astérisque. Dans la note ou dans le tableau ?

M. SIOLY.– Les astérisques sont dans le tableau de la note.

Mme BOIVIN.– Il y a un point de principe. Dans tous les Conseils, vous aurez constaté que nous arrêtons de vous fournir des documents papiers, que nous avons l'habitude de

ramasser à la pelle comme les feuilles mortes à la fin des Conseils d'Administration et de tous les Conseils.

Mme CHEVALIER.– Cela, oui.

Mme BOIVIN.– Tout le monde sera d'accord non seulement pour sauver les arbres mais aussi pour éviter ce gaspillage de papier. Nous pouvons projeter la note si vous le souhaitez mais c'est une note de 9 pages. L'idée est que vous l'ayez, comme c'est tout de même le document important.

Mme CHEVALIER.– Nous l'avons, mais quand on mentionne un astérisque, forcément, nous n'avons pas fait attention à l'astérisque lorsque nous avons lu l'ensemble.

M. SIOLY.– Je pensais que vous aviez la note sous les yeux. Nous allons vous la présenter.

Le tableau de la page 3 reprend l'ensemble des demandes exprimées et la campagne pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Il reprend dans la colonne *Enseignants* les emplois qui avaient été votés en campagne d'emplois en octobre, pour la campagne second degré. Il y a deux changements. Sur la ligne *FST*, vous avez un maintien au lieu de deux. Pour l'ESPE, on a également 8 maintiens au lieu de 9.

Globalement, par rapport à la campagne d'emplois second degré qui avait été votée en octobre, il y a deux emplois en moins, qui n'ont pas été présentés, tout simplement parce que les supports ne sont pas vacants. C'est l'unique raison.

Nous pouvons passer rapidement à la page 5, pour avoir les chiffres des emplois enseignants et enseignants-chercheurs publiés. Je confirme que 16 postes du second degré ont été publiés et 17 MCF seront publiés pour les postes enseignants-chercheurs, 6 MCU-PH et 9 PR et 3 PU-PH.

Concernant les emplois BIATSS, les 94 postes vacants seront publiés à la BIEP, soit par ouverture aux concours, soit par recrutement de contractuels. Je reviendrai dans un deuxième temps sur l'ouverture des concours BIATSS.

Concernant les transformations (page 6), globalement, les opérations de transformation sont équilibrées. Elles répondent à des demandes d'adéquation des postes avec les besoins de recrutement et ont donné lieu à des échanges constructifs avec les structures et les composantes qui demandaient ces transformations. Ces demandes de transformation sont

parties au départ de postes identifiés et travaillés avec les composantes et les structures, bien souvent à leur demande, pour pouvoir répondre à des demandes de recrutement et souvent saisir des opportunités de recrutement.

Ainsi, pour les postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, il faut noter 4 transformations :

- 2 transformations de MCU-PH en PUPH, dont d'une des deux est financée par le Ministère de la Santé.
- 1 transformation de MCF en PR, permettant ainsi le recrutement d'un PAST,
- 1 transformation d'un support PR en MCF.

Les deux dernières propositions émanent de deux composantes différentes mais au niveau de l'établissement, les deux opérations s'annulent.

Concernant les emplois BIATSS, plusieurs de ces opérations de transformation vont par paires. Ce sont soit des opérations intra-composantes (je reprendrai les exemples), soit entre deux composantes. À chaque fois, là encore, c'était travaillé avec les composantes, dans un souci de soutenabilité de la mesure mais surtout pour permettre les recrutements attendus. C'est le cas pour la composante FSEG, avec la transformation d'un SAENES en ASI et parallèlement, la transformation d'un attaché en ASI. Les deux opérations permettent de se financer et permettent de renforcer le niveau ASI, qui était demandé par la composante.

De la même façon, à la Direction du Développement, au SRIL, un support d'ADT est transformé en TCH et parallèlement, un support d'attaché est transformé en ASI. C'étaient des opérations à l'intérieur d'une même structure.

Une autre opération concerne deux composantes, LLSH et l'IUT de Sénart-Fontainebleau, qui permet là encore une mobilité interne au sein de l'établissement. Un support d'ADT devient support de TCH pour LLSH et un support de TCH devient ADT pour l'IUT de Sénart-Fontainebleau. Cette transformation a été travaillée avec les deux composantes, qui ont donné leur accord.

D'autres transformations relèvent d'un retour à une situation antérieure. Ce sont deux transformations à la DEVE : un IGR en IGE et un attaché en ASI. Cela correspondait à

deux agents qui avaient obtenu à l'ancienneté une promotion en restant sur poste. Ces personnes libérant leurs supports, les supports reviennent à leur état antérieur.

Il y a également une transformation d'un ADT en ASI, en AEI, travaillée là encore avec la composante qui, par l'apport de masse salariale, permet cette transformation.

Il y a la transformation d'un ADT en TCH pour LLSH afin de permettre d'inscrire en dur la transformation d'un poste de secrétaire pédagogique de C en B. Les missions étant celles d'apprentissage et de formation continue, le niveau de recrutement exigé était clairement en B.

Par ailleurs, il faut noter une transformation technique d'un support enseignant PRCE en Bibliothécaire, afin de faire correspondre le métier documentation au poste, puisque l'emploi était déjà affecté à cette activité de documentation.

Une transformation est liée à une réorganisation interne au sein du service de la Recherche, afin de consolider le Pôle Contrats de recherche, qui avait besoin de ce renfort sur cette activité. Le poste est transformé en IGE afin de le mettre au même niveau d'emploi que les autres chargés du soutien au projet Développement des contrats.

Pour toute cette série de transformations pour les emplois BIATSS, le souhait était de renforcer le niveau intermédiaire d'emplois dans le schéma d'emploi. On a des pyramides et des postes de A et l'on a « repyramidé » des postes C, afin de renforcer le niveau intermédiaire d'emploi des postes B et des postes ASI, niveaux qui permettent par ailleurs la promotion au sein de l'établissement.

J'en viens à l'ouverture des concours BIATSS. 32 postes sont ouverts au recrutement de titulaires par les concours, en essayant toujours de mettre en œuvre cette politique de mutualisation des concours, qui permet d'ouvrir au maximum le champ des possibles pour les personnels de l'établissement. On évite ainsi de cibler un poste, ce qui réduit considérablement les possibilités. Là, on ouvre le champ et beaucoup plus d'agents ont cette possibilité de candidater. Nous avons couvert les différents niveaux de catégories d'emplois et les différents métiers, puisque les concours sont ouverts dans les différentes branches d'activité professionnelle, qu'il s'agisse des branches A, G, J ou Documentation.

Sur les 32 postes, 3 postes sont ciblés car il est néanmoins nécessaire d'ouvrir certains postes au recrutement de titulaires de la Fonction Publique. Ces postes étant isolés dans leurs spécialités, il est très difficile de les mutualiser. Néanmoins, il est nécessaire de recruter des titulaires. Ce sont généralement des postes de soutien à la recherche, mais on a aussi un poste d'électricien.

Concernant les postes liés au concours, on reste dans une politique de dé-précarisation dans l'établissement, toujours avec une attention particulière pour permettre la titularisation d'agents de catégorie C, dont on sait qu'ils sont soumis au renouvellement tous les deux ans dans le cadre de la loi révisée par la loi SAUVADET. 44 % des postes publiés sont des postes de catégorie C, permettant cette titularisation.

À noter aussi que le niveau intermédiaire que j'exposais préalablement, des postes de catégorie B et d'ASI, donc le premier corps de la catégorie A, représente 34 % des postes ouverts aux concours, permettant des promotions de C en B et de B en A. On sait que ce maillon est très important dans l'établissement. Ce sont les premiers emplois visés pour la promotion des agents.

Les postes de catégorie A ne sont pas oubliés, puisque 22 % des ouvertures de concours concernent les postes de catégorie A de niveau Attaché, IGE ou supérieur, en couvrant les différentes filières, la filière administrative et la filière ITRF. Nous n'oublions pas la filière administrative. Nous avons constaté l'année dernière la très bonne réussite de nos personnels au concours de l'AENES. En ouvrant des postes dans l'AENES, nous leur offrons également la possibilité de rester dans l'établissement, s'ils le souhaitent.

Vous savez que le dispositif SAUVADET a été prolongé de deux ans. Ce sont donc les prolongations de ce dispositif. L'établissement joue cette politique. Dans le cadre des concours réservés à ce dispositif, nous avons 3 postes de catégorie C et un poste de TCH. Nous couvrons bien les besoins.

Pour les postes BOE, Bénéficiaire d'Obligation d'Emploi, un certain nombre de postes ont également été réservés.

Voilà en ce qui concerne la partie transformation et publication des postes.

Pour conclure cette partie, je dirai que dans un contexte dans lequel de nombreux établissements gèlent des postes et ne publient plus de postes aux concours, on note une attention particulière de l'UPEC pour poursuivre une politique tournée vers le recrutement de titulaires de la Fonction Publique, puisque toute cette campagne est basée sur le principe d'un titulaire sortant, un titulaire entrant, tout en étant soutenable financièrement et en permettant de renforcer les maillons intermédiaires dont l'établissement a besoin en catégorie B et en ASI, toujours avec cette politique de promotion et de dé-précarisation, très attendue par les collègues.

Mme BOIVIN.– Je termine avec les créations que nous souhaitons faire en 2017.

Comme je l'ai expliqué en préambule et en raison de l'étroitesse des marges qui demeurent les nôtres, malgré des annonces électorales qui ne concernent pas des emplois, en tout cas pas des emplois pérennes, nous avons, en concertation avec les composantes et les services, priorisé et classé 8 créations en prise sur :

- Notre axe stratégique « santé, société, environnement »,
- Le soutien aux formations et à la recherche,
- Un rééquilibrage souhaité entre les composantes et les services centraux.

Dans ce tableau des créations que nous souhaitons faire, vous aurez sans doute noté que les emplois BIATSS sont plus nombreux que les emplois enseignants. Cela s'explique tout simplement par le sous-encadrement de l'UPEC, qui a conduit plusieurs composantes à prioriser la première catégorie par rapport à la seconde.

Voici très rapidement les 8 créations classées :

1. Un gestionnaire pédagogique de la MIEE a été classé en 1. Certains d'entre vous savent qu'en vérité, ce poste est déjà pourvu, sauf que nous avons utilisé un support que nous n'avons pas, qui doit être publié et que nous devons libérer.

La MIEE est d'abord un lieu de formation et il n'était pas question de faire la rentrée sans un gestionnaire pédagogique en charge des deux premières formations qui y sont abritées : la Licence professionnelle Entrepreneurat de l'IUT Sénart-Fontainebleau et le Master « Innovation et création d'entreprise » de FSEG.

2. Un PRAG de mathématiques pour l'ESPE. Avec ce poste, l'étude de direction a souhaité afficher son soutien à l'ESPE et aux masters MEEF, en difficulté depuis deux ans, à cause de l'accroissement considérable de leurs effectifs et du déficit de formateurs dans plusieurs disciplines, dont les Mathématiques. C'est un poste destiné au premier degré. Vous savez que les Mathématiques en sont une discipline fondamentale, où le recrutement de formateurs titulaires et bien formés est juste une nécessité.
3. Un professeur de Biochimie et de Biologie moléculaire pour la Faculté de Médecine. Ce recrutement est non seulement celui d'un enseignant mais aussi celui d'un chercheur qui viendra renforcer plusieurs équipes de l'IMRB, au premier rang desquelles celle du Docteur Roberto MOTTERLINI, *leader* international dans le domaine de la Pharmacologie.
4. Un gestionnaire d'heures complémentaires pour la Faculté de Sciences Économiques et Gestion, qui assurera la gestion administrative de près de 600 vacataires et de 30 000 heures de vacation, et qui résorbera – nous l'espérons – les graves difficultés qui ont émaillé la dernière année universitaire en FSEG, faute d'un tel poste.
5. Un ingénieur d'études Instrumentation pour le CERTES, le Centre d'Études et de Recherche en Thermique, Environnement et Systèmes, de l'IUT Créteil Vitry. Le choix de l'équipe de Direction a été difficile, entre plusieurs demandes de laboratoires, toutes parfaitement argumentées et étayées. Parce qu'il fallait choisir, nous avons choisi de soutenir le laboratoire le moins bien encadré de l'université, en fait le seul laboratoire scientifique qui ne disposait d'aucun personnel dédié, ni technicien ni ingénieur d'études, alors que ses développements actuels, en termes de moyens et de projets expérimentaux, donnaient à leur demande un caractère d'urgence.
6. Un chargé de gestion prévisionnelle des emplois et compétences enseignants à la DRH. Nous avons renforcé un maillon faible de la DRH, faible en Ressources Humaines et pas du tout en investissement de collègues qui, au contraire – tous les directeurs de composantes, en particulier, le savent – font face à une charge de travail complètement inhumaine au moment des campagnes d'emplois.

Dans l'objectif que nous nous sommes fixé, ce chargé de GPEC devra aussi contribuer à mieux maîtriser la masse salariale, à un meilleur suivi des effectifs et de l'évolution des emplois enseignants.

7. Un plombier chauffagiste pour la Direction du Patrimoine. Plusieurs fuites cette année, ainsi que l'extension des surfaces de l'université, ont fait apparaître ce besoin urgent.
8. Un gestionnaire de scolarité adjoint au responsable du Département des Études Médicales de la Faculté de Médecine. Là encore, c'est un poste de soutien aux formations, à des formations nombreuses. Il s'agit de s'occuper d'un Département qui accueille à la Faculté de Médecine 2 200 étudiants inscrits au deuxième cycle des études médicales ou en première année de Master, dont 1 200 en PACES.

Si les 6 emplois qui semblent pouvoir être délégués cette année à l'UPEC sont votés par le Conseil d'Administration de la COMUE le 6 décembre, il resterait à trouver deux supports pour créer les 8 emplois classés, soit au cours des négociations que le Président compte tenter prochainement auprès du Ministère, soit à la suite de vacances dont les postes apparaîtraient susceptibles d'être redéployés.

Quoi qu'il en soit, nous l'avons dit au CT et nous le répétons au CA, nous reviendrons vers les instances pour faire le bilan transparent des créations que nous aurons pu effectuer.

Nous attendons vos questions et vos remarques.

M. MOSCOVICI.– Merci, Jeanne-Marie et Renaud, pour cette présentation très exhaustive de cette campagne d'emplois. Je vais dire des choses que j'ai déjà dites dans les différentes réunions que nous avons pu avoir, dans les différents dialogues de gestion ou d'éléments techniques, que je salue d'ailleurs, que nous avons eu au cours des mois de septembre et octobre.

J'ai une question que je ne vous ai jamais posée car je m'en suis aperçu très récemment. La Faculté des Sciences et Technologie, comme elle s'y était engagée, va transférer deux supports vacants de postes vers la nouvelle école d'ingénieurs l'ESIPE et en particulier vers sa filière ISBS. Une motion du Conseil de Gestion avait été votée à l'unanimité lors de la campagne d'emplois votée par notre CG. Le Conseil de Gestion souhaitait que la partie recherche de ces deux supports transférés à l'ISBS soit dans le domaine de la Biologie. Sans

que ce soit mentionné mais tout le monde l'avait bien compris, le CG souhaitait que ces deux supports soient au sein de l'IMRB ou du CRET, pour la Faculté des Sciences. Or dans le tableau qui nous a été envoyé, les deux supports vacants de l'ESIPE sont bel et bien notés mais aucun laboratoire n'est mentionné dans la colonne *Laboratoires*, même si la discipline du poste est bel et bien en Biochimie et en Biologie moléculaire. C'est ma première question. Pourrais-je avoir un éclaircissement sur l'affectation recherche de ces deux supports à l'ESIPE pour la partie ISBS ?

M. GEIGER.– Dans les deux profils de recherche dont j'ai eu communication et qui ont été élaborés par la Directrice de l'ISBS et par le Directeur de l'IMRB, l'affectation à deux équipes de l'IMRB est parfaitement mentionnée. Je n'ai plus les numéros des équipes en tête mais elle est mentionnée.

M. MOSCOVICI.– C'est donc un oubli dans le tableau. Nous pouvons écrire pour le CA que ce sera un accord.

J'ai ensuite un commentaire général sur la campagne d'emplois. Concernant les créations de postes d'enseignants-chercheurs, j'avais exprimé mon étonnement de voir une création, en priorité dans les huit, d'un poste de professeur en médecine, en Biochimie et Biologie moléculaire pour l'IMRB, en sachant que le Conseil de Gestion de la Faculté des Sciences avait également mis en priorité absolue un poste de professeur en Physiologie, avec une affectation à l'IMRB. Il me semblait que le déficit que nous avons à la Faculté des Sciences dans le champ disciplinaire de Biologie était très important, au point qu'il aurait pu être pris en compte, non pas dans une mutualisation mais au moins dans une discussion sur cette création de poste de professeur en Biochimie et Biologie moléculaire au sein de la Faculté de Médecine. Je vous informe que j'en ai discuté ensuite avec Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, qui ne sera pas surpris de mon intervention aujourd'hui à ce sujet.

Le second élément que je voulais mettre en avant dans cette campagne d'emplois concerne les créations de postes de BIATSS. Pour la première fois, plusieurs laboratoires de la Faculté des Sciences se sont mis ensemble pour faire une proposition de création d'un poste d'IGR commun qui soit la priorité de trois gros laboratoires de notre composante, demande récurrente depuis plusieurs années avec la nouvelle plateforme qui a été achetée et financée par la région et par l'UPEC ces dernières années. C'était une action que j'ai poussée auprès

de mes laboratoires, en leur disant : « Mettez-vous en commun, faites une proposition globale et prioritaire ». C'est ce qu'ils ont fait cette année. Je suis triste de voir que cette demande n'a pas été prise en compte pour cette campagne d'emplois 2017.

Mme BOIVIN.– Nous avons décidé de demander des créations et de ne faire que des créations que nous pourrions financer, donc de ne pas faire de cavalerie sur les postes, pour être tout à fait claire. Il a donc fallu choisir. Ces choix ont souvent été difficiles. J'ai évoqué tout à l'heure en particulier le cas du poste d'appui à la recherche. Quant à l'autre poste que tu as évoqué, à ce jour, l'axe stratégique qu'il nous reste a été évincé d'un autre. C'est « Santé, société, environnement ». Il nous est apparu normal de mettre un poste de PR sur la création jugée prioritaire pour cet axe par la Faculté de Médecine.

M. MOSCOVICI.–... Sachant que c'était dans le même axe.

Mme CADUSSEAU.– Justement, je voudrais revenir sur ce poste. Je suis très surprise de voir qu'à la Faculté de Médecine, on demande un recrutement pour un PR en section 64, alors que l'on a recruté l'an passé un Maître de conférences dans la même section, qui est venu me demander des heures d'enseignement parce qu'il n'avait pas suffisamment d'heures à la Faculté de Médecine.

Mme BOIVIN.– Le poste a été vraiment argumenté essentiellement pour la recherche, mais j'ose espérer que l'on va lui trouver un peu d'enseignement. La vérité est que l'on est sur un axe stratégique qui est actuellement un axe prioritaire pour la recherche. C'est la seule réponse que je puisse faire. Apparemment, Olivier, le Doyen de Médecine n'est plus là.

M. LE PRÉSIDENT.– Le seul élément, qui est un vague souvenir, en ce qui concerne ces thématiques était le fait qu'il y avait trois départs à la retraite envisagés dans les prochaines années.

Mme CADUSSEAU.– Dans la section 64 ?

M. LE PRÉSIDENT.– Je ne sais pas si c'est dans la section 64. Je n'ai pas d'éléments de réponse.

Mme CADUSSEAU.– Je ne fais remarquer que la situation de l'année 2016–2017. Nous en avons énormément, ce n'est donc absolument pas un problème d'accueillir un enseignant–

chercheur de la Faculté de Médecine en Biologie de la Faculté des Sciences mais je suis surprise qu'il y ait une telle publication l'année suivante.

M. MOSCOVICI.– Pour commenter une dernière fois, rappelons que la Faculté des Sciences transfère deux postes de biologistes à l'ESIPE, selon les engagements pris. Le déficit sera donc très important dans cette thématique.

Mme BOIVIN.– C'est le Doyen de Médecine qui pourrait apporter la réponse. Par ailleurs, ce sont les négociations que vous pourriez éventuellement avoir ensemble. Sur un axe prioritaire, en particulier pour la recherche, la Faculté de Médecine a présenté ce poste comme étant absolument crucial pour plusieurs laboratoires de l'IMRB. C'est pour ces trois laboratoires que le poste a été argumenté.

Mme ALBANESE.– On peut effectivement exprimer un regret par rapport aux problématiques d'encadrement de formation dans la composante du Conseil en Sciences et Technologie. On voit que des recrutements sont faits sans que l'on prenne en considération ce volet formation et parallèlement, il y a des rattachements à la recherche qui sont aussi essentiellement tournés vers l'IMRB.

Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. Monsieur MOSCOVICI a posé la question du rattachement à la recherche des deux postes de la FST qui partaient à l'ESIPE. Tu as demandé si c'était dirigé vers l'IMRB et le CRET et la réponse de Monsieur GEIGER a été de dire que c'étaient deux IMRB. Cela signifie donc une double peine pour la composante Faculté des Sciences et Technologie. Il n'y a plus de formation ni de recherche.

M. MOSCOVICI.– Que les choses soient claires, pour la Faculté de Sciences et Technologie, la seule demande de la motion du Conseil de Gestion était que les deux postes restent dans le domaine de la Biologie et qu'ils soient bien ciblés ISBS dans le domaine de la Biologie. Après, ce ne sont plus nos postes, le Conseil de Gestion n'a donc pas à décider de l'affectation Recherche...

Mme ALBANESE.– J'avais cru qu'il y avait une demande spécifique sur les noms de laboratoires qui avaient été évoqués. Dans le domaine de la Biologie, comme tu l'as dit, il y a des laboratoires à la Faculté de Médecine et il y en a aussi à la Faculté des Sciences. Le choix a été de le reporter sur la Faculté de Médecine, essentiellement et majoritairement. Sur ce

support de poste de PR créé, connaissant bien le domaine avec Madame CADUSSEAU, il y a un étonnement par rapport à ce poste en Biochimie et Biologie moléculaire. Il y a aussi des besoins en Physiologie.

Mme BOIVIN.– Je voudrais rectifier la présentation qui a été faite, en parlant d'un poste pour la recherche et non pour l'enseignement. Non, la fiche et le besoin ont été analysés et scrutés. Pardonnez-moi, j'ai travaillé avec la composante sur une fiche de poste qui présente un service d'enseignement qui paraît aussi sérieux que tous ceux que j'ai analysés avec les autres composantes, y compris pour de nouvelles UE de Master, qui ne figuraient pas dans la maquette de l'année dernière.

Par ailleurs, dire que pour un poste d'enseignant-chercheur, il est banal de dire que les deux balances enseignement et recherche ne pèsent jamais tout à fait la même chose d'un poste à l'autre. C'est une banalité mais je voudrais tout de même dire que la demande a été étayée, pour la partie enseignement, d'une manière qui semble aussi solide que les autres fiches que nous avons examinées, même si je ne suis pas dans l'équipe pédagogique.

Vous avez eu communication de cette fiche sur la plateforme.

Mme ALBANESE.– J'ai cherché d'autres fiches que je n'ai pas trouvées sur la plateforme. Je vais regarder pour celle-ci.

Mme BOIVIN.– Toutes les fiches des postes demandés en création ou toutes les fiches faisant l'objet d'une transformation ont été communiquées sur la plateforme.

Mme ALBANESE.–... Mais pas les postes vacants. C'est pour cela. C'était un poste vacant.

Mme BOIVIN.– En revanche, vous avez eu le tableau complet des demandes de publication.

M. PELLET.– Je remercie l'équipe et le Président d'avoir commencé par cette présentation en évoquant les discussions et le vote en CT. Cela n'a pas toujours été une habitude dans ce Conseil d'Administration mais il faut rappeler qu'une politique d'emploi se discute en CT et que les résultats du vote en CT sont à prendre en compte dans les délibérations. C'est une très bonne chose et je vous en remercie au nom des Organisations Syndicales.

Ma question portait par ailleurs sur une création. Je n'ai pas retrouvé le tableau mais je l'ai vue hier. Pour le DELCIFE, il y a deux créations de CMERER. Ce n'est pas une erreur ?

Mme BOIVIN. – Il y avait effectivement une demande de deux supports de CMERER, à laquelle il n'a pas été accédé pour le moment. Pourquoi ? D'abord parce que le point de vigilance, sur lequel j'ai attiré l'attention et sur lequel Frédéric GERVAIS attirera à nouveau l'attention tout à l'heure, sur l'augmentation considérable la masse salariale à partir de laquelle nous avons construit notre budget fait que nous avons décidé que ces contrats, qui sont des contrats ex-LRU, ne seraient créés que lorsqu'ils seraient financés par les composantes. Je ne pense pas que le DELCIFE puisse financer un poste de CMERER.

Il y a une seconde raison. Nos discussions avec le DELCIFE nous ont bien fait prendre conscience de l'avantage qu'il y aurait à remplacer leurs armées de vacataires par des personnels non pas pérennes mais en tout cas un peu plus durables. Je pense qu'il faudrait tout de même plutôt essayer de trouver des supports de second degré de FLE.

Par ailleurs, le DELCIFE est à un tournant de son histoire. Le départ d'Élisabeth CHAMPSEIX après 13 années de direction... j'allais dire « d'un service ». On ne sait pas le définir. Le DELCIFE est un endroit où l'on enseigne le français langue étrangère à toutes sortes de publics et qui a une situation très bizarre à l'université puisque ce n'est pas une composante non plus. Ce sont des formations et des enseignants qui dépendent pour le moment d'un service administratif, le SRIL. C'est donc une situation complexe. Nous nous disons que le départ d'Élisabeth CHAMPSEIX est vraiment l'occasion de réfléchir à nouveau à cet « ovni ».

Nous avons demandé à Élisabeth CHAMPSEIX un bilan et des projets. En gros, c'est une année de réflexion sur les différents avènements possibles de cette structure. On pourrait s'orienter vers une sorte de service commun ; une autre possibilité serait tout à fait que le DELCIFE revienne dans le giron de la Faculté des Lettres dans un Département de FLE, etc. Tout cela est en discussion et c'est aussi ce qui explique la suspension de création d'emploi dans une structure en devenir.

M. PELLET. – Je précise que ma question n'était pas de savoir pourquoi les postes CMERER n'apparaissent pas. Je croyais que cela faisait partie du projet. Il s'agissait plutôt de savoir pourquoi des CMERER et pas un poste d'enseignant titulaire. Tu as répondu à ma question.

Mme BOIVIN. – Y a-t-il d'autres questions ?

Mme ALBANESE.– J'en ai quelques-unes et j'ai plusieurs observations. J'ai une première observation par rapport au paragraphe sur les contextes et les choix politiques. Je voulais faire remarquer que je ne trouvais pas forcément très correct de mentionner dans cette introduction que l'équipe de direction « *déplorait un contexte national et local marqué* » par des éléments du point 3, qui sont la critique sur le fait que « *le coût de la masse salariale avait été sous-évalué par l'équipe de direction précédente* ». En effet, cette évaluation du budget 2016 avait été faite en décembre, avant que l'on ne sache que des mesures seraient prises pour une réévaluation du point d'indice. Je voulais simplement souligner le fait qu'une bonne part de cette sous-évaluation était liée à cet élément. Ensuite, il avait été décidé très rapidement de prendre en considération des éléments de projection dans le BR, par un phénomène de compensation.

Un chiffrage a-t-il été fait, associé à cette campagne d'emplois, puisque l'on est à trois semaines du vote du budget 2017 ? Avez-vous d'ores et déjà une estimation du chiffrage de cette campagne d'emplois ? Nous sera-t-elle présentée aujourd'hui, dans le point d'orientation budgétaire ou lors du Conseil d'Administration du 14 décembre ?

Dans la continuité de cette remarque, je tenais à vous remercier, Monsieur SIOLY, pour l'effort d'explicitation de la volonté de l'équipe et de la DRH de procéder dans le calcul des transformations, pour faire en sorte que ces transformations soient équilibrées. On le voit bien au niveau des postes BIATSS. Vous nous l'avez très bien expliqué, en disant que cela avait été travaillé avec les composantes, en accord avec elles, pour répondre à des besoins dans leur administration.

Par rapport à ces transformations, je suis interpellée par deux postes qui sont « dépyramidés », qui sont un poste à la DRV, avec la transformation d'un IGR en IGE, et un poste au SIOE, avec un IGR transformé également en IGE. Monsieur SIOLY, vous nous avez très bien expliqué que c'étaient des postes pour lesquels il y avait eu des évolutions de carrière interne et que la republication impliquait de faire redescendre ces postes sur leur grade. Je voulais interroger l'équipe de direction sur l'intérêt de maintenir ces postes stratégiques, me semble-t-il, à un niveau de catégorie relativement élevé parce que ce sont des postes particulièrement stratégiques pour la politique que l'on veut développer, que ce soit en termes de formation ou de recherche.

Quelles sont les perspectives que vous associez à ce « dépyramidage » dans ces deux services, sur des éléments clefs que sont l'information et l'orientation. Nous avons voté aujourd'hui l'élection d'un directeur du SCUIO. Pour la DRV, on sait que de très nombreuses personnes sont parties. C'est un enjeu critique. Nous avons eu beaucoup de réponses très positives à des appels à projets en recherche, etc. Il y a un besoin dans les laboratoires d'accompagnement sur la valorisation de la recherche. Un tel « dépyramidage » au niveau du service de la DRV ne vous paraît-il pas préjudiciable à l'activité de recherche de nos enseignants-chercheurs ?

Mme BOIVIN.– Le dépassement de la masse salariale de 1 M€ est simplement une évidence et un constat. Qu'il y ait une part liée au point d'indice, d'accord, mais vous savez bien que c'est très loin de 1 M€. C'est juste une évidence et personne ne prétend mieux faire une autre année. Nous avons dû prendre le budget tel qu'il était et construire le budget suivant avec ce que nous avons trouvé.

Ensuite, pour ce qui est de ce que l'on appelle un peu vite « dépyramidage » et « repyramidage », vous savez bien que derrière ces termes faciles se cachent des situations extrêmement différentes. Avant de passer la parole à Renaud pour évoquer très précisément les postes dont vous parlez et les enjeux sous-jacents à ces postes, je voudrais dire qu'en général, nous nous sommes engagés à mieux contrôler la masse salariale, donc à veiller à l'équilibre, à l'échelle de l'université, de ce que vous appelez « dépyramidage » et « repyramidage » et qui est extrêmement compliqué, puisqu'il faut faire entrer tous les concours et il faut distinguer la structure d'emploi des évolutions individuelles. Les concours en particulier sont l'endroit où les deux choses se superposent ou se substituent l'une à l'autre. Nous l'avons dit, la seule chose à laquelle nous veillerons est un équilibre global.

Je voudrais dire aussi que les dialogues de gestion de cette année ont été pour nous l'occasion de prendre très précisément le pouls des composantes et surtout la mesure de leurs besoins. J'ai évoqué le sous-encadrement administratif, qui est un sous-encadrement historique de l'UPEC. Ce sous-encadrement fait que dans toutes les composantes et dans toutes les structures, si l'on pouvait, nous « repyramiderions » beaucoup plus que nous ne pourrions le faire pendant notre mandat.

M. SIOLY. – Sur le chiffrage, je ne peux pas vous donner un chiffre vraiment précis. Nous sommes précisément en train de l'affiner pour le budget, avec la difficulté que la DRH n'est pas épargnée par le *turnover* que connaît l'université et que notre chargé du suivi de la masse salariale et des emplois a été affecté en une semaine dans un autre établissement, suite à la réussite au concours. Nous sommes dans cette difficulté. Nous avons heureusement d'autres compétences en interne pour pouvoir faire ce chiffrage. Nous ne sommes pas totalement démunis mais il faut simplement pouvoir dégager un peu de temps pour pouvoir le faire.

Néanmoins, nous avons tout de même eu un suivi et toute l'instruction de la campagne d'emplois a vraiment été tenue avec cette idée de soutenabilité et de rationalité des propositions. La campagne d'emplois a vraiment été construite sur le principe d'un titulaire sortant, un titulaire entrant. En général, qu'est-ce qui coûte cher dans une campagne emplois ? Ce sont les créations mais en l'occurrence, le dispositif consistant à classer les créations et à ne les ouvrir qu'au fur et à mesure du financement d'un emploi par la dotation de l'établissement permet justement de couvrir cette question de la création et du financement des créations, d'autant plus qu'elles alternent des postes enseignants, enseignants-chercheurs mais aussi des postes BIATSS, ce qui fait que l'on arrive globalement à trouver un équilibre financier avec la dotation du Ministère, qui accompagne les créations d'emploi. Pour les aspects de créations, il y a ce dispositif de n'ouvrir le poste que lorsque l'on est assuré de l'emploi.

Concernant les transformations, nous avons veillé à ce que les transformations soient équilibrées. Il reste ensuite la publication des postes susceptibles d'être vacants. Nous sommes généralement sur une opération plutôt favorable en termes de masse salariale, puisque les sortants ont une masse salariale plus élevée que les entrants, qui sont en début de carrière.

Il y a la question de la campagne et du « hors campagne », puisqu'une campagne d'emplois se vit et se tient tout au long de l'année. Nous le mesurons d'une année sur l'autre. C'est un exercice assez compliqué car cela nécessite d'avoir une référence pour pouvoir comparer les mouvements. Nous n'avons pas de vision aujourd'hui mais je pense notamment de la libération des postes enseignants aux concours à l'été prochain. Nous avons des prévisions

et des projections sur la base des années passées. On remarque que c'est plutôt stable et que d'une année sur l'autre, le volant de départs d'enseignants-chercheurs suite à la réussite aux concours nous permet de financer la campagne d'emplois suivante. Là, c'est le cas. Si l'on regarde les départs de cette année, dans la campagne de l'année 2016, par rapport à nos projections de campagne 2017, nous sommes bien couverts.

Mme ALBANESE.– Si je peux me permettre...

M. SIOLY.– Concernant les postes « dépyramidés » que vous avez pointés...

Mme ALBANESE.– C'était clair. Pour les « dépyramidages » des emplois BIATSS, votre explication sur les évolutions de carrière était claire.

Je continue mes questions, cette fois-ci sur les transformations qui ne sont pas sur ces emplois par directions de service mais sur les emplois enseignants-chercheurs.

Il a été évoqué le fait qu'il y avait une transformation d'un PR en MCF pour permettre un recrutement de PAST. Je n'ai pas compris. Je voulais savoir si c'était un recrutement de PAST dans la composante Médecine, de la même façon.

Enfin, vous avez évoqué la transformation d'un MCU en PU-PH, avec un financement qui serait pris en charge par l'AP-HP, si j'ai bien compris, ainsi qu'une troisième transformation d'un MCU-PH en PU-PH, dont je suppose qu'elle a un coût. Aucune perspective ne nous est donnée quant à la budgétisation de cette transformation.

Cela me permet de faire le lien, pour essayer d'être concise, avec le fait que vous avez évoqué, concernant le volet des créations, le fait que 6 postes seraient éventuellement attribués sur la dotation COMUE et qu'il en resterait 2 pour lesquels il faudrait trouver des supports, soit auprès du Ministère, soit sur des vacances de postes susceptibles d'être redéployés. J'entends bien. Comment la transformation du poste de MCU-PH en PU-PH est-elle pourvue en Médecine.

J'aurais une dernière question. Toujours sur le volet des créations, vous avez évoqué le fait que vous aviez le souci de faire en sorte qu'il y ait un rééquilibrage entre les composantes et les services centraux. Ma question est de savoir dans quel sens. Où sont les besoins et vers où vont les postes ? Plus vers les services centraux ou plus vers les composantes ? Dans quel sens était-ce déséquilibré et pourquoi faut-il rééquilibrer ?

Mme BOIVIN.– Pour les transformations, l'analyse qui a été faite est une analyse globale, c'est-à-dire qu'il y a eu effectivement des transformations de MCU vers PU, qui auront un coût, et il y en a eu d'autres de PR vers MCF, comme vous l'avez vu. Aucune n'a été forcée. Toutes ont été demandées par les composantes. C'est un équilibre global que nous avons visé.

Le rééquilibrage centre composantes me paraît tomber sous le sens. Les projets qui ont été ceux de l'université ces dernières années ont légitimement amené l'université à souhaiter renforcer un certain nombre de services centraux qui accompagnaient ces évolutions. Ces évolutions n'étant plus d'actualité pour le moment, il paraît normal que les composantes, qui se sont « serré la ceinture » pendant un certain nombre d'années, puissent au moins émettre le souhait de voir à leur tour certains services en difficulté renforcés. Nous y veillerons et nous y avons déjà veillé, de façon raisonnable, en sachant qu'en fonction des besoins des uns et des autres, toutes ces demandes sont fort légitimes, toujours pour la raison du déficit d'encadrement BIATSS de notre université en général. Chaque chose en son temps et en son heure. Il paraît logique que certaines demandes des composantes puissent actuellement être mieux écoutées qu'il y a quelques années.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Merci. Contrairement à ce qui a été dit précédemment, je salue le premier paragraphe sur le rappel du contexte national et éventuellement local. Il faut tout de même rappeler que très rares sont les universités qui publient tous leurs postes vacants, voire qui envisagent des créations. Par exemple, on sait très bien que nos collègues de l'UPEM n'ont pas eu cette chance ces dernières années. Je voulais saluer cette campagne d'emplois, qui est vraiment une gageure dans le contexte national et local. Merci.

M. GIRAL.– Je souhaiterais lire une déclaration au nom du syndicat de la SNASUB-FSU de la CGT-UPEC.

Nous félicitons les choix effectués par la nouvelle équipe de direction dans le cadre de cette nouvelle campagne d'emplois 2017. Elle souligne le cadre national budgétaire restreint dans lequel elle se met en place et les responsabilités de la direction précédente.

Nous ne sommes plus dans une démarche partisane des petits arrangements entre amis. Une page est enfin tournée. Le respect du résultat de nos élections s'impose à tous. Cela s'appelle tout simplement la démocratie.

Notre positionnement pour la défense des personnels BIATS et pour la réussite des étudiants ne sera pas une posture de circonstance variable d'une année sur l'autre mais une conviction profonde pour défendre et développer collectivement le service public.

Nous voterons donc pour la campagne d'emplois 2017.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.– S'il n'y a pas d'autres interventions ou d'autres questions, je vous propose de passer au vote sur la campagne d'emplois 2017. Qui vote contre ?

(Il est procédé au vote à main levée)

Résultat du vote :

2 voix contre,

3 procurations contre,

Aucune abstention,

1 procuration abstention.

La campagne d'emplois pour l'année 2017 est approuvée.

3. QUESTIONS FINANCIERES

Orientations budgétaires 2017

M. GERVAIS.– Merci d'être encore nombreux pour cette présentation des orientations budgétaires 2017. Je suis sûr que vous êtes tous très impatients de connaître la répartition de ces 1,8 M€ dont Jeanne-Marie a parlé tout à l'heure, mais avant d'arriver à cela, j'aimerais déjà vous rappeler le contexte.

J'essaierai d'être assez bref et assez didactique pour éviter d'entrer dans des détails très chiffrés. C'est simplement pour vous donner les grandes lignes. Par rapport au dernier CA du 14 octobre, où j'étais venu vous voir en vous disant que le budget 2017 se présentait avec quelques sources d'inquiétude, je puis vous dire que depuis l'annonce de cette dotation complémentaire, il y a environ huit jours, je suis quelqu'un de beaucoup plus serein. Je dors nettement mieux la nuit. Je pense que Claude PASQUIER doit avoir exactement la même

attitude que moi, mais il faut tout de même se dire qu'il faudra rester vigilants sur quelques points.

J'aimerais déjà vous indiquer un point concernant le calendrier. Ce calendrier intervient après un certain nombre de Conseils d'Administration que nous avons faits ensemble. Nous avons déjà discuté des enveloppes Formation et Recherche au CA du 16 septembre. Nous avons discuté du budget rectificatif au CA du 14 octobre. Nous avons discuté du modèle de dotations/contributions pour les composantes au CA du 14 octobre. L'apothéose sera bien entendu le vote du budget initial 2017 qui interviendra au prochain CA le 16 décembre 2016.

Comme vous le savez, nous avons constaté l'été dernier que deux points nous inquiétaient un peu. Il s'agissait tout d'abord de l'augmentation de la masse salariale. J'aimerais insister sur ce point. Aujourd'hui, je ne vais accuser personne. L'objectif n'est pas de dire que c'est la faute de telle ou telle personne. L'objectif est de dire que nous avons effectivement constaté que la masse salariale devait être augmentée pour pouvoir couvrir tous les besoins en 2016, que cette augmentation se superposait à une augmentation qui était déjà prévue au budget initial 2016 et que nous nous retrouverons au final, en tout cas pour la partie masse salariale des permanents, avec une modification de 2,7 M€ par rapport à l'année précédente. C'est un premier point.

Si vous regardez la note, nous allons atteindre en 2016, d'après le budget rectificatif, une masse salariale de 182,9 M€, en très nette augmentation par rapport à 2015. Je pense que l'augmentation est une chose mais après tout, comme l'indiquait Renaud SIOLY tout à l'heure et comme je peux vous le dire par rapport aux premières hypothèses que nous avons faites sur le budget initial 2017, il est très difficile de faire une évaluation vraiment précise de la masse salariale, d'autant plus que nous n'avons pas toujours toutes les dotations qu'il faut pour pouvoir les mettre en face des financements. Il est important de le dire.

En revanche, à chaque fois que nous pouvons extrapoler la vraie valeur de la masse salariale, il faut la mettre parce que le budget doit rester sincère. C'est le point le plus important. C'est ce que nous essayons de faire jour après jour et mois après mois.

Il faut comprendre qu'aujourd'hui, si l'on tient compte du budget rectificatif 2016, il est important de voir que le ratio des charges de personnels sur les produits encaissables pèse

81,1 % en 2016. Le seuil de vigilance est de 82 %. Si l'on ajoutait les contrats doctoraux à la masse salariale, qui sont aujourd'hui sous la forme de facturation puisque c'est la COMUE qui gère, nous aurions un poids de 82,3 %, ce qui représente un poids très important. Je crois que cela doit rester un point de vigilance.

J'ai longuement parlé de l'autre aspect lors du dernier CA. Nous avons des dépenses très importantes liées à la sûreté. Malheureusement, nous n'avons pas le temps aujourd'hui d'assister à la présentation de Tami MOURI, qui aurait dû intervenir tout à l'heure. Comme je l'ai indiqué dans la note, nous avons des frais importants.

D'ailleurs, je tiens également à signaler une petite erreur dans la note. Les frais de gardiennage récurrents sont bien évalués à 835 000 € pour 2017. Le renfort pour la sécurité est bien de 910 000 €, mais il y a une petite erreur sur le dernier chiffre : pour le PC sûreté, c'est 181 000 €. Il y a eu une petite confusion. C'est le deuxième point qui me semble important. Aujourd'hui, nous avons des dépenses extrêmement importantes qui sont liées à la sûreté.

Après, il y a eu quelques compensations, dont je vous ai déjà longuement parlé, mais la construction budgétaire devra tout de même tenir compte de ces deux postes de dépenses, qui sont importants.

Il y a eu une annonce il y a huit jours, qui nous a vraiment réjouis. C'est une pré-notification du Ministère. Nous aurons une dotation complémentaire de 1,89 M€, dont l'objectif est de prendre en compte l'augmentation du nombre d'étudiants. Il faut comprendre que cette enveloppe va nous servir essentiellement à compenser la masse salariale et à aider les composantes les plus affectées par l'augmentation des étudiants.

Il ne faut pas oublier non plus que cette enveloppe est non-pérenne, puisque c'est un cadeau électoral. En 2017, nous pourrons l'utiliser mais il ne faut pas penser que nous aurons les mêmes montants en 2018, loin de là.

Par ailleurs, cette annonce intervient à un moment difficile, puisque nous sommes en pleine phase finale de construction des budgets. Les tableaux GBCP doivent être envoyés la semaine prochaine au Rectorat et vous vous rendez bien compte que nous ne pouvons pas tout chambouler à la dernière minute. Nous avons essayé de revoir rapidement les équilibres

budgétaires qui avaient déjà été fixés le mercredi de la semaine d'avant pour pouvoir tenir compte de cette dotation de 1,89 M€.

Je pense que le diagnostic que nous avons fait est toujours vrai. Il y a une difficulté par rapport aux deux postes de dépenses mais aujourd'hui, elle est masquée par cette manne de dernière minute.

Quelles sont nos priorités en 2017 ? Il y a déjà la politique de Ressources humaines, sur laquelle je ne reviendrai pas, puisque Jeanne-Marie BOIVIN et Renaud SIOLY vous l'ont présentée à l'instant, avec cet objectif de préserver tous les emplois et avec ces créations de postes dont on a déjà parlé.

Je pense qu'il est également important de dire qu'il y aura un chantier très important pendant cette année 2017, le chantier RIFSEEP, pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire. Les travaux ont commencé avant l'été. Ils se sont interrompus dernièrement pour pouvoir mener la campagne d'emplois mais ils reprendront bientôt et l'objectif est de pouvoir appliquer le nouveau régime en septembre 2017. Tout cela se fera en lien avec le comité technique.

J'en viens maintenant à ce que vous attendez tous. Quelle est l'utilisation de cette enveloppe de 1,89 M€ ? Il faut savoir que c'est un exercice difficile, puisqu'il faut tenir compte à la fois des besoins en financement mais aussi des afflux d'étudiants, donc voir comment nous pouvons faire bénéficier les composantes concernées et garder à l'esprit l'aspect non-pérenne de cette enveloppe.

Je vais me risquer à vous présenter une répartition. Sur cette enveloppe de 1,89 M€, environ 500 000 à 550 000 € seront utilisés ne serait-ce que pour combler les besoins en financement de la masse salariale telle qu'elle est en 2016. Je vous rappelle que pour le budget rectificatif 2016, ce sont en réalité des ressources que nous avons ici et là qui ont permis de combler les besoins en financement. Ces besoins en financement, nous les aurons aussi en 2017.

Une deuxième partie permettra de financer les impacts de la campagne d'emplois 2016, qui aura bien sûr un impact plus fort en 2017, puisqu'il n'y avait que 4 mois en 2016. Il faudra donc tenir compte des huit autres mois lors de l'exercice 2017. Bien entendu, il faudra

également tenir compte de la campagne d'emplois 2017, qui comptera sur la dernière partie de l'année 2017. Même si l'estimation n'est pas tout à fait terminée, j'estime que cela représente environ 400 000 à 450 000 €.

Nous avons donc déjà environ 1 M€ utilisé entre la masse salariale 2016 et 2017.

Maintenant, je pense qu'il est important de tenir compte du fait qu'il faut aider les composantes les plus en difficulté par rapport à l'afflux d'étudiants. Nous avons donc une enveloppe d'environ 590 000 €, qui permettra de financer des mesures exceptionnelles pour aider ces composantes. Il est clair qu'aujourd'hui, je ne suis pas capable de vous annoncer quelles seront les mesures exactes. C'est une enveloppe qui est essentiellement ciblée « heures complémentaires et vacations d'enseignement » mais il faudra en préciser le contenu. Cette réflexion sera bien sûr menée avec les personnes directement concernées, à savoir les Directeurs de composante. Le CODIR du 29 novembre sera l'occasion de commencer à en parler.

Si vous faites les calculs, il reste 300 000 €. Je crois qu'il ne faut oublier personne. L'équipe de direction tient vraiment à soutenir les personnels administratifs, également impactés directement ou indirectement par l'afflux d'étudiants, directement parce que ce sont eux qui sont en contact direct avec les usagers, mais aussi les autres services, qui sont indirectement en soutien.

L'équipe de direction propose donc de verser une prime conjoncturelle, de manière exceptionnelle, au tout début de l'année 2017, idéalement en janvier (si ce n'est pas possible techniquement en janvier, ce sera en février), de 200 € nets pour tous les agents BIATSS, quels que soient leurs catégories et leurs statuts.

Voilà la répartition de cette enveloppe.

Concernant les autres postes de dépenses, notamment le fonctionnement, je vous ai déjà annoncé que les enveloppes Formation et Recherche étaient maintenues, notamment l'innovation pédagogique : 350 000 €. L'enveloppe Recherche est maintenue à 2,1 M€.

Les différentes actions sont dans le document. Vous voyez par exemple sur la page projetée au tableau les axes prioritaires de la formation. Sur la page suivante, vous avez la répartition prévue pour la recherche. Je tiens à signaler que ces enveloppes, qui avaient été votées au

mois de septembre, sont ensuite passées au niveau de la CFVU et de la CR. D'un point de vue tout à fait démocratique, ces Commissions ont fait leur travail pour décider de leur répartition.

Il y a enfin le modèle de dotations/contributions, dont nous avons longuement parlé lors du Conseil d'Administration du 14 octobre. Je n'y reviens pas. Vous vous souvenez que l'idée est d'avoir un modèle figé, avec le fameux principe du 80/20, la taxe de solidarité et surtout, j'ai indiqué – et je pense que c'est encore plus d'actualité – que nous allons mener au printemps 2017 une réflexion pour pouvoir faire évoluer le modèle.

Concernant les dotations de fonctionnement des services centraux, nous les prévoyons à hauteur de 17,9 M€, contre 15 M€ en 2015. Il est important d'avoir une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget rectificatif de 2016, ils sont en légère baisse, de 300 000 €, mais clairement en nette hausse par rapport au budget initial 2016.

Je tiens d'ailleurs à remercier le Directeur Général des services, qui a fait un énorme travail en collaboration avec les différentes directions pour pouvoir, lors de ces dialogues de gestion, réfléchir à la manière dont chaque service pouvait participer à cet effort.

Il va de soi que l'enveloppe de 1,89 M€ que nous consacrons aujourd'hui à la masse salariale permet de dégager des fonds au niveau du fonctionnement. C'est la raison pour laquelle je disais que cet exercice de prévision est toujours difficile, puisque dans la première construction du budget que nous avons il y a une dizaine de jours, il est clair que pour pouvoir assurer une masse salariale qui correspondait à nos besoins, il fallait utiliser une partie des dotations, notamment les 20 % des dotations/contributions des composantes, plus d'autres fonds, pour pouvoir assurer l'équilibre global.

Aujourd'hui, ces fonds sont à nouveau disponibles. Je tiens d'ailleurs à rassurer les Directeurs de composante. Les 20 % sont bien là, ils sont en central et ils seront bien alloués lors du budget rectificatif. Comme je l'avais indiqué la dernière fois, s'il y a vraiment de forts besoins de décaissement, nous pourrons toujours faire des avances au cas par cas, avant même de faire le budget rectificatif. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur ce point, mais vous comprendrez qu'à cette date, il n'est pas possible techniquement de tout changer, à une semaine de l'envoi. Sinon, je pense que la direction des services financiers va craquer...

C'est clairement la raison pour laquelle on ne peut pas faire de changement à la toute dernière minute. Vous avez tous construit vos budgets au niveau des composantes. Vous avez tous remonté vos données. Nous les gardons telles quelles pour pouvoir construire le budget initial 2017 mais clairement, le budget rectificatif permettra d'allouer les 20 % en question.

Nous avons une forte politique d'investissements. Environ 10,7 M€ d'opérations sont prévus, notamment avec la poursuite des projets sur le site Mondor, la restructuration des amphithéâtres, la création de la Maison des Étudiants à Sénart, la poursuite du Plan d'Accessibilité Handicap. Vous voyez que c'est une politique forte. Au total, ce seront 15,7 M€ au stade du budget initial. L'objectif est clairement d'afficher un fonds de roulement correspondant à 28 jours de fonctionnement pour pouvoir maintenir ce niveau d'investissements très élevé, avec 3,1 M€ de prélèvements sur le fonds de roulement.

Ce sont les principaux postes de dépenses pour l'année 2017.

Avant d'ouvrir le débat, je voudrais conclure cette présentation sur des projets et des chantiers qui me semblent importants pour 2017. Nous avons parlé de la maîtrise de la masse salariale. Vous savez que notre système d'information RH arrivera en fin de cycle en 2020. Il faut donc que cette année 2017 soit consacrée à une réflexion pour pouvoir faire un choix. Je pense que ce n'est pas que le SI-RH ; c'est tout l'environnement autour du SI-RH. Il faut voir quels outils nous pouvons mettre autour, justement pour avoir un meilleur suivi de la masse salariale. Cela fait partie des chantiers prioritaires de l'équipe de direction. Il y a un autre chantier. Quand on voit ce qui se passe aujourd'hui avec les finances de l'université, je pense que l'on est arrivé à un stade où le modèle économique est clairement aux limites. On voit bien que la masse salariale atteint un niveau important et que les ressources propres ne sont pas forcément capables de combler cela, puisqu'elles n'augmentent pas tant que cela aujourd'hui, que ce soit en FA ou en FC. Nous sommes toujours à peu près au même niveau. Les augmentations concernent essentiellement les contrats de recherche, qui financent les missions. Ce sont des contrats doctoraux et des post-doctorants mais ce ne sont pas des postes en plus. On a aussi des financements des actifs. C'est très bien par rapport aux opérations immobilières mais cela ne va pas permettre d'avoir de la masse salariale en plus.

Je pense donc que nous sommes arrivés à un stade où il faut réfléchir à un nouveau modèle économique, et notamment à un modèle de coûts complets. Cela fait partie des chantiers. Un premier travail a été mené par la Direction du Développement et par la Direction des Services Financiers. Ce travail doit être poursuivi. Au-delà de la formation, il doit également être poursuivi au niveau du domaine de la recherche. Je crois que l'université doit pouvoir avoir ces éléments pour indiquer quel est le curseur, quel est notre modèle, où nous sommes prêts à investir et où nous voulons demander des fonds à d'autres personnes.

Je vous ai parlé du modèle de dotations/contributions. C'est encore une priorité et c'est l'un des projets importants. La Commission des Moyens sera associée, avec les Directeurs de composantes, pour réfléchir à un nouveau modèle de dotations/contributions. L'idée est de ne pas avoir un modèle théorique comme nous en avons un actuellement mais de réfléchir à un modèle qui permettrait de calculer le delta d'une année n à $n+1$ en fonction d'un certain nombre de critères, qui seront à déterminer. Ce sont clairement les étudiants et certainement d'autres. Je pense qu'il est vraiment important de développer cela.

Tout cela va permettre à l'équipe de direction de réfléchir à un nouveau modèle. Nous avons bien vu qu'il fallait aussi réfléchir à la suite. Un séminaire des Directeurs de composante a eu lieu récemment pour discuter des axes stratégiques, au-delà de l'axe « Santé, société, environnement ». Nous essaierons de voir au début de l'année 2017 quelles sont nos marges de manœuvre. Il est bien d'avoir des axes stratégiques affichés et de les porter, mais il faut aussi des moyens derrière. Nous allons donc réfléchir au début de l'année 2017 pour trouver des dotations, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, pour pouvoir lancer au printemps un appel à projets structurants qui soit en phase avec ces axes et pouvoir construire l'université de l'avenir, l'UPEC de 2020.

Je pense que cela fait à peu près le tour de ce qui figure dans la note. Vous le voyez, c'est un budget un peu plus serein, mais qui a dû être revu dans la précipitation. L'équilibre est assuré ; la masse salariale est entièrement financée. Il reste des arbitrages à faire, en collaboration avec les directeurs de composante, sur l'enveloppe de 590 000 €, qui va permettre d'aider à faire face à l'afflux d'étudiants. Je pense qu'il est important de garder en tête qu'il y a deux points de vigilance. Les inquiétudes soulevées sont toujours d'actualité. Le diagnostic est toujours le même. Il est un peu effacé par cette manne de 1,89 M€, mais il

faut se dire que les problèmes reviendront probablement à la fin de l'année 2017. C'est la raison pour laquelle il est important de faire évoluer le modèle économique, pour que nous soyons capables de faire face.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.– Avez-vous des questions ?

Mme ALBANESE.– Même si tout le monde est fatigué et n'a qu'une envie, c'est de s'échapper, je ne peux pas partir sans dire un mot sur la lecture que j'ai faite de cette note d'orientation budgétaire et que je retrouve dans les échos oraux que Monsieur GERVAIS indique.

Au regard de tout le débat que nous avons eu aujourd'hui, je suis un peu attristée de voir, alors que nous avons été une université qui, pendant de nombreuses années, a pu se prévaloir de maintenir un équilibre de ses comptes et de ses financements, que l'on nous ressort aujourd'hui le spectre d'un déséquilibre et d'un dérapage, donc l'impossibilité pour notre université de proposer des projets et de les soutenir, que ce soit en formation ou en recherche.

J'entends la question de la vigilance à avoir par rapport à l'évolution de la masse salariale. On nous évoque constamment cet indice que l'on frôle et sur lequel le Ministère attire notre attention. Je pense qu'il est également important de comparer cet indice à ce que font les autres universités. Comme cela a été souligné par bon nombre d'entre nous, nos comptes ont été stables pendant de nombreuses années. Bien sûr, nous comptons sur vous pour qu'ils le soient. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille asséner ce message particulièrement pessimiste, de rigueur et d'attention à attirer sur le fait qu'il ne faut pas faire évoluer la masse salariale, le fait qu'il faut proposer une taxe de sécurité, etc. C'est un premier élément.

Après, on pourrait entrer dans le détail de ce qui est énoncé dans ce texte et qui n'est, pour moi, que la reconduction de ce que l'on entend depuis six mois, à savoir que l'on attend 2017 pour réfléchir. Il est temps de réfléchir et de faire des propositions un peu plus constructives que des annonces de calendrier.

Concernant la proposition qui nous est faite de répartition de ces fonds, je constate à l'annonce que vous en faites, qui est nouvelle pour tout le monde puisque cette note

d'orientation budgétaire est arrivée sur le site il y a 24 heures... Je ne sais plus si je l'ai trouvée mercredi ou jeudi. Il y a même des élus ici qui n'en avaient pas la lecture. Heureusement que vous nous l'avez projetée. Je pense que vous avez réfléchi pour nous rapporter des choses qui correspondaient à des choses un peu floues que vous aviez évoquées dans les différents conseils.

Monsieur GERVAIS, vous avez démarré en mentionnant des éléments de calendrier sur tous les actes de discussion qui ont été évoqués au cours des différents Conseils. Je me permets simplement de vous rappeler qu'à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 4 novembre, qui a été annulé, il y avait la mention d'une discussion des élus du CA sur les dotations en recherche. Cette discussion que vous avez eue sur les dotations aux investissements a eu lieu en Commission Recherche et elle a soulevé beaucoup de débats.

Mme BOIVIN.– Ce n'est pas cela...

Mme ALBANESE.– Non, c'est pour le fonctionnement, pardonnez-moi.

Quoi qu'il en soit, nous aurions dû avoir cette discussion en CA. Nous ne l'avons pas eue et nous ne l'avons toujours pas. Nous l'aurons peut-être lors du CA budgétaire de novembre. C'est simplement pour souligner cet élément...

Mme BOIVIN.– Nous n'avons jamais discuté les dotations Recherche en CA. Tu confonds effectivement avec le point Investissements, qui était un point d'information, sur quelque chose qui avait déjà été voté. Du fait que le Conseil d'Administration a été supprimé, étant donné l'ordre du jour de celui d'aujourd'hui, cela n'a pas été remis comme un point d'information.

M. GERVAIS.– Je voudrais apporter deux compléments. Concernant les investissements, nous avons effectivement prévu un point d'information, en sachant qu'il n'avait jamais été fait auparavant en CA les années précédentes. C'était une volonté de ma part de pouvoir discuter de cela. Cela a d'ailleurs été fait en Commission des Moyens le 21 octobre. Les investissements Recherche et Formation avaient été votés au mois de septembre, en même temps que les enveloppes Innovations Pédagogiques et Recherche. Bien entendu, tout cela est intégré au niveau du budget initial qui sera présenté le 16 décembre.

Par ailleurs, concernant la masse salariale, je ne pense pas que l'on puisse dire aujourd'hui qu'elle n'a pas évolué. J'ai quelques chiffres. En 2015, elle était de 179,2 M€. En 2016, elle est à 182,9 M€. En 2017, selon les prévisions, elle sera à 185,3 M€. On ne peut donc pas dire que nous n'avons pas fait augmenter la masse salariale ces trois dernières années.

Mme ALBANESE. – Je n'ai pas dit qu'elle n'avait pas été augmentée.

M. GERVAIS. – Si.

Mme ALBANESE. – Je dis juste qu'alors que face à ces augmentations de masse salariale, on a toujours été en capacité d'avoir des comptes à l'équilibre, grâce à une capacité de génération de ressources propres, nous entendons depuis plusieurs mois le fait qu'il faut être attentif à ces dépenses, etc. Je trouve que cela bloque la dynamique pour faire des propositions de projets.

M. GERVAIS. – Je te réponds simplement pour les ressources propres. Nous étions en train d'étudier cela avec le PAPET, puisque vous savez qu'il y a un Plan Annuel de Performance de l'Établissement, qui doit être voté en même temps que le budget initial 2017. Je peux dire que par rapport aux ressources propres, si l'on regarde ces dernières années, entre 2012 et 2016, elles ont augmenté de 4,5 M€. En même temps, la masse salariale a augmenté de 12,5 M€. Je ne pense pas que les ressources propres...

Mme ALBANESE. – Ce n'est pas cela.

M. GERVAIS. – Si l'augmentation est moins importante, je ne pense pas que l'on puisse combler toutes les dépenses avec...

Mme ALBANESE. – Par rapport aux propositions, sans entrer dans le détail des chiffres, concernant la répartition qui est faite, on entend que c'est divisé par 4 : un quart sur le besoin de financement de la masse salariale, un quart sur l'impact de la campagne d'emplois, un quart pour les composantes, avec des mesures exceptionnelles que l'on ne nous explicite pas...

M. GERVAIS. – C'était il y a huit jours.

Mme ALBANESE. – Je pense que 2017 sera l'année de la réflexion et sera riche en propositions, je l'espère. Enfin, on a un quart pour la prime des BIATS.

M. GERVAIS. – Je précise que pour l'enveloppe, nous l'avons su il y a huit jours.

Mme BOIVIN.– Par ailleurs, nous n'attendrons pas 2017 pour répartir l'enveloppe aux composantes. Nous attendrons le prochain CODIR parce qu'il paraît logique qu'une dotation non-pérenne, mais qui devra cependant désengorger ou en tout cas faciliter le second semestre des composantes, ne se décide pas dans un bureau de l'équipe de direction mais avec les Directeurs. C'est la semaine prochaine.

Mme ALBANESE.– Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition, mais dans ce modèle de répartition, j'ai le sentiment que l'on nous propose de financer avec ce 1,8 M€ des choses que l'on nous avait proposé de financer par les mesures restrictives qui ont été annoncées lors de la précédente Commission des Moyens, en particulier la taxe de solidarité, qui devait financer les éléments de sécurité.

Quoi qu'il en soit, je ne veux pas entrer dans une polémique et je note qu'un effort est demandé aux services centraux, avec une suppression de 300 000 € de leur fonds de roulement. Est-ce que l'on pense que ce sera compensé par...

M. PETEY-GIRARD.– Il faut arrêter de dire n'importe quoi ! Nous sommes fatigués de vous entendre dire constamment des choses qui ne tiennent pas la route. Vous dites : « On ne va pas entrer dans le détail des chiffres ». Ce sont des finances. Les finances, ce sont des chiffres et confondre le fonds de roulement et le fonctionnement, ce n'est pas possible.

Mme ALBANESE.– Je trouve que cette note de proposition d'orientation budgétaire vaut pour une proposition mais n'ouvre pas de perspectives, en termes de possibilité...

Dans la salle.– Proposez des choses, au lieu de continuer à mélanger, comme vous le faites.

M. FRÉMONT.– Vous savez bien écrire sur les blogs. Proposez.

Mme BOIVIN.– C'est vrai que parler de la taxe Solidarité, par exemple, ce n'est pas sérieux, Patricia. Ce 1,8 M€ a été fléché très précisément par le Ministère. Il s'agit d'aider les universités à mieux accueillir ces étudiants qui affluent depuis la rentrée et depuis quelques années. Par conséquent, nous avons clairement décidé d'utiliser ce 1,8 M€ pour ce pour quoi il nous a été donné, c'est-à-dire la masse salariale. Il n'est pas du tout question d'utiliser ce 1,8 M€ pour financer la sécurité. Nous avons déjà dit comment nous financerons la sécurité et nous la financerons ainsi. Je ne comprends pas du tout.

Mme ALBANESE.– Je n'ai pas dit que 1,8 M€ allait servir à financer la sécurité.

Mme BOIVIN.– Si, c'est ce que tu as dit tout à l'heure.

Mme ALBANESE.– Je me suis peut-être mal exprimée et je vous prie de m'en excuser. Je disais que lorsque l'on nous a présenté la justification de la taxe sécurité, on nous a expliqué que cette fraction de la taxe de sécurité était faite justement pour anticiper les problématiques liées à l'évolution de la masse salariale.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– La taxe sécurité finance la sécurité, c'est tout.

M. PELLET.–... Dans l'attente d'une subvention sécurité qui pourrait venir du Ministère. Ce n'est pas pareil. Ce n'est pas la même subvention.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Pour l'information des administrateurs, je ferai une courte remarque sur les dotations aux composantes car ce qui est écrit n'est pas tout à fait juste. En complément de notre dotation, nous avons aussi une contribution plus des prélèvements.

M. GERVAIS.– Bien sûr.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Il ne faut pas laisser penser aux collègues que nous sommes riches. En fait, tout déduit, les dotations aux composantes sont de 1,7 M€.

M. GERVAIS.– C'est tout à fait vrai.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci de la précision. Il n'y a pas de vote. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au point sur le patrimoine.

M. GERVAIS.– Encore une fois, je voulais réitérer mes remerciements à la Direction des services financiers. Merci.

4. PATRIMOINE

Approbation de la convention d'occupation précaire de locaux pour une équipe d'accueil de médecine

M. POIRET.– Rapidement, il s'agit d'une convention d'occupation précaire concernant l'équipe d'accueil EpiDermE, dirigée par Pierre WOLKENSTEIN. Dans le cadre des travaux de la Faculté de Médecine, Cette équipe doit déménager pour une période de trois ans. Il s'agit de louer auprès de Bio & D, une pépinière d'entreprises située à côté de l'hôpital Henri-Mondor des locaux, pour 71,2 m², de mémoire.

M. MOURI.– 82 m².

M. POIRET.– 70 et 10 m² constituant un bureau, pour un montant annuel d'à peu près 15 500 euros

M. MOURI.– Il s'agit d'un montant annuel de 15 631,8 €, dont la prise en charge sera ainsi répartie :

– 50 % pour l'UPEC, soit un montant annuel de 7 815,90 €,

– 25 % sur l'UFR de Médecine, soit 3 907,95 €,

– 25 % pour l'association EpiDermE, pour le même montant de 3 907,95 €.

Il s'agit effectivement d'un espace qui va se trouver sur le site du métro L'Echat près de la zone commerciale, pratiquement imbriqué dans la zone commerciale, dans une pépinière d'entreprises qui accueille déjà des sociétés ou des organismes liés au milieu de la recherche et du développement médical.

Si vous en êtes d'accord, nous allons prendre possession d'un local qui fera 70 m², plus un bureau de 12 m², constituant en tout 82 m², exclusivement à usage de bureaux. Il ne s'agit pas d'un laboratoire. L'idée est d'intégrer ce local déjà aménagé pour une période de trois ans, pendant la réalisation des travaux qui auront lieu à la Faculté.

M. POIRET.– Il vous est proposé d'approuver ce bail et d'autoriser le Président à le signer.

M. PELLET.– Juste une précision sur l'association EpiDermE ?

M. POIRET.– C'est une équipe d'accueil. C'est un laboratoire de recherche issu de la Faculté de Médecine de l'UFR.

M. PELLET.– C'est donc une équipe d'accueil qui s'appelle EpiDermE. Ce n'est pas une association.

M. POIRET.– C'est cela.

M. LE PRÉSIDENT.– Elle a été créée lors de la dernière campagne.

M. MOURI.– Elle est placée sous l'autorité du professeur WOLKENSTEIN.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est une équipe neuve qui accueille des masters, des doctorants, etc.

M. LE PRÉSIDENT.– S'il n'y a pas de question, ce point est soumis à un vote.

Mme RIOU.– Il y a eu beaucoup de changements dans les procurations.

Madame CHEVALIER a donné pouvoir à Monsieur FRÉMONT.

Monsieur TEBOUL, en raison du départ de Madame CHEVALIER, a donné procuration à Monsieur PELLET.

Madame DEPREZ a donné procuration à Monsieur le Président.

Madame GUELTON a donné procuration à Madame Patricia ALBANESE, qui avait déjà deux procurations et qui privilégie la procuration de Madame GUELTON sur celle de Madame SERT.

Madame CADUSSEAU a donné procuration à Monsieur GERVAIS. Vous avez en conséquence désormais deux procurations.

Madame KOCH a donné procuration à Monsieur ALIBERT.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée)

Résultat du vote :

Aucune voix contre,

Aucune procuration contre,

1 abstention,

2 procurations abstentions.

La convention d'occupation précaire de locaux est approuvée.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Qu'il y ait ou non des questions diverses, je vais être obligé de vous quitter parce que nous avons du chemin pour aller à Fontainebleau.

Y a-t-il des questions diverses ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous propose de clôturer cette séance du Conseil d'Administration. Merci à tous.

La séance est levée à 15 heures 15.